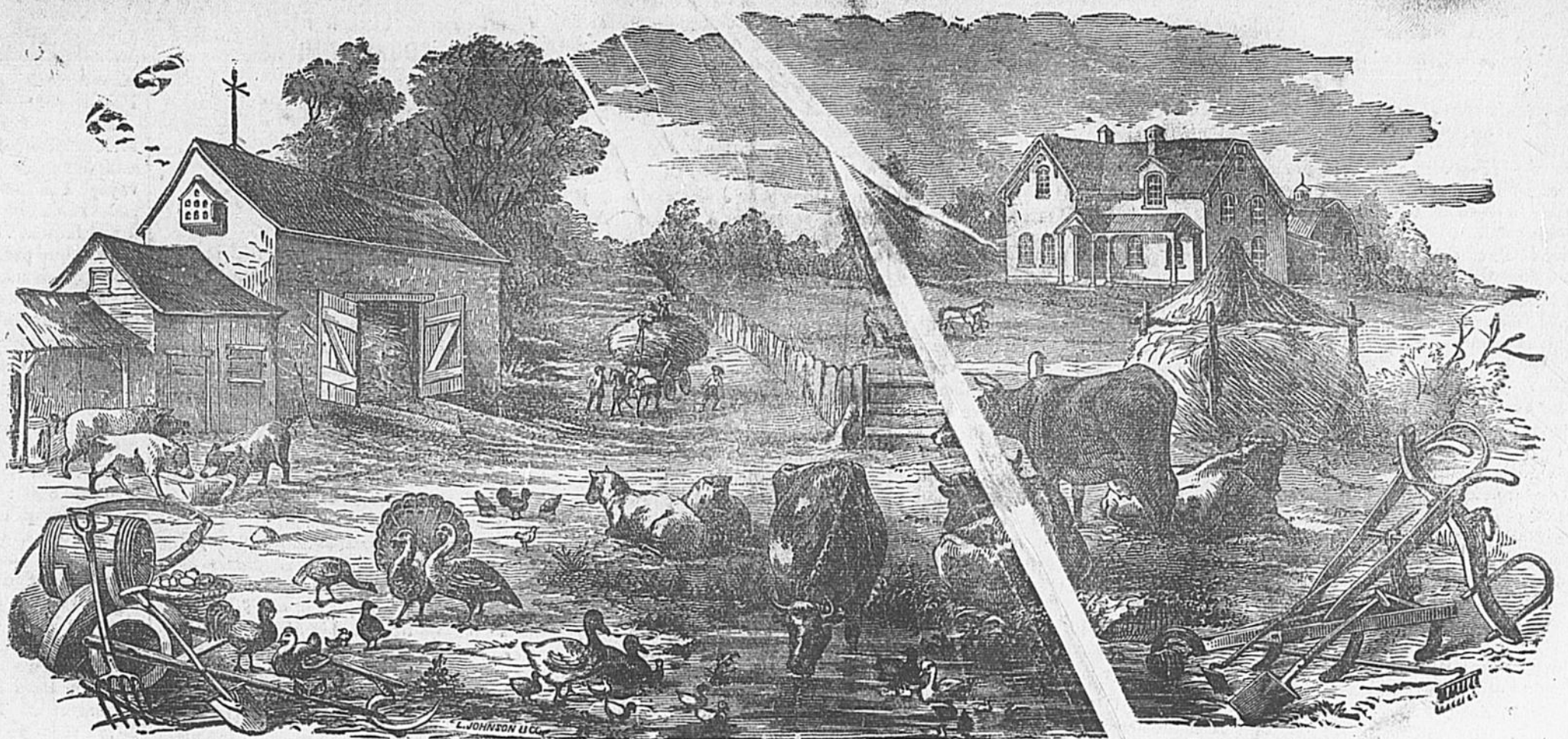


JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

12ème Année

Jeudi, 25 Janvier 1894

No 52

JOURNAL Des Campagnes

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE POUR LA FRANCE : 10 FRANCS.

Strictement payable d'avance

THS. CHAPUIS,

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

11 & 13, RUE BUADE, H.-V., QUÉBEC

LÉGER BROUSSEAU

— ÉDITEUR —

11 & 13, rue Buade,

QUÉBEC.

Le bien des pauvres

Tous les journaux, sans exception, se sont occupés, ces temps derniers, des rapports désormais légendaires de MM. Navarre et Baudin au conseil municipal de Paris, sur les abus qui se commettent quotidiennement, et depuis des années, dans l'administration de l'Assistance publique.

On sait ce qu'est l'Assistance publique.

C'est une administration qui gère et distribue les biens laissés aux pauvres par divers bienfaiteurs.

Elle est l'intermédiaire naturelle, nécessaire, entre la charité et la misère secourue.

Son budget est relativement considérable.

Il monte à 42 millions.

Si l'on ne peut pas espérer, avec une somme aussi considérable pourtant, supprimer les souffrances de la pauvreté, on peut du moins, les atténuer beaucoup.

Mais c'est à la condition impérieuse que rien de cet argent, que rien ne soit détourné du but pieux et humain qui lui est assigné.

Il faut que cette fortune des pauvres soit conduite avec une honnêteté scrupuleuse avec une parcimonie louable et avec intelligence.

Car enfin tout ce qui serait distrait par imprévoyance ou par improbabilité serait enlevé aux malheureux. C'est le morceau de pain retiré de la bouche du pauvre qui a faim ; c'est la couverture arrachée du dos de celui qui a froid.

Dans cet argent, tout est sacré puisque ce n'est pas, comme pour les heureux de la terre, le bien être qui en dépend, c'est la vie ou la mort.

Si donc, par hasard, une administration comme l'Assistance publique pouvait être soupçonnée, il ne devrait pas y avoir assez de verges pour fouetter ces gens-là, assez de pierres pour les lapider, assez de cordes pour les pendre aux réverbères.

Car si le vol des biens des riches est un abominable coquin, combien est plus abominable, est plus hideux, est plus infâme, le détresseur des pauvres !

Or le récit de ce qui se passe dans l'Assistance publique, et qui nous est fait par les conseillers municipaux républicains Navarre et Baudin, est tout simplement effrayant.

C'est la dilapidation éhontée, le gaspillage ignoble, le vol partout — du haut en bas.

L'administration de l'Assistance publique s'enrichit et s'engraisse aux dépens des pauvres et des malades dont elle a la charge.

C'est elle qui s'ASSISTE elle-même et qui se SECOURT elle-même, avec l'argent, les provisions, le linge des pauvres diables.

Ici, on boit le vin et l'eau de Seltz, là, c'est le linge dont on s'empare ; partout on falsifie les chiffres de la comptabilité. Et cette falsification porte effrontément, en même temps, sur la quantité et la nature des aliments.

On casse la vaisselle, pour avoir l'occasion d'en acheter de nouvelle ; on établit des comptes de lait, d'autant plus élevés, qu'il y a moins de malades pour en boire. Et dans un hôpital, le directeur affirme n'avoir pas assez de monde pour surveiller le chauffage et l'éclairage, alors que son personnel est de 132 individus pour moins de 150 malades !

D'ailleurs, nous aurions un véritable scrupule, à charger les faits et à noircir le tableau.

Ce qui se passe est déjà trop odieux.

Mais il ne nous est pas désagréable de constater, avec la Lanterne, qui fut toujours le grand organe de la laïcisation des hôpitaux, que l'Assistance publique, " C'EST LA MISE AU PILAGE DES BIENS DES PAUVRES ", qu'elle se considère " comme LA BÉNÉFICIAIRE PRINCIPALE des libéralités des particuliers et des derniers des contribuables, et qu'ELLE NE PENSE AUX INDIGENTS ET NE LEUR FAIT LEUR PART... S'IL EN RESTE QU'APRÈS s'être servie elle-même ".

Et elle demande de " RAMENER l'ordre, l'économie et l'HONNÊTÉTÉ dans la gestion des hôpitaux ", ce qui indique assez clairement qu'ils en sont SORTIS.

D'après des républicains peu suspects de pessimisme, ce sont les administrateurs de la fortune des pauvres, qui galvaudent et mangent cette fortune.

On fait la noce, avec les aliments des meurt-de-faim.

Et le gouvernement assiste, impassible et indifférent, à cette immonde orgie, au lieu d'envoyer au bagne, les employés et les directeurs qui déshonorent la patrie française ; en écrivant officiellement à ces indigents, ce qui leur faudrait de secours, pour ne pas succomber à la misère.

Mais comme c'est bien républicain cette laïcisation des hôpitaux !

Les républicains se sont emparés du bien des pauvres, uniquement pour le manger.

Ils ont chassé les administrateurs catholiques et les bonnes Sœurs afin de pouvoir siroter le lait, le vin, l'eau de Seltz des malades leur prendre leur linge et se faire entretenir comme des poureaux, pour toutes des ressources destinées au soulagement de la misère.

Et remarquez bien que, si violent que paraisse mon langage, il est modéré à côté du langage, tenu par certains journaux républicains, qui s'indignent et réclament une répression sévère, se rendant parfaitement compte du tort immense, irréparable, que de pareilles ignominies, encouragées, font courir à la laïcisation républicaine et à la république elle-même.

D'autant que le remède proposé par le conseil municipal de Paris est étrange. Il consiste à diminuer les crédits affectés à l'Assistance publique.

C'est puéril et bête.

Car on pillera davantage, pour piller autant qu'avant.

Et s'il n'y a qu'un hectolitre de vin et douze draps de lits pour les malades au lieu de deux hectolitres et de vingt-quatre draps, les employés retrancheront aux malades la moitié de ce qu'ils leur accordaient, pour conserver leur ancien prélèvement criminel.

Les pauvres et les malades en auront moins, voilà tout.

Et nous aimerions mieux la solution proposée par la Lanterne, et qui consisterait dans " UNE EPURATION du personnel, DU HAUT JUSQUES EN BAS ".

Soit : mais si l'on remplace les anciens ravageurs par de nouveaux ravageurs, cela reviendra au même.

Et il n'y a qu'un moyen de ramener la propriété et l'honneur dans l'administration de la fortune des pauvres, c'est d'y rétablir le règne du chrétien, du prêtre et de la Sœur de charité, en lieu et place des fripouilles qui s'y trouvent.

Paul de Cassagnac

Un nouveau crachat lancé à Mgr Taché

Parlant de l'émigration de nos compatriotes vers les États-Unis, le rédacteur du Canada dit :

" L'émigration aux États-Unis a été tenue en suspens. Un autre coup d'épaulé comme Cartier savait en donner, aurait imprimé au courant une autre direction.

Malheureusement, une voix qui s'imposait à la race française du Canada, par sa haute respectabilité et par la grande dignité attachée à sa position ecclésiastique, se fit entendre dans la province de Québec. Mgr Taché conseillait à la jeunesse canadienne française de ne pas se diriger vers le Manitoba.

Ce fut le glas funèbre qui annonça du coup, et la mort de Cartier et la mort du mouvement français vers l'ouest.

Aujourd'hui, la province du Manitoba est anglaise et protestante."

Tel est le nouveau crachat lancé par le rédacteur du Canada à la face de Mgr Taché. Il suffit de le signaler pour en faire voir tout l'odieux. Celui qui est visé, se trouve, heureusement, placé trop haut ; il est hors de l'atteinte de son calomniateur. C'est une bave malpropre qui retombe sur son auteur.

Nous défions le confrère de citer un seul écrit, une seule parole de Mgr Taché, à la jeunesse canadienne française de ne pas se diriger vers le Manitoba. C'est le contraire qui est la vérité. Tout le clergé, tous les missionnaires du Manitoba et du Nord-Ouest ont invariablement, en nous visitant, recommandé à nos compatriotes d'origine française de la province de Québec d'émigrer dans cette partie du Canada plutôt que d'aller grossir la population de la république voisine.

Voilà ce que tout le monde sait et ce qui est également connu du rédacteur du Canada, bien que ce dernier ne se plaise plus qu'à divaguer ou à extravaguer dans ses colonnes.

Aujourd'hui dit le Canada la province du Manitoba est anglaise et protestante et à qui la faute ? — A Mgr Taché, insinue l'écrivain de la rue Sussex.

C'est si stupidement faux et méchant

qu'il est inutile de nous étendre davantage sur ce sujet.

Tout lecteur peut en faire lui-même justice. — *Le Spectateur.*

TERRIBLE ACCIDENT

Pertes de vie

Chester, 8, C., 17. — Le train limité No 85 allant de New-York en Floride par le chemin de fer Richmond et Danville a été tamponné par un autre train de la Caroline du Nord vers 1 heure et demie ce matin. Vingt-cinq personnes ont été tuées ou blessées. Le " Sleeping car " qui était plein de monde a été par le milieu et littéralement écrasé. Pas une personne qui ait échappée saine et sauve. Les autres chars du convoi ont été renversés et les passagers ont presque tous été blessés.

Les personnes qui dormaient dans le sleeping-car comprenaient plusieurs personnages éminents de New-York. Quand la collision a eu lieu, presque tout le monde, à l'exception des employés, était plongé dans le sommeil.

L'accident est venu subitement sans que rien puisse le faire prévoir et au bruit monotone des roues glissant sur les rails ont succédé les cris déchirants des blessés. On a immédiatement procédé au soulagement des passagers du sleeping-car qui avaient le plus souffert par le choc.

Le spectacle était horrible. Aux fragments du char s'adhéraient des masses ensanglantées, inanimées, tellement rendues méconnaissables par la violence du coup qu'il est impossible d'en constater l'identité. Dispersés ça et là, étaient les corps des blessés dont les cris et les gémissements pitoyables brisaient le cœur. Pendant quelques minutes, l'horreur de la situation sembla paralyser l'énergie de ceux qui pouvaient offrir des secours. Mais bientôt, ils se mirent à l'œuvre et l'on commença à prodiguer des soins aux malheureuses victimes.

Un médecin qui se trouvait à bord du train et qui avait échappé au terrible sort de ses compagnons de voyage, a pu donner un confort relatif à ceux qui semblaient sur le point de mourir et voir à ce que les autres blessés soient transportés avec toutes les précautions nécessaires.

L'excitation et la confusion sont énormes que l'on a pu se procurer le nom des victimes. La ville de Chester, est le chef-lieu du comté du même nom elle est située à 45 milles de Charlotte et de la Colombie.

LE PROCES HOOPER

Le drame touche a son dénouement

Témoins à décharge importants

Les plaidoiries commencent aujourd'hui

Joliette, 17.—Mme Joseph Malo, belle-sœur de la défunte, produit deux lettres de la main de Mme Hooper. Premier exhibit de la défense.

Mme S. Baulet jure que ces lettres sont de l'écriture de la défunte. La défense produit alors, le morceau de journal sur la marge duquel la défunte avait écrit qu'elle voulait se noyer.

M. William Weir, président de la banque Ville Marie, jure qu'après avoir examiné avec beaucoup d'attention les lettres et l'écriture sur le morceau de journal, il en est venu à la conclusion que la signature était de la même main. En transquestion, le témoin déclare qu'il a surtout examiné les signatures. Si le mot "Georgiana" n'avait pas été sur les lettres et le morceau de journal, il n'aurait pas été positif. Les experts du reste ne sont pas infallibles, dit le témoin, en réponse à M. MacMaster, qui lui rappelle que les meilleures experts en écriture de l'Angleterre avaient déjà juré sur l'authenticité de la signature de C. S. Parnell alors que cette signature n'était qu'un faux.

M. Weir termine son témoignage en disant qu'il ne pourrait jurer positivement que c'est la même main qui a écrit les lettres dont il est question que la menace de se noyer sur le journal, le *New-York World*, du 8 sept. 1893.

Le Dr. Norbert Fafard, de Montréal déclare qu'il a fait l'analyse des intestins des deux chiens dans un état avancé de décomposition, ils étaient morts depuis onze jours. C'est le professeur Adams, qui lui a fourni les sujets. Le sang, l'estomac et le cerveau de ces animaux ont été examinés par lui et il a retrouvé des traces d'acide prussique. Il a fait l'analyse avec le professeur Pfister. Il n'a pas fait l'autopsie des autres organes et il croit, d'après son expérience personnelle que l'acide prussique peut se retrouver même dans les craps en putréfaction.

Le professeur G. J. Adams, du Collège McGill, a reçu une bouteille d'acide prussique du Dr Cameron, le 26 décembre. Il a fait prendre de cet acide à trois chiens, mais il ne peut dire quelle quantité. L'un des chiens n'a vécu qu'une heure après avoir pris le poison, mais il a fallu administrer au deuxième qui était plus fort, au-delà de 3 drachmes de ce poison. Les corps ont été pendant onze jours placés dans une température au-dessus de la température de gelée. Le 9 janvier, l'autopsie a été faite. L'odeur de l'acide prussique était sensible, le cœur avait encore du sang. Les estomacs, les cerveaux et le sang furent envoyés au docteur Fafard et au professeur Pfister. D'après ce que le professeur Ellis a dit, s'il y avait eu de l'acide prussique dans le corps de Mme Hooper, en quantité raisonnable, il aurait été facile de s'en apercevoir. Il y a cependant, dit le témoin en réponse à M. Macmaster, beaucoup d'opinions différentes parmi les médecins, relativement aux expériences faites sur les animaux et celles faites sur les hommes. Il n'a jamais fait l'autopsie d'un être humain empoisonné pour retrouver les traces de l'acide prussique bien qu'il soit possible que dans les cas actuels cela a pu empêcher la découverte du poison. Le Dr James C. Cameron dit qu'il a fourni l'acide prussique au professeur Adams.

SÉANCE DE CE MATIN

Joliette, 17.—La cour s'ouvre à dix heures et demie. Le premier témoin entendu est M. Joseph Hooper, père de l'accusé. On lui montre une lettre. Il reconnaît l'écriture de son fils. La lettre est datée du 19 septembre, et a été mise au bureau de poste de Vaudreuil. Dans cette lettre, le prisonnier annonce à son père que sa femme est morte; qu'elle a essayé à plusieurs reprises de se suicider et aussi qu'elle a voulu tuer sa mère et son frère; le prisonnier dit qu'il laisse les détails de l'enterrement à son père. Ses tribulations sont terribles, dit-il; mais il se fie à Dieu pour

lui aider à les supporter. Le 20 septembre, le témoin n'était pas à Port Hope et la lettre ne lui est parvenue que lors de son retour de l'exposition de Chicago, le 4 octobre.

M. Ward lui a dit d'aller chercher quelque chose dans la chambre du prisonnier. C'était une bouteille d'acide prussique. Il a senti la fiole; elle était pleine jusqu'au goulot. Dans un moment d'excitation, il a porté la fiole dans la cour et l'a brisée; il avait peur à cause des enfants.

Le témoin est ensuite allé chez M. Ward. Ce dernier lui a demandé s'il avait trouvé la fiole. Il a répondu qu'il l'avait détruite. M. Ward lui a alors dit Mon, Dieu, Hooper, pourquoi as-tu fait cela? Tu as détruit la meilleure preuve que nous avions de l'innocence de ton fils.

Transquestionné—Le témoin dit qu'il était tellement peiné et excité dans le temps, qu'il ne se rappelle pas exactement les dates, mais il est sous l'impression que son fils était à Cobourg le jour qu'il a eu cet entretien avec M. Ward. C'est sa fille Mme Bauch, qui est allée chercher la fiole. Le témoin répète qu'il était tellement excité qu'il a oublié les instructions de M. Ward et qu'il a détruit la fiole, parce qu'il craignait pour la vie des deux enfants de sa fille. Il ne se rappelle pas la date de l'arrestation de son fils.

M. Ward lui a dit que la fiole contenait de l'acide prussique. M. Ward est allé souvent voir le prisonnier chez lui.

Encore une syncope

A ce moment il se produit un incident. M. Crowley, le sténographe anglais, s'affaisse sur son siège et les procédures sont suspendues pendant plusieurs minutes.

M. MacMaster s'adresse alors à la cour et demande que le shérif reçoive instruction de voir à ce que la ventilation soit améliorée. "Il peut arriver à Votre Honneur de vous trouver mal vous-même, dit-il. Il est temps que cela cesse. Tous les jours nous sommes obligés de suspendre les séances parce que des personnes se trouvent mal.

"Les docteur Wyatt Johnson a proposé un moyen de ventilation qui ne coûte pas plus que \$2; j'aimerais qu'il fût adopté."

Le juge Delorimier dit qu'en effet l'atmosphère est empestée et que dorénavant le shérif devra voir à ce que pas plus de personnes qu'il y a de sièges dans la salle, ne soient admises. L'intérêt du public augmente de plus en plus à mesure que le procès tire à sa fin. Des gens de la campagne viennent en cour munis de paniers craignant que s'ils quittent leurs sièges, ils ne pourront plus avoir accès à la salle d'audience.

Madame Bauleh, appelée, dit qu'elle croit que c'est le jour après l'arrestation de son frère, que son père lui a dit que le prisonnier avait une fiole d'acide prussique dans sa chambre. Le témoin l'a trouvée là; c'était une fiole carrée de couleur verte. Elle ne peut jurer s'il y avait une étiquette dessus. Le témoin dit qu'elle l'a remise à son père, qui l'a détruite. Une semaine environ, après le témoin a trouvé une seconde fiole, qu'elle a remise sans tarder à M. Ward.

M. Greenshields produit la fiole et le témoin la reconnaît comme celle qu'elle a trouvée. C'est une fiole contenant une once de liquide sans étiquette.

Transquestionné: "C'est mon père qui m'a dit le premier qu'il y avait une bouteille d'acide prussique dans la chambre de mon frère. Toutes les autres bouteilles portaient des étiquettes. Le témoin ne l'a pas senti. Elle a trouvée étrange que son père la détruisait, mais elle a supposé que c'était dû à l'excitation dans lequel il était en ce moment. Elle demanda: "Mon père, qu'avez-vous fait?" Il lui a répondu: "Je l'ai brisée; qu'est-ce qui aurait pu arriver si les enfants s'en étaient emparés."

Dernier témoin

Le dernier témoin entendu pour la défense, est M. Henry A. Ward, membre du barreau d'Ontario et maire de Port Hope, conseil pour le prisonnier. M. Greenshields lui demande de répéter certaines conversations qu'il a eues avec l'accusé.

M. MacMaster s'y oppose en disant qu'il n'est pas d'usage d'assermenter un membre du barreau dans un cas comme celui-ci. Le juge Delorimier, cependant, maintient que la preuve de la couronne ayant été faite en grande

partie d'après les admissions de l'accusé, il n'est que juste que la défense ait le droit de faire la même preuve.

L'honorable président du tribunal déclara qu'il veut absolument arriver à la vérité et donner aux avocats de la défense toute la latitude possible.

M. Greenshields accuse M. MacMaster d'avoir voulu outrepasser son devoir. Ce dernier lui répond assez vertement. Après une passe d'armes assez émouvante entre les deux avocats, le jury se voit obligé d'intervenir.

M. Ward continue son témoignage: "Le soir du départ du prisonnier de Port Hope pour Joliette, dit-il, je suis allé le rencontrer à la gare. Avant le départ du train, il m'a demandé de m'emparer d'une bouteille de poison qu'il avait dans sa chambre, j'ai demandé à son père d'aller la chercher. Ce dernier est revenu le lendemain en me disant qu'il l'avait brisée dans un baril rempli de cendres. La seconde bouteille d'acide prussique m'a été remise par madame Bauleh et est demeurée en ma possession depuis."

Transquestionné—Le prisonnier ne m'a parlé de deux fioles de poison et ne m'a pas dit le nom du poison. La première fois qu'il m'en a parlé c'était le 10 octobre au moment où il s'embarquait sous escorte pour Montréal. C'est le 29 septembre que l'accusé a retenu mes services comme conseil. Je n'étais pas présent lors de l'enquête à Joliette. Ici se termine la cause de la défense. La cour s'ajourne alors jusqu'à trois heures.

M. Renaud doit commencer son discours au jury cette après-midi.

FIN DES PLAIDOIRIES DE LA DÉFENSE

En faveur de Hooper

Joliette, 18.—Le juge de Lorimier a repris son siège à dix heures et quart, ce matin. M. Greenshields se lève alors et commence son discours au jury, en anglais.

Le prisonnier est plus ému encore qu'hier. Il est excessivement pâle. Son assurance, depuis l'ouverture du procès, semble l'avoir abandonné complètement. Durant presque toute la durée du discours de son défenseur, Hooper s'est tenu le visage appuyé sur ses bras et a pleuré à chaudes larmes.

M. Greenshields s'est servi à peu près des mêmes arguments que M. Renaud pour prouver l'innocence de son client. Il a ému les jurés. Après avoir fait une revue très élaborée des témoignages, le savant avocat termine en disant que l'accusation étant celle de meurtre, la pénalité est la mort, si un verdict de coupable est rendu contre son client. Il ne restera au juge alors qu'une seule chose à faire, et ce sera de passer la sentence de mort et d'implorer le divin créateur pour lui. M. Greenshields ajoute que les jurés ne devraient pas s'occuper de l'affaire de Louiseville dans cette cause, la couronne n'a fait cette preuve que pour les préjuger; d'ailleurs il n'est pas en preuve, selon lui, qu'il ait jeté sa femme à l'eau. Le prisonnier n'est accusé que de l'empoisonnement de sa femme pendant la nuit du 18 septembre entre Mascouche et Terrebonne.

Les incidents antérieurs n'ont rien à faire avec la cause qui les occupe en ce moment. D'ailleurs il n'y a pas l'ombre d'une preuve directe que le poison a été administré. La preuve de circonstance est une des plus dangereuses et plus d'un innocent a dû gravir les degrés de l'échafaud. Dans quelle position ils se trouveraient s'ils découvraient plus tard, qu'ils avaient sacrifié et enlevé à l'amour de ses vieux parents et de toute sa famille un jeune homme qui n'était pas du tout coupable du crime dont on l'accusait.

La défunte n'était pas du tout responsable de ses actes ni de ses dires. Elle est allée jusqu'à dire que le prisonnier était le meurtrier de son enfant, tandis qu'il est en preuve qu'il n'en a jamais eu. Ce serait épouvantable de condamner un homme d'après les allégations d'une folle.

Si par leur verdict ils en venaient à la conclusion que l'acide prussique ne laisse pas de traces, ce serait un mauvais exemple à donner à toute personne qui désirerait se débarrasser d'un autre et qui n'aurait qu'à se servir de ce même poison. Le discours de M. Greenshields a causé une profonde impression dans le public et plus d'une personne a pleuré.

LE REQUISITOIRE

Du substitut du procureur-général

M. CORNELIER FAIT UN DISCOURS ADMIRABLE

Et demande que justice soit rendue

LA "GRARGE" DU JUGE

Joliette, 19.—Le grand sujet de conversation ici, ce soir, est la magnifique plaidoirie de M. C. A. Cornellier, C. R. Dans son discours au jury, cette après-midi, M. Cornellier a parlé pendant environ trois heures, durant lesquelles il a tenu son auditoire sous le charme de son admirable éloquence.

Il a plaidé la cause de la Couronne avec beaucoup de chaleur et de puissance. La salle d'audience était encombrée; une grande partie de l'assistance se composait de dames.

Le savant avocat débute en disant que comme représentant de la justice il a une tâche pénible à remplir. Les avocats de la défense, dit-il, ont fait appel à vos sentiments de pitié et de miséricorde. C'est maintenant à la Couronne de demander au nom de la société que justice soit accomplie. Cette dernière a ses droits à exercer, sans pitié, mais avec justice. La preuve d'un meurtre est bien souvent difficile à découvrir et à faire; mais, dit-il, je ne crois pas qu'après l'accumulation de faits que je vous expliquerai dans cette cause il vous reste l'ombre d'un doute quant à la culpabilité de l'accusé. Si toutefois vous avez des doutes raisonnables, vous serez obligés d'en donner le bénéfice au prisonnier à la barre. Prenons d'abord la preuve médicale. Cette dernière varie toujours. Mais dans le cas présent, je crois que la Couronne a pu établir ce qu'elle cherchait à prouver. Si des traces de poison n'ont pas été trouvées dans le corps de la défunte, cela ne prouve pas que l'empoisonnement n'a pas eu lieu. L'examen fait par le professeur Ellis de certaines parties du corps de Georgiana Leblanc, n'a pas été fait dans le but de découvrir des traces d'acide prussique seulement; mais bien pour essayer de découvrir les causes de la mort. Le professeur Ellis a déclaré ne pouvoir se prononcer quant à cela. Il a dit que l'examen aurait été beaucoup plus satisfaisant s'il avait eu le cerveau et une partie du sang de la défunte, les deux parties les plus essentielles lorsqu'il s'agit de découvrir les traces de l'acide prussique.

Parlant des expériences faites sur les trois chiens, M. Cornellier dit que les circonstances n'étaient pas les mêmes. L'acide prussique leur avait été administré dans le but exprès de rechercher les traces. Le cerveau et le sang dans chaque cas ont subi un examen microscopique.

Vous vous êtes peut-être laissés attendrir, dit-il, lorsqu'on a fait appel à votre pitié et à votre miséricorde, mais je crois pouvoir prouver à votre satisfaction que l'accusé n'en est pas digne. Celui que la défense veut faire passer pour un mari modèle s'est conduit en misérable et je crois que l'intérêt qu'il avait à se débarrasser de sa femme pour en marier une autre est évident. Avant d'aller plus loin, parlons d'abord du témoignage du docteur Vallée, un de nos médecins les plus distingués. La défense a essayé de prouver que la mort avait été causée par une dégénérescence graisseuse du cœur. Le docteur Vallée déclare que ceci se voit à l'œil nu, et le professeur Ellis, de son côté, dit qu'il n'a vu aucune trace de maladie dans cet organe, que même tous les organes étaient sains. La défunte est tombée foudroyée avec tous les symptômes *anic mortem* de l'empoisonnement par l'acide prussique. Nous avons été capables de relever tous les symptômes; mais la défunte n'a pas été capable de relever un seul symptôme de mort naturelle. On a aussi essayé de faire croire que la mort aurait pu être causée par une crise hystérique. Ces crises-là, ne causent pas la mort. D'ailleurs, lorsque la défunte est tombée à la renverse dans le char, elle n'a pas prononcé une parole ni lâché un cri. A chacune de ces crises qu'elle avait eues pendant qu'elle demeurait

chez Mme Martin, cette dernière nous dit que la défunte poussait des cris et se tordait dans des convulsions.

M. Cornellier fait ensuite un rapport très élaboré et très détaillé de toutes les circonstances antérieures et subséquentes à la nuit du crime. Il a énuméré l'un après l'autre tous les mensonges et contradictions du prisonnier, depuis son départ de Kingston, jusqu'au jour où le corps de sa femme a été enterré à Port Hope.

Revenant à l'incident de Louiseville M. Cornellier dit que la défense a pris soin de ne pas parler de son premier voyage à cet endroit, lorsqu'il est arrivé pour examiner les environs du pont. Qu'est-il allé faire là? Dans quel but cette promenade, que personne ne peut expliquer? Pourquoi demander à plusieurs personnes notamment au chef de gare d'avoir l'œil sur une folle qui avait sauté en bas des chars pendant que sa femme était enfermée dans la chambre 106 de l'hôpital Notre-Dame. Et ses questions au sujet de l'heure des trains venant et allant à Montréal? Combien de temps il lui resterait entre son arrivée à Louiseville et son retour projeté à Montréal la même nuit?

A moins qu'il ait eu un autre folle sous ses soins, et nous n'en connaissons pas, la folle dont il était question devait être sa femme. Ensuite, prenons le fait d'avoir fait descendre sa femme des chars du côté opposé à la plateforme. Il ne peut y avoir ici aucun doute que la malheureuse ne s'est pas jetée à bas du train. Deux témoins, employés de la compagnie du Pacifique, le serre-frein Morin et le conducteur Bolduc, jurent positivement qu'il est descendu le premier et qu'il tenait sa femme par le bras droit. Bolduc surtout jure qu'en le voyant passer vis-à-vis la porte du char à bagages, qui était ouverte, il lui a demandé: "What are you doing there?" Hooper lui a répondu: "That's all right."

Ils disparurent dans la nuit, du côté du pont. Le crime recherche les ténèbres et fuit la lumière.

Nous le revoyons ensuite reprenant seul le train de Montréal. Le conducteur Robitaille nous dit qu'en montant à bord des chars, il paraissait excité; mais qu'il a vite repris son sang-froid et s'est endormi de la façon la plus paisible. Sa victime que la divine Providence protégeait évidemment pour le confondre, n'a pas péri. Dieu n'a pas voulu, dans sa sagesse, que la malheureuse périsse et lui a fourni les moyens de sortir de l'eau où le misérable l'avait précipité. Elle est recueillie par la famille Desaulniers, qui en prit soin.

Ici, M. Cornellier, montrant du doigt le prisonnier, s'écrie: Le voilà le *dark man*.

Hooper à cette apostrophe n'a pas sourcillé.

Ensuite, ajoute M. Cornellier, en admettant que la malheureuse était folle, ce qui est indiscutable, les témoins qui l'ont vue toute ruisellante d'eau, ce soir là et le lendemain sont dignes de foi et tous jurent positivement qu'elle a eu plusieurs instants lucides. Pourquoi rattacher si souvent le nom John aux mots pont et rivières? Mlle Desaulniers nous dit en outre, que le lendemain matin la folle était assise dans la cuisine et paraissait parfaitement calme. Le témoin lui a alors demandé qu'elle était et comment c'était arrivé. Elle répondit:

"Je me nomme Georgiana Leblanc; je suis mariée; mon mari s'appelle John Reginald Hooper, c'est lui qui m'a jetée à l'eau."

Ensuite prenons-le lorsque après être retourné à Montréal, où il a rencontré Mlle Stapely, il apprend que sa victime est encore vivante. Il revient à Louiseville. Pourquoi Louiseville? Dono il savait qu'elle était là. Quelle est sa conduite? Le meurtrier le plus endur ci tremble et devient lâche au moment où on le confronte avec sa victime. Qu'a-t-il fait? Il n'ose pas entrer dans la maison, de crainte que la malheureuse ne l'accuse en l'apercevant; mais il envoie son jeune beau-frère, Edmond Leblanc, s'informer si c'est bien elle. Il reconnaît sa voix et découvre qu'elle est dans un de ses moments de folie qu'elle ne reconnaît pas son propre frère. Alors il entre dans la chambre. En l'apercevant la pauvre, qui ne se souvient pas sur le moment de la terrible tragédie de la nuit précédente, lui passe son bras autour du cou, en s'écriant: "John my husband, I love you." Lui, il détourne la tête. Tout d'un coup la mémoire

revient à la folle, elle le repousse avec horreur en s'écriant : " Va-t-en, tu es mon meurtrier. " C'est là messieurs, l'individu pour lequel on a imploré votre pitié et votre miséricorde. E n-t-i-cu lui de la pitié et de la miséricorde ?

Le voilà le mari modèle qui a été si bon pour sa femme.

Ensuite vient le voyage de Louiseville à Lanoraie et de là à Saint-Ambroise de Kildare. M. Cornellier raconte comment après avoir laissé sa femme aux soins de son beau-frère dans le char de fret, il est monté sur le dessus du char où se trouvait une espèce de petit observatoire et qu'en arrivant à Lanoraie il a trouvé sa femme qui faisait les délices de plusieurs des employés du train par ses chaussons et ses danses. Ceux-ci applaudissaient, le prisonnier se met à rire et applaudir avec eux.

Sous son nom de fille

Ensuite nous le revoyons dans ses efforts et ses tentatives de faire signer les papiers qui pourraient lui permettre de faire rentrer sa femme à l'asile de la Longue Pointe par sa mère, et sous son nom de fille. Si c'était là réellement son but, pourquoi ne pas l'avoir conduite à cette institution aussitôt après son arrivée à Montréal ?

Après avoir échoué dans ses projets, il revient à Montréal et y rencontre Mademoiselle Stapely. C'était le vendredi, 14 septembre. Cette fois-là, il a refusé une invitation à dîner chez Mme Shaw, la sœur de sa dulcinée.

Le lendemain soir, cependant, il dîne chez madame Shaw et quitte la maison vers neuf heures. Le dimanche après-midi, nous le rencontrons chez le docteur Cameron, où il obtient l'ordonnance pour acheter de l'acide prussique, pour empoisonner un gros chien. Quatre dragées lui sont livrées, assez pour foudroyer une demi-douzaine de personnes. Dimanche soir, il soupe chez madame Shaw et accompagne mademoiselle Stapely au temple protestant de la Côte Saint-Antoine. Il a alors dans sa poche la fiole fatale qui doit conduire sa victime à son Golgotha. Il quitte Montréal le lundi matin et se rend à Saint-Ambroise de Kildare et de là à Lanoraie, où il prend passage, avec sa femme, à bord d'un char de deuxième classe, ostensiblement pour Montréal.

Son beau-père qui l'accompagnait les a laissés à Macouche. Un peu avant d'arriver à Terrebonne la tragédie s'accomplit. Les détails de cette scène sont bien connus.

Le crime

M. Cornellier, après avoir décrit ce qui a dû se passer ce soir-là, continue : " Les témoignages du conducteur Robitaille et du préposé aux bagages, ainsi que du vendeur de journaux Dunn, n'ont pas été ébranlés dans leur substance. Qu'il y ait eu des contradictions sur des points secondaires et de peu de valeur, peu importe. Le fait principal, la mort de la femme est là. Ensuite prenons la conduite de l'accusé à la gare de Terrebonne. Le tankman Duguay qui a descendu la mourante du train, en prend pitié et s'agenouille près d'elle ; il lui pose la tête sur son bras. Le prisonnier regarde expirer celle qui a partagé son existence pendant dix ans sans montrer le moindre chagrin. A-t-il pleuré ? A-t-il semblé ému ? Non, il ordonne même à Duguay de la laisser sur le plancher ; c'était tout ce qu'il fallait pour elle.

Ensuite arrive l'épisode du whiskey vidé dans le corps. Un de ceux qui étaient présents, après avoir inutilement essayé de lui desserrer les dents, à l'aide d'un couteau, essaie de lui verser l'alcool goutte à goutte au travers des dents. Mais sa main tremblait trop, disent les témoins de la scène.

Hooper, lui, prend la bouteille et sa main ne tremble pas. Il verse le contenu du flacon dans le corps. Il n'est pas étonnant que plus tard le docteur Duchesneau n'ait pas senti l'odeur de l'acide prussique. La morte devait sentir le whiskey. Ensuite après avoir acheté un cercueil et une fausse bière au meilleur marché possible, il quitte Terrebonne avec le cadavre, pour Port Hope. Est-ce messieurs, la conduite d'un mari qui aime sa femme ? Est-ce l'individu qui mérite votre pitié et votre miséricorde ?

Funérailles au whiskey

Arrivant le lendemain à Port Hope, que fait l'accusé ? Il fait conduire le cercueil au plus vite au cimetière et le

fait enterrer sans aucune cérémonie religieuse. Il dit, par exemple, à l'entrepreneur de pompes funèbres, qui le questionne à ce sujet, que sa femme a eu un beau service à l'endroit où elle est morte. Son service, c'est le demiard de whiskey en esprit qu'il lui a versé dans le corps.

La cérémonie finie, si je puis me permettre cette expression, il s'est servi du couvercle du cercueil de sa victime comme d'une écritoire sur lequel il a rédigé une lettre brûlante d'amour à sa dulcinée, à Montréal, lui annonçant qu'il la rencontrerait le lendemain. Est-ce la conduite d'un homme qui mérite votre pitié et votre miséricorde ? Pendant tout ce temps-là, a-t-il montré qu'il avait du chagrin ? Non.

Vous l'avez vu pleurer ici ; croyez-vous que ces larmes-là étaient sincères ? Je ne le crois pas. Je termine messieurs les jurés en vous rappelant brièvement que vous devez vous souvenir que vos sympathies n'ont rien à faire dans cette cause. Comme je vous l'ai dit brièvement, au commencement, le serment que vous avez prêté vous oblige à rendre un verdict basé sur la preuve et rien autre chose.

Je n'ai pas de doute qu'après la preuve qui s'est déroulée devant vous, vous n'hésitez pas à prononcer que l'accusé est coupable de meurtre au premier degré.

M. Cornellier a été chaudement félicité à la sortie de la cour.

M. le juge de Lorimier, à la demande de la Couronne, ajourne la cour jusqu'à ce matin à 10 heures.

L'intention du juge est de parler au jury en français, d'abord et ensuite en anglais ; tout porte à croire que l'adresse dans les deux langues sera très longue et occupera la séance de la cour pendant la majeure partie de la journée. On ne s'attend guère à un verdict avant demain matin.

Non coupable

Joliette, 19.—Après le magnifique plaidoyer le M. Corneillier, le juge a résumé la cause d'un sens défavorable au prisonnier. Les jurés se sont alors retirés.

A 8.15 ils sont rentrés en cour et ont rapporté un verdict de non coupable. Hooper a été renvoyé en prison en attendant que la couronne décide ce qu'elle fera au sujet de la tentative de noyade dans la rivière Louiseville.

Les qualités que possède la Salsepaille d'Ayer pour purifier le sang, la rendent inappréciable pour toutes les maladies de la peau.

LES ANARCHISTES EN ESPAGNE

Arrestation d'un fabricant de bombes

Barcelone, 19. Un anarchiste nommé Villar Rubias a été arrêté dans le village de Gracia. Il est accusé de se livrer à la fabrication des bombes. C'est dans une caverne de montagnes de Villiridra qu'il avait installé son laboratoire. Les anarchistes Codina, Segas, Cerezuela et Bernat sont enfermés dans le même corps de bâtiment. Leur emprisonnement ne semble pas les affecter beaucoup : ils passent la plus grande partie de leur temps à chanter et à danser.

Le théâtre Liceo où s'est produit dernièrement l'attentat qui a causé la mort d'une trentaine de personnes rouvrira ses portes demain pour la première fois depuis l'explosion. Un concert populaire doit y être donné, mais, la crainte causée parmi le public n'est pas encore apaisée et le succès de cette entreprise est fort douteux.

On dit qu'un projet d'évasion vient d'être découvert parmi les prisonniers anarchistes. Ils devaient, aussitôt après avoir recouvré la liberté se rencontrer dans les environs de Barcelone et s'entendre pour renouveler les attentats de Pallas et de Salvador. Les prisonniers les plus dangereux ont été transférés de la prison à la citadelle à Monjuich. Le préset a délégué que les parents des anarchistes soient admis à l'avenir à rendre visite aux détenus.

Un prêtre brûlé vif

Paris, 16.—Un violent incendie a détruit le presbytère de Neure. Les flammes prirent un si rapide développement que le desservant, l'abbé Galtier, âgé de quarante et un ans, n'eut pas le temps de se sauver, et a été brûlé vif.

A propos d'un Electeur de Québec-Est

Les journaux opposionnistes répondent peu aux articles publiés dans nos colonnes par un Electeur de Québec-Est. Ils se gardent bien de reproduire les parties principales de ces écrits irréfutables. Notons en passant les quelques remarques de la presse libérale.

Le Progrès de l'Est voudrait que ces lettres fussent jetées au panier. M. Laurier est d'un avis bien différent. Dans son discours, quel'on appelle (sans doute par badinage) un discours programme, sur dix colonnes deux sont consacrées à réfuter des lettres dignes du panier. Les partisans de M. Laurier ont eu une triste idée de leur chef, s'ils le croient capable de consacrer autant de paroles à des écrits de rebut.

La Patrie parle différemment. Elle rappelle que si les libéraux sont au pouvoir à Manitoba, ils y sont arrivés avec l'aide de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Saint-Boniface. Nous le savions avant les français de la Patrie. Mais suit il de là que les libéraux du Manitoba n'ont pas manqué à leurs promesses? Est-ce une exouse à M. Laurier d'avoir envoyé son télégramme de félicitations à M. Martin, l'auteur des lois iniques que tous les gens bien pensants déplorent ? Pas forts, les écrivains de la Patrie.

L'Electeur a la palme de la perfidie. Ecoutons-le :

Le Courrier du Canada prend goût à sa campagne contre M. Laurier. Il continue à lui adresser de longues lettres ouvertes sous le faux masque d'un électeur de Québec-Est.

La dernière, publiée hier soir, est un entassement de chiffres ineptes, cent fois réfutés, pour prouver que le Canada est le pays le plus riche de la terre.

Nous ne referons pas cette discussion, mais nous nous contenterons de signaler la tendance que cache cette attaque persistante d'un journal français et catholique contre un compatriote et un coreligionnaire, dans le temps même où M. Laurier dirige la lutte de tout le parti libéral anglais et français, protestant et catholique, contre la " P. P. A. "

L'acharnement du Courrier contre M. Laurier va de pair avec son silence sur ses agissements de la " P. P. A. " Comme le succès de cette association fanatique serait la défaite du parti libéral qui la combat par la voix de tous ses chefs, nous sommes justifiables de conclure que le Courrier travaille pour le compte de la " P. P. A. " en dénigrant de parti pris et constamment M. Laurier.

C'est comme si les fanatiques d'Ontario avaient dit au Courrier : Chargez-vous de Laurier, vous ; pour nous, nous allons démolir ici Mowat, et tous les alliés de M. Laurier !

Jamais notre correspondant n'a prétendu que nous étions le pays le plus riche du monde. Il a seulement démontré les grands progrès réalisés par notre patrie depuis la confédération, et n'en déplaise à l'Electeur ces chiffres n'ont jamais été réfutés, et ne le seront jamais, parce qu'ils reposent sur des preuves les plus solides, sur les documents les plus authentiques.

Mais là n'est pas le plus pur du venin de notre confrère. Il nous accuse de vouloir faire diversion à la campagne qu'il dirige contre la société Protectrice des Protestants.

Le Courrier du Canada a déjà fait connaître ce qu'il pense de cette association. Dans deux articles de la rédaction, notre journal a déploré la lutte déloyale qu'elle fait à l'hon. M. Mowat. L'Electeur même nous a félicité.

Bien plus les lettres d'un Electeur de Québec-Est ont commencé longtemps avant le jour où cette association protestante s'est fait connaître au public.

Au Château-Frontenac, M. Laurier a pris notre correspondant à parti. Il lui répond : il examine son discours, loue ce qui doit être loué, blâme ce qui doit être blâmé. La " P. P. A. " n'a rien à

voir là-dedans. Du reste, pas d'équivoques. Dans le nôtre, où la minorité de la province de Québec de ratonage et dans la province des catholiques.

Nous sommes heureux de voir l'Electeur : le point principal des motifs principaux.

\$25 d'amende

La condamnation

Dans l'affaire de l'Electeur

Montreal, 19.—M. Dugas a rendu son verdict de J. A. Pelland, H. Mercier et P. de Martigny, qui ont avoué coupables au monument Nelson n'excedant pas \$20.00

La salle d'audience était remplie de spectateurs, qui attendaient le jugement. On faisait mille commentaires. Chacun semblait convaincu que la sentence serait minime, l'accusation ayant été modifiée à l'avantage des accusés. Il était 10.30 heures, quand le juge est monté sur le banc. Les trois jeunes accusés se tenaient debout devant le tribunal ; le juge a rendu son jugement dans les termes suivants :

" J. A. Pelland, H. Mercier et P. de Martigny, vous avez plaidé coupable à l'accusation portée contre vous. Par le temps qui court, les gouvernements sont mis en émoi par des attentats de ce genre. Aujourd'hui, la société est menacée par des associations qui, sous le prétexte d'opérer des réformes, veulent nous enlever nos droits, nos privilèges, et qui, malheureusement, réussissent dans leur œuvre de destruction. Heureusement, je puis dire que vous n'appartenez pas à la classe des dynamitards. Le public de Montréal a été grandement étonné de cette tentative, particulièrement quand les noms des auteurs ont été connus. Elle a donné lieu à bien des commentaires regrettables. Vous pouvez remercier la presse de toutes les nuances qui a su amoindrir, aux yeux du public, la nature de cette offense. Vous êtes fortement blâmés, mais je sais que vous n'avez jamais songé aux conséquences de cet acte. Vous avez agi aveuglément. Autrement, vous eussiez renoncé à votre projet. Si quelques personnes eussent été tuées ou blessées, ou si les propriétés du voisinage eussent été endommagées, par l'explosion de la cartouche de dynamite trouvée en votre possession, vous seriez aujourd'hui dans une position très sérieuse. C'est un acte répréhensible que vous n'avez pas assez considéré, mais vous n'en êtes pas moins coupables. Si la colonne Nelson n'est pas tombée, remerciez en votre bonne étoile. Quelles auraient été les conséquences de votre complot, si vous eussiez réussi ! On se demande qui peut avoir fait germer cette idée dans vos cerveaux. On attribue à certains articles qui sont répudiés par tous les honnêtes gens ; c'est la seule raison qu'on puisse trouver. Mais pourquoi en veut-on à Nelson ? Est-ce que nous pouvons reprocher à l'Angleterre d'honorer la mémoire d'un héros qui a fait sa gloire. Laissons cette statue sur son piédestal pour prouver que nous aimons à éloigner tout sentiment d'animosité à l'égard des autres races. Vous êtes des jeunes gens intelligents, et votre complot a étonné tout le monde. Ce n'est pas le moment de dire si le monument Nelson doit être sur la place Jacques-Cartier ou non ; mais quel mal nous fait-il ? Ne nous rappelle-t-il pas les victoires d'un grand homme. Il a été érigé en sa mémoire et à quelque nationalité que nous appartenions, nous n'avons pas le droit de nous en plaindre."

Le juge leur a donné ensuite de sages conseils. Il dit que dans ce cas il peut les condamner à un emprisonnement d'un an, mais que, il peut aussi user de sa discrétion. " Je suis heureux, ajoute le juge, d'avoir le droit de ne vous condamner qu'à l'amende, car je crois que vous serez plus sérieux et que vous vous conduirez de façon à ne point obscurcir le brillant avenir qui vous attend. Je vous condamnerai donc à \$25 d'amende."

Il y a quelque temps, deux jeunes filles, de cette ville, commis dans des magasins, s'en allaient à la recherche d'une blanchisseuse. Elles entrèrent par erreur dans un logis où tout respirait la misère, et dont la maîtresse n'avait pas du tout l'air engageant. D'une pièce voisine de celle où elles se trouvaient, les jeunes filles entendirent partir des cris perçants, poussés par un jeune enfant. Comme les cris que la douleur arrachait au pauvre petit être devenaient de plus en plus forts, l'une des visiteuses dit à la mère :

— Est-ce votre enfant qui crie ainsi ?

Pour toutes réponse, celle-ci fit un signe dénotant la plus complète indifférence.

Comme les cris se faisaient entendre plus perçants et plus douloureux, les deux jeunes filles pénétrèrent dans la chambre.

Sur un grabat était couchée une petite fille de onze mois, qu'un énorme rat était entrain de dévorer vivante, sans que la mère ou plutôt l'exécration marâtre ne s'en souciait le moins du monde.

Les jeunes filles indignées à la vue d'un pareil spectacle, reprochèrent à la mère son odieuse conduite. Celle-ci répondit :

— Si vous vous intéressez autant à elle, emportez-la donc !

En sortant de la maison où elles avaient été témoin d'un fait d'aussi révoltante inhumanité, les visiteuses se rendirent au presbytère du Sacré-Coeur et avertirent M. le curé Adam.

Le soir même, la pauvre petite martyre était transportée chez les Sœurs Grises.

Là on constata que l'enfant avait été mordue à un bras ; on voyait la marque des dents faite par le rongeur.

Aujourd'hui l'enfant est rétablie ; son bras est guéri, mais elle a le sang empoisonné et on s'attend à sa mort prochaine.

Voilà ce qui se passe en pleine ville de Montréal : c'est là un des dessous de la métropole ; on avouera que c'est horrible. Espérons que la justice s'occupera de cette femme sans entrailles.

La lutte contre le fanatisme

NOTRE ATTITUDE

Nous tenons à tirer les choses au clair quant à qui regarde l'attitude du Courrier du Canada vis-à-vis la Protestant protective association.

L'Electeur manque de justice envers nous quand il dit :

" La presse, tous ceux qui exercent quelque influence dirigeante sur l'opinion, sont donc tenus de suivre de près les agissements de cette secte fanatique, et de tenir le peuple de cette province aux aguets d'une agitation dirigée contre ses plus chers intérêts.

C'est ce que nous faisons de notre mieux pour notre part. Mais si nous sommes seuls à la tâche, à quoi cela servirait-il ? Que de braves gens, ne lisant que la Minerve, le Courrier du Canada ou quelque autre organe de même politique, continueraient à dormir paisiblement sur les deux oreilles, sans le moindre souci, naturellement, de choses que le journal leur laisse ignorer ! Et c'est ainsi qu'une grande partie de la population est entraînée à se faire la complice inconsciente de sa propre destruction !

Nous nous inscrivons en faux contre ces paroles de l'organe libéral. Le Courrier du Canada a fait son devoir en dénonçant la " P. P. A. " Et, sans se soucier de ses liens politiques, il a déclaré hautement que M. Mowat avait toutes ses sympathies dans sa lutte contre les organisations dont le fanatisme et l'intolérance haineuse sont les plus puissants leviers.

Le cinq décembre dernier, au lendemain de la double défaite de sir Oliver Mowat dans Bruce-Ward et Lambton-Est, le Courrier publiait ces lignes :

" Pour notre part nous regrettons profondément la victoire des éléments qui ont triomphé dans les élections de samedi.

" Si le gouvernement Mowat doit succomber devant ces éléments de fanatisme et de haine, nous déplorerons la chute du gouvernement Mowat.

Et quelques jours après, nous ajoutons :

" Pour notre part nous avons nettement dit notre pensée à ce sujet. Dans les luttes que livre le fanatisme à Ontario nous sommes du côté de M. Mowat, quoique M. Mowat soit un grit. Les liens de parti doivent disparaître quand des intérêts supérieurs sont en jeu. Le cabinet Mowat, quels que soient ses mérites et démerites par ailleurs, paraît être le point de mire des sectaires enragés. Cela lui donne droit à l'appui de ceux qui aiment la justice.

Il nous semble que ces paroles étaient assez claires et assez catégoriques. Dans le même article, nous reproduisons ces déclarations, extrêmement importantes et significatives de la Gazette de Montréal :

" La fin principale de cette organisation est l'exclusion de tous catholiques romains des offices publics, et pour en arriver à ce méprisable but, on fait circuler toutes sortes de faussetés habilement calculées pour alarmer les protestants crédules. Si un pareil mouvement peut prendre racine en ce pays et faire valoir ses funestes principes en législation, la Confédération n'en a plus pour un an à vivre. Nous espérons sincèrement que l'élection de East Lambton est son dernier succès, mais si l'association continue à tenter de placer de ses membres dans les législatures, il deviendra nécessaire pour les hommes justes d'oublier les démarcations ordinaires de partis et de s'unir pour combattre ses machinations. Avec M. Edgar, M. P., nous croyons qu'il serait préférable que conservateurs et libéraux soient exclus du pouvoir pour plusieurs années à venir à Ottawa et Toronto respectivement, que de permettre aux principes de la P. P. A. de prévaloir dans nos affaires politiques.

Et après avoir cité ces lignes, nous y applaudissons de toutes nos forces et nous nous écriions :

" Voilà l'opinion véritable du parti

conservateur. Nous applaudissons à ce langage de la Gazette, nous y faisons écho.

C'est le langage du bon sens, de la justice, et de plus pur patriotisme.

Tout cela venant d'un organe conservateur comme le Courrier du Canada, n'était-il pas assez clair et assez significatif ?

Ce que nous écrivions il y a un mois, nous le pensons encore et nous le proclamons encore aujourd'hui. Sir Oliver Mowat nous paraît en ce moment comme le champion de la justice et des véritables droits égaux dans la province d'Ontario. Il vient de prononcer un discours à Toronto, devant une assemblée protestante, et nous lisons dans ce discours des passages comme celui-ci :

" C'est une bonne chose pour les protestants sincères de faire du zèle pour la religion de leur prédilection. Mais ce qui est mauvais, c'est d'être toujours prêt à croire tout le mal qui se dit des catholiques romains. Il n'y a guère de mérite, bien au contraire, à croire ce qui n'est pas vrai contre eux. Les catholiques romains sont ici : ils furent près du sixième de notre population dans l'Ontario et près des cinq-touzièmes de la population du Canada. Tout protestants que nous sommes, chacun de nous peut attester qu'il y a parmi les catholiques que nous connaissons une foule de bons maris et de bonnes épouses, de bons fils et de bonnes filles, de bons pères et de bonnes mères, de bons maîtres et serviteurs, de bons citoyens, charitables, inattaquables dans leur réputation et leur conduite. " (Écoutez ! écoutez !)

Dans une province où les cinq-sixième de la population sont protestants, avec un clergé exemplaire, dévoué et éclairé, parler du danger que court le protestantisme de la part des catholiques romains ou de leur clergé, mais c'est tout simplement une absurdité. (Applaudissements.) Qu'on y songe donc : si on les attaque, ces hommes sont en droit de s'unir en corps pour organiser la résistance, tout comme n'importe quelle autre classe de la société !

Ce sont là, étant données les circonstances, de généreuses et courageuses paroles. Nous les portons à la connaissance des nombreux abonnés que notre journal hebdomadaire compte dans l'Ontario, parce qu'il est juste que M. Mowat ait tout le bénéfice possible de ses efforts pour enrayer le fanatisme.

Aux élections locales de 1890, nous avons manifesté hautement nos sympathies pour la cause du gouvernement provincial d'Ontario, précisément à cause du déchaînement de equal-rightistes contre lui. Cette année, c'est la Protestant protective Association qui descend dans l'arène, et elle est encore plus detestable que l'association des Equal-rights de 1890. Sir Oliver Mowat devra donc avoir pour lui tous ceux qui aiment l'équité, le fair play, et la paix sociale.

Justice égale pour tous les citoyens, tel devrait être le mot d'ordre des hommes d'Etat dignes de ce nom. C'est ce que la majorité catholique de la province de Québec pratique depuis que nous nous gouvernons nous-mêmes. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans les autres provinces de la Puissance ?

Le jour approche où tous les hommes d'ordre, où tous les amis de la justice et de la liberté, protestants et catholiques, devront s'unir pour écraser une bonne fois, et faire rentrer dans leurs tanières cette tourbe de démagogues et d'agitateurs qui voudraient jeter le Canada dans l'abîme des guerres de races et de religion.

On a commencé la pêche du homard dans le comté de Digby et celui de Yarmouth. On a déjà expédié à Boston 1400 boîtes de homards vivants à \$15,000.

M. Tarte et John McDonald

M. Tarte publie dans le Cultivateur, un article où nous relevons un passage vraiement juste envers la mémoire de Sir John Macdonald.

M. Tarte, dont le témoignage en ce moment ne sera pas suspect, reconnaît que Sir John était un obstacle au fanatisme, et que sa répudiation du Mail était absolument sincère et motivée par une pensée hautement patriotique. Nous tenons à mettre ces lignes sous les yeux de nos lecteurs :

" Sir John A. Macdonald fit au " Mail, " qui avait coûté beaucoup d'argent au parti conservateur, des protêts et des remontrances. Une rupture finale survint. L' " Empire " fut créé par les manufacturiers et les grands intérêts liés à la politique du cabinet d'Ottawa. Sir John se mit lui-même sur le chemin pour prélever des souscriptions.

Je sais que mon sentiment et mes appréciations sur Sir John ne seront point partagés par un grand nombre de ceux qui liront cet écrit. Je les engage à se dépouiller de l'esprit de passion et de rancune, qui joue un si funeste rôle dans notre politique.

J'ai bien connu cet illustre mort. A maintes reprises, j'ai discuté avec lui les questions les plus complexes, les plus irritantes, les plus délicates. J'ai différé avec lui, je lui ai résisté, je lui ai fait la lutte sur certains sujets, bruyamment parfois.

Il me semble que j'ai eu occasion de le juger. Je ne lui ai jamais demandé de faveur, je n'ai rien reçu de lui ou de son gouvernement.

J'en parle donc avec une liberté parfaite, et avec la conviction que je dis la vérité.

La pensée dominante de Sir John A. Macdonald était de fonder dans l'Amérique du Nord une nation, une annexe puissante de l'Empire Britannique. Or, il savait que cette œuvre ne pourrait être accomplie qu'avec le concours et la participation volontaire de tous les éléments et de toutes les nationalités. Concours et participation qui devraient nécessairement être les résultats de leur consentement et de leur loyauté.

La politique du Mail, menaçante pour le tiers de la population de la puissance et par conséquent propre à faire surgir la résistance, l'inquiétude et la colère dans les esprits, ne pouvait être acceptée et approuvée par lui. Il y vit un péril imminent pour la Confédération, et une manœuvre des ennemis du bien colonial.

J'affirme que Sir John A. Macdonald considérait le Mail comme un organe secret des groupes qui, ici et aux Etats-Unis, désirent l'annexion du Canada à la République Américaine, et qui croient rendre le gouvernement de notre pays impossible en ameutant les uns contre les autres les races anglaises et françaises.

Je n'entends point dire qu'il éprouvait à notre égard une affection passionnée. Il n'avait point mission de veiller sur nos droits et nos privilèges. Mais il comprenait que trois millions de protestants ne sauraient songer à gouverner par la force deux millions de catholiques que le consentement de la Province de Québec et des Canadiens-français est essentiel au maintien de l'ordre de chose actuel, et que ce consentement ne serait point continué, si la Province de Québec et ses habitants étaient traités par les autres Provinces et par leurs concitoyens anglais comme des êtres indignes de tous titres à la liberté et au respect public.

La répudiation éclatante du Mail par Sir John A. Macdonald a donc été, selon moi, un acte de haute politique canadienne et impériale.

Une lettre de Bangkok annonce que les Siamois ont évacué la rive gauche de la rivière Mékong, selon les conditions de leur traité avec la France. Les villages sur ce côté de la rivière ont été brûlés par les troupes siamoises avant de donner la possession de ce territoire aux Français.

VOL AUDACE

Un banquier riche se fait enlever pour 15,000 francs de bijoux

Paris, 27.—Un vol a été commis avec une audace incroyable, dans l'express de Cologne arrivant à Paris vers minuit.

Un banquier de Berlin, M. Charles Lévy, se rendant à Nice avec sa femme avait pris dans un compartiment de première classe.

A Maubeuge, trois individus très bien mis montèrent dans le compartiment. A plusieurs reprises, ils tentèrent d'engager la conversation avec M. Lévy, mais celui-ci restait sur la réserve.

Avant d'arriver à Saint-Quentin, ils lui proposèrent de jouer aux cartes, M. Lévy, cette fois, refusa catégoriquement et dans des termes qui ne lui permettait plus de rester dans le compartiment.

Arrivé à Saint-Quentin, où le train fait un arrêt de trois minutes, il descendit vivement et alla voir dans les compartiments voisins s'il n'y avait pas deux places. Pendant ce temps, Mme Lévy se tenait à la portière, n'attendant qu'un geste de son mari pour descendre. A ce moment, les trois individus s'emparèrent d'une valise en peau de crocodile renfermant des bijoux à Mme Lévy pour une valeur de 15,000 fr. et descendirent à contre-voile.

Lorsque M. Lévy s'aperçut du vol, les filous avaient disparu et le train partait.

M. Lévy a déposé, hier matin, une plainte contre les voleurs dont il a pu donner le signalement complet.

VANDERBILT ET COQUELIN

Le prix de six larmes et de douze éclats de rire

Monsieur Vanderbilt est le possesseur d'un compte très original présenté et acquitté par Coquelin.

Dans une de ses croisières sur le Méditerranée, le millionnaire américain, qui s'ennuyait un peu, fit un jour venir Coquelin et lui dit : " Donnez-moi une séance ce soir, entremêlée de triste et de gai. Je vous compterai cent dollars pour toutes les fois que vous me ferez pleurer, et deux cent dollars pour toutes les fois que je rirai.

La soirée fut brillante et le lendemain, M Vanderbilt reçut la facture suivante qu'il paya avec plaisir.

M. Vanderbilt.
Doit à M. Coquelin :
6 larmes à \$100 chacune..... \$ 600
12 éclats de rire à \$200..... 2,400
Total..... \$3,00

VOLEUR SACRILEGE

Les petits dynamitards

LA MARIÉE

Montréal, 17.—Deux fils du Céleste Empire, Lee King et Chan Mon, de Canton, Chine, demeurant depuis cinq ans en cette ville, ont prêté hier, devant le juge Sicotte, le serment d'allégeance.

—Donat Métivier, l'auteur de la tentative de vol commise dimanche dernier, dans l'église de l'Immaculée Conception, a comparu ce matin devant le juge Desnoyers pour recevoir sa sentence. C'est la deuxième fois que Métivier est condamné pour pareille offense. La première fois, il avait été condamné à six mois pour avoir volé un tronc dans l'église de l'Enfant Jésus de Mille-Ends. Le juge Desnoyers, en rendant son jugement, a dit : " Je regrette que les procédures aient été faites en cour sommaire, car je ne puis vous condamner qu'à neuf mois de prison. Autrement, je vous enverrais au pénitencier. Gare à vous, quand vous aurez purgé cette sentence.

—L'enquête dans l'affaire des jeunes Pelland a été reprise hier après-midi à deux heures pour l'interrogatoire des témoins de la défense. M. Mercier représente son fils, M. J. O. Pelland son frère, M.M. Gouin et J. A. Drouin, le jeune de Martigny. Le premier témoin entendu a été M. James Cachrane.

LA COLONISATION

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE COLONISATION ET DE RAPATRIEMENT

Entrevue avec l'honorable M. Beaubien

Une délégation de la société générale de colonisation et de rapatriement de la province a rencontré l'honorable commissaire de l'agriculture et de la colonisation, avant hier après-midi, au bureau du gouvernement.

La délégation était composée des messieurs suivants : D. Rolland, président ; le recorder de Montigny, Dr Brisson, chevalier Drolet, J. X. Perrault, Dr Grignon, H. Hurteau, B. L. Carufel.

M. le Dr Brisson a donné communication à l'honorable ministre du projet de colonisation élaboré sous la direction de la société. Nous en détachons les extraits suivants :

Voici, monsieur le ministre, les moyens pratiques et tout à fait proportionnés aux ressources de la province que nous avons l'honneur de soumettre à votre sérieuse considération :

1 La continuation des octrois accordés aux sociétés d'industrie laitière, fromageries, cerceles agricoles, etc, et en doubler le montant, si possible, en faveur des cantons pauvres dont les débuts sont toujours difficiles.

2o Etablir à Montréal un dépôt des grains de semence distribués par la ferme expérimentale d'Ottawa. Rien de plus propre à compléter la régénération de l'agriculture dans ces cantons.

3o Doubler, durant quelques années au moins, les crédits affectés à l'immigration et au rapatriement des Canadiens en doublant aussi le nombre des agents employés à ces fins dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, de même que dans l'Ouest Américain.

4. Obtenir de la grande compagnie du Pacifique Canadien et en général de toutes les compagnies de chemin de fer auxquelles les gouvernements fédéral et local ont jeté des millions de dollars et concédé des millions d'acres de terre, obtenir, disons-nous, des taux spéciaux pour les colons et leurs effets. Obtenir également des trains d'excursions à prix réduits, permettant aux touristes d'aller visiter ces cantons aux saisons jugées convenables.

5o Obtenir encore des compagnies de chemins de fer qu'elles achètent des habitants de cantons traversés par leur ligne le bois de charpente et le combustible (bois de corde) dont elles ont besoin pour leur usage particulier.

6o Faire remise au colon de la balance du prix d'achat de son lot, lorsqu'après deux années d'occupation il s'est conformé à la loi aujourd'hui en vigueur et aux autres ordonnances mentionnées sur son billet de location.

7. Continuer la construction de chemin de colonisation qui sont de premières nécessités au colon, non seulement pour se rendre jusqu'à son lot, mais encore comme moyen d'existence durant les premières années de son établissement.

8o Etablir à Montréal, à proximité des gares de chemins de fer pour les fins de colonisation et de rapatriement, une agence générale ou bureau d'informations tenu par des personnes compétentes.

9o Favoriser la formation de sociétés, cerceles, associations, syndicats, chambres, compagnies de colonisation de tout genre qui seraient, dans l'accomplissement de cette grande œuvre, des auxiliaires puissants et pour le gouvernement et pour le bureau projeté. L'expérience des cerceles agricoles est tellement encourageante qu'il suffit simplement d'indiquer ce moyen pour en faire comprendre l'utilité.

Puis, sur invitation, chacun exposa ses vues sur le projet qui fut très favorablement accueilli par l'honorable M. Beaubien. L'honorable commissaire fit part des idées et des projets déjà mis à l'étude depuis un an par le cabinet provincial, et qui concourent pleinement dans les vues exprimées par les membres de la délégation. Il invita la délégation à venir le rencontrer de nouveau, samedi après-midi, afin de continuer l'étude de la question importante de la colonisation et des meilleurs moyens à prendre pour la promouvoir.

L'empereur Guillaume a invité le duc de York à aller visiter Berlin pour assister au banquet annuel des Chevaliers de l'Aigle Noir.

LEON XIII

D'après Emile Olivier

Nous prenons dans les bonnes feuilles du prochain ouvrage d'Emile Olivier, qui paraîtra lundi à la Société des Écrivains Français, 18, rue de Valois, l'appréciation suivante que l'auteur fait de l'Encyclique *Rerum Novarum* :

" Dans cette Encyclique, Léon XIII s'est surpassé : il n'a jamais été aussi bien le Pape de la lumière et de l'harmonieuse sérénité. Ces pages sont une merveille d'élevation, de justesse, de mesure, d'élegant et fort langage, de délicate et ferme pondération d'idées et d'intérêts contradictoires.

Le Pape ne s'astreint pas évidemment à l'indifférence économique : il demande à l'Etat d'avoir des entrailles et de considérer l'allégement des dettes populaires comme l'une de ses fonctions essentielles. Il n'oublie pas néanmoins que la théorie de l'Etat-providence, chère aux jacobins et aux collectivistes, engendrerait d'incalculables calamités, anéantirait la personnalité humaine, imposerait aux pouvoirs publics des prévoyances au-dessus de ses lumières, des responsabilités supérieures à ses forces. Aussi ne s'engage-t-il qu'avec précaution : il ne la conseille que dans les cas extrêmes, lorsqu'aucun autre moyen n'existe de la suppléer, dans la crainte, dit-il, que l'immixtion des pouvoirs publics ne soit inopportune (*ne magistratus inferat se importunus*). Or, dans une société comme la nôtre, dans laquelle l'ouvrier est électeur, armé du droit de se coaliser et de se syndiquer, cette immixtion serait certainement inopportune.

Il n'admet pas non plus que cette intervention dépasse certaines limites (*extra certos fines*), et ces limites, il ne les indique qu'en termes intentionnellement vagues (*nec ultra progrediendum, quam incommodorum sanatio, vet periculi depulsio requirant*), afin de laisser entière la liberté d'appréciation des fidèles dans les cas particuliers. Ainsi il est loisible, sans ce mettre en opposition avec l'enseignement pontifical, de repousser la réglementation légale des heures de travail des adultes, première application d'un système dont le dernier mot serait l'abolition de la liberté contractuelle et le despotisme d'un socialisme d'Etat.

Le rôle de Providence sociale n'est pas attribué inconsidérément par l'Encyclique à tous les gouvernements quelconques. Qu'ils soient républicains ou monarchistes peu importe : l'essentiel est " qu'ils répondent aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins exposés dans les lettres encycliques sur la constitution civile des sociétés ". Les gouvernements ainsi constitués inspirent seuls au Pape la confiance qu'ils n'abusent pas d'une autorité inquiétante. Si donc il existait quelque part un gouvernement qui professât de ne tenir aucun compte de la religion, de mépriser ses préceptes et de vilipender ses ministres ; qui interdisait dans les écoles l'enseignement religieux qui ne respectât pas les immunités indispensables du sacerdoce, qui refusât au ministre de l'autel la *sustantatio, nem quae deceat*, le salaire convenable, ou qui le lui retranchât arbitrairement il ne saurait être admis, même avec les restrictions et les prudences indiquées, à exercer la tutelle sociale qu'autorise l'Encyclique.

Enfin le Pape neutralise en quelque sorte, l'octroi à l'Etat du rôle de Providence, par l'insistance avec laquelle il place le droit d'association au-dessus de ses atteintes. Les libres associations forment en effet le contre-poids à l'omnipotence de l'Etat. Les collectivistes, qui le savent, poursuivent de leurs antipathies les sociétés coopératives, comme le Pape, qui ne l'ignore pas, accorde des encouragements aux libres associations.

Dans toutes les thèses de l'Encyclique brille cette incomparable circonstance et cet imperturbable équilibre, grâce auxquels la question fondamentale de l'intervention des pouvoirs publics a été résolue sans blesser aucun autre principe également fondamental.

Ainsi Léon XIII est favorable au pauvre, mais il n'est pas hostile au riche. Il ne paraphrase pas contre lui la parole évangélique. Malheur aux riches ! qui canonisent les pauvres et frappent les riches de malédictions : il ne répète

pas avec saint Jérôme " que tout homme riche est ou injuste dans sa personne, ou héritier de l'injustice d'autrui. " Il ne dit rien qui ressemble aux paroles de Bourdaloue à la cour de Louis XIV : " Il y a peu de riches innocents et dont les consciences doivent être tranquilles (1) ", il constate sévèrement la dureté trop évidente de certains riches au cœur de pierre, il ne les rudoie cependant pas ; il les presse, il les adjure, il les implore, il essaye de les convaincre. A cet effet il ne se contente pas de les renvoyer au jugement de Dieu, il leur montre les périls dont ils sont menacés, et certes il ne les exagère pas, car tous les observateurs savent que la lutte sociale, conjurée partout où les patrons se montrent " intelligents sur le pauvre et l'indigent ", s'envenime au contraire, à chaque instant dans les centres encore trop nombreux où ils se montrent féroces d'égoïsme et d'indifférence.

Le Pape encourage certainement les revendications ouvrières par cela qu'il les proclame fondées. Les ouvriers, contrairement à la doctrine économique, n'ont cessé de prétendre que le salaire devrait être réglé par leurs besoins, non par le rapport de l'offre et de la demande. Le Pape approuve cette prétention. Mais il n'excite pas les convoitises irréalisables par ces phrases vagues, ces assentiments généraux auxquels se complaisent tant de dilettantes en socialisme ; il définit, avec une rigueur presque mathématique, ce qui est conforme à la justice et ce qui s'en écarte ; il recommande la modération, le bon sens et le respect du droit d'autrui ; il prémunie les gouvernements contre les complaisances coupables, les incite à maintenir les ouvriers dans le devoir, à assurer contre la rapine les légitimes propriétés, et, tout en respectant les immunités des grèves même gênantes, à ne pas laisser le champ libre à celles qui s'annoncent elles-mêmes comme des complots contre la sécurité publique (2). Enfin il reste dans les thèses de principe, se gardant d'une immixtion risquée ou tyrannique dans les faits pratiques.

Par une échappée d'emphase non plus dans toute l'Encyclique, et cependant une émotion continue de cœur, *continuus animi motus*, apportée d'Assise, de ce berceau du mendiant par amour, sur le siège épiscopal duquel la tiare pontificale est venue chercher Léon XIII. Le Pontife a ressenti toutes les angoisses du pauvre et recueilli toutes les larmes des affligés ; il a entendu le mineur haletant au fond des entrailles noires de la terre, la pauvre femme grelotter entre les quatre murs froids de la mansarde ; il embrasse tous ceux qui souffrent d'une charité tendre, d'une pitié attendrie ; il les entoure d'une effusion infinie de sollicitude ; il voudrait les prendre tous sur ses épaules de pasteur, les apporter tous à la lumière du jour, à la chaleur de la vie heureuse.

Les politiciens eux-mêmes, détournés un instant de leur compétition, ont été remués par ce langage de sage et d'apôtre, de politique et de pontife, où l'on retrouve la beauté de ce qui descend de haut, et ils l'ont admiré. Vraiment, ont-ils dit, cet auguste vieillard a prononcé des paroles profondes. Il a compris de quel côté roulait le temps, et il s'est mis dans le courant. Jusque-là l'Eglise avait été dans le camp des riches elle passe dans celui des pauvres. Le tacticien est d'une habileté supérieure.

Léon XIII ne mérite pas cet éloge, où se mêle quelque ironie et surtout beaucoup de défiance. On ne lui aurait pas adressé si l'on eût mieux connu la politique de l'Eglise.

(1) Sermon sur la richesse.

(2) La traduction française semblerait indiquer que le fait même d'une grève est une menace à la tranquillité publique. " S'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, menacent la tranquillité publique ". Le texte latin dit : *Si quando fiat, ut quippiam turbatum impendat ob secessionem opificum aut intermissas ex composito operas*.

Il en résulte que le fait de la menace de l'ordre public peut subvenir *ob, à cause*, de la grève, mais que la grève elle-même ne constitue pas cette menace. Du reste, c'est expliqué formellement plus loin : " Les grèves dégénèrent facilement en violences et en tumultes, et la tranquillité publique s'en trouve souvent compromise ". *Souvent*, par conséquent ni toujours ni nécessairement.

L'Eglise dépositaire dans ses trésors doctrinaux d'un ensemble de croyances, ne les étale pas toujours toutes à la même heure, avec une instance égale ; elle s'attache plus particulièrement à celle qui répond aux nécessités intellectuelles et morales de l'heure présente. Pélagé conteste-t-il la souveraineté du gouvernement divin, les docteurs et les pontifes expliquent et définissent la doctrine de la grâce. Luther, Calvin, Jansenius, Baius, nient-ils la liberté, la volonté humaine, ils défendent et définissent le libre arbitre. Aujourd'hui le problème de la pauvreté et de la richesse est devenu l'objet de la préoccupation générale : le Pape expose la doctrine catholique sur les rapports de la pauvreté et de la richesse. Où est la tactique ? où est le stratagème ?

Il n'est pas nécessaire que l'Eglise change de camp pour se retrouver avec les pauvres. Quand n'a-t-elle pas été avec eux ? Quand a-t-elle cessé d'étendre sur eux toutes grandes ouvertes ses ailes maternelles ? Les pauvres ont toujours été ses enfants de prédilection. Où, quand ont-ils eu des serviteurs tels que François d'Assise et Vincent de Paul ? Quelle terre ne porte le témoignage de l'impérissable fécondité de l'action charitable de l'Eglise ? Tant pis pour vous si vous ne l'avez pas vue jusqu'à présent où elle n'a cessé de se tenir !

La Papauté, à ne considérer que son intervention dans les affaires humaines, a eu d'admirables moments. Elle a été héroïque lorsque, à Canossa et ailleurs elle humiliait l'arrogance de la force brutale. Elle a été civilisatrice lorsqu'elle a présidé à la renaissance de la science et de l'art et non moins lorsqu'elle a défendu la dignité de la science et de l'art et non moins lorsqu'elle a défendu la dignité de la raison et la liberté de la volonté contre les fatalismes théologiques, philosophiques et scientifiques. Elle a été politique lorsqu'elle a conclu dans le Concordat l'accord entre les antiques croyances et la nouvelle société. Léon XIII l'élève à une grandeur nouvelle et imposante en essayant, sans s'immiscer dans la politique, une médiation de conseil entre le capital et le travail, et en se présentant aux peuples et aux rois comme le théoricien sacré de la paix sociale.

Emile Olivier

Prêtres, Orateurs, Chanteurs, et Acteurs trouvent que le Pectoral-Cerise d'Ayer améliore et fortifie la voix.

DRAME SANGlant

Mort mystérieuse d'une femme

Trouvée dans une mare de sang

Boston, 20—Le corps d'une jeune femme âgée d'environ 24 ans, nommée Nelly Fay, a été trouvé gisant dans une mare de sang dans sa chambre à coucher à l'hôtel Everton, 72 Shawmut Avenue, et dans l'opinion du médecin légiste, la mort a été causée par un coup sur la tête et qui n'est ni accidentel ni infligé par la jeune femme elle-même. Selon les apparences la femme était morte depuis environ 12 heures, et tout indique qu'avant de mourir elle a opposé à un assaillant inconnu une vive résistance.

Personne dans l'hôtel ne se rappelle avoir entendu du bruit dans son appartement, et il n'y a rien pour mettre sur la trace du meurtrier. Le corps gisait sur le plancher, une partie sous le lit et l'autre partie en dehors, et il y avait plusieurs signes dans la chambre qui indiquaient qu'une lutte désespérée avait eu lieu entre la victime et son meurtrier.

LUCKEY INNOCENT

Son frère mourant avoue qu'il est l'auteur du crime de New-Bliss

Ottawa, 30—M. Ed. Case, marchand général de Winnipeg, est arrivé en cette ville. Il a dit que le bruit court à Winnipeg que le frère de Charles Luckey a déolaré sur son lit de mort qu'il était l'auteur des meurtres de son père, de sa belle-mère et de sa sœur.

Un autre habitant de l'ouest, nommé Hygins, dit qu'il a entendu raconter la même histoire à Winnipeg.

On n'a pas oublié que Charles Luckey a été pendu à Brockville, il y a quelques semaines pour ce triple meurtre.

Encore l'Alliance française

" La Patrie " du cinq couran nous offrait un article de M. Fréchette : *Encore l'Alliance française*. C'est sa marotte !

Il dit de gros mots à M. Tardivel et au R. P. Lacasse.

A celui-ci il dit des injures tellement basses que le public est étonné d'entendre de pareilles choses même de la bouche de M. Fréchette, qui écrit assez bien pour qu'il ne fasse pas de polémique, car, dans ce cas, il est obligé de donner du sien.

Dans toutes les discussions qu'il a eu à soutenir, M. Fréchette est toujours des cendus d'un cran dans l'opinion de ses lecteurs, maintenant il ne descendra plus qu'il en soit bien sûr.

On nous dit que le père Lacasse répondra à son insulteur tout d'un trait, par un coup de mine dont les détonations parviendront, comme toujours, jusqu'aux familles les plus reculées du pays.

Pour ma part, j'ai quelques observations à adresser à M. Fréchette à propos de sa chère Alliance française qu'il veut nous imposer à tout prix. Calmez vos nerfs M. Fréchette, et prêtez l'oreille.

M. Fréchette cite les noms de plusieurs évêques qui feraient partie de l'Alliance française. L'un d'eux aurait écrit que l'Alliance française n'était point hostile la religion.

Le père Lacasse dit : 1o L'Alliance française, par ses réglemens, défend de soutenir les droits de Jésus-Christ dans ses assemblées. 2o Mgr. Meurin l'a condamnée. 3o Elle envoie indifféremment des livres catholiques ou voltairiens à ceux qui en demandent.

Ces renseignements pris aux sources officielles démontrent que les trois affirmations du père Lacasse sont vraies.

Que M. Fréchette adresse une lettre au président de l'Alliance française lui demandant ceci : Est-il permis à un conférencier de soutenir les droits de Jésus-Christ dans vos assemblées ? M. le président bien poliment répondra, et M. Fréchette publiera la réponse.

Est-il possible que M. Fréchette s'aveugle au point de croire que nous allons prendre l'indifférence religieuse comme l'idéal que doit poursuivre toute société ?

Na-t-il jamais lu l'encyclique de Léon XIII *Immortale Dei*, ne sait-il pas ce que l'on entend par thèse et hypothèse ?

Je vais lui répéter une petite leçon de catéchisme qu'on m'a expliquée l'année que j'ai fait ma première communion.

Le curé venait de nous parler des pays où les catholiques étaient persécutés, et des choses permises aux catholiques dans les temps de persécutions. Il nous avait parlé la veille des choses défendues — comme d'aller prier dans un temple hérétique avec les protestants ; dans ce cas, dit-il, même devant la menace de la mort, refusez ; vous voyez, M. Fréchette que la religion ne change pas ; mais revenons aux choses permises.

Vous venez de voir, mes enfants, continua le bon curé, dans l'histoire que je viens de lire, que des évêques catholiques et protestants font partie de la " société irlandaise de secours mutuels. " Je vais vous expliquer la chose pour que vous ne soyez pas scandalisés.

Autrefois en Irlande, les catholiques étaient très persécutés et n'avaient pas droit d'association. Quelques protestants à l'âme généreuse, fondèrent une société de bienfaisance où ils ne seraient pas question de religion. Les évêques et les prêtres catholiques se sont joints au mouvement. Ce n'était pas la perfection, mais ce n'était plus la persécution ; c'était un acheminement

vers la liberté. Cette liberté se manifesta et l'on fonda les sociétés Saint-Patrice où l'on pouvait défendre la cause sacrée de la religion, parler à son aise de Jésus-Christ, du pouvoir temporel du Pape etc., etc., et fortifier dans le cœur de tous les Irlandais, le sentiment catholique.

En France aujourd'hui, il suffit qu'on mette le mot catholique en tête d'un programme pour entendre les sifflements des reptiles de la presse maçonnique.

— Une société se forme et dit aux catholiques : vous pouvez entrer chez nous ; si vous y est défendu de parler de Celui pour qui vous êtes prêt à donner votre sang, soyez assurés qu'il ne sera pas au moins insulté. Ce n'est pas l'idéal mais quelques-uns ont cru que c'était un pas vers la thèse.

M. Fréchette nous dit qu'il y a des évêques du Canada qui ne veulent pas entendre parler de l'alliance française. Qui en doute ?

Dans nos sociétés de Saint Jean-Baptiste, on a la liberté de parler de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge, de Léon XIII, du pouvoir temporel, etc, etc, pourquoi venir restreindre cette liberté ?

Les persécutés catholiques regardent comme un demi bonheur de ne pas entendre parler contre Jésus-Christ.

Les canadiens, catholiques libres regardent comme des lâches et des poltrons ceux qui ne veulent pas parler en sa faveur. Donc pas d'alliance française pour nos canadiens. Que M. Fréchette en prenne son parti.—

LIBER

PROTONOTAIRES APOSTOLIQUES

On écrit de Montréal, que M. l'abbé L. Z. Champoux, de St-Polycarpe, et M. l'abbé J. B. Proulx, vice-recteur de l'Université-Laval à Montréal, ont été élevés à la dignité de protonotaire apostolique en même temps que M. l'abbé Laflamme, recteur de l'Université-Laval de Québec.

Nos félicitations aux nouveaux dignitaires.

La petite variole

Le Conseil d'hygiène de la province vient d'envoyer à tous les médecins de la Puissance une circulaire leur donnant avis que la variole existe actuellement dans dix Etats de la république voisine, et même dans les grands centres comme New-York, Chicago et Boston, et qu'elle a aussi fait son apparition depuis quelques jours dans la province d'Ontario.

Le Conseil d'hygiène demande aux médecins :

1o De s'intéresser à la vaccination immédiate de tous les enfants et autres qui dans leur clientèle, n'ont pas encore été vaccinés ;

2o De prévenir immédiatement les autorités sanitaires de tout cas de variole dont ils pourraient avoir connaissance.

La picote à New-York

New-York, 19—Il y a six cas de picote à l'hôpital de Charité, à Blackwell's Island.

L'hôpital contient 800 malades. Les picotés ont été isolés de peur que la maladie ne se propage.

Explosion de dynamite

Madrid, 19—Une cartouche de dynamite a fait explosion aujourd'hui à la porte de la caserne de Monteaguado dans la province de Socia.

Les fenêtres et l'entrée ont été endommagées ; mais personne n'a été tué.

NEGLIGES

Toux et Rhumes Enracinés

Guéris sûrement par

Allen's Lung Balsam.



LE CARNIVAL

ET SES ATTRACTIONS

QUELQUES CHARS ALLEGORIQUES

LE GRAND CONCERT

LES AIRS CANADIENS

Un moulin-à-vent

Une noce au village

Nous entamons la dernière semaine avant le carnaval. Tout le monde comprend combien les quelques jours qui nous en séparent, sont précieux, car partout on redouble d'activité et de bonne volonté. Le château de glace et la tour du côté nord sont terminés, et celle du côté sud, commencée samedi seulement, le sera aujourd'hui ou demain. Ce sera à peu près tout pour cette partie de la ville.

Aujourd'hui ou demain on commencera l'arche au pied de la côte Lamontagne dont le dessin est très joli.

Nous n'avons pas encore beaucoup parlé du grand concert des clubs de raquettes dans le manège. Une répétition a eu lieu hier soir et on a pu se faire une idée du succès qui attend messieurs les raquetteurs. Si tout est bien exécuté, ce sera charmant, entraînant. La levée du rideau ce sera l'arrivée dans le manège des différents clubs venant de tous côtés : chemin Ste-Foye, chemin St-Louis, rue St-Valier, marché Montcalm, marchant processionnellement et chantant chacun la chanson du club. Puis, lorsque tous les exécutants seront arrivés, on entendra les airs nationaux. Imaginez-vous le drapeau de Carillon, A la claire fontaine, A St-Malo, beau port de mer etc, chantés par les meilleurs voix de Québec, auxquelles répondront en chœur 400 à 500 voix d'hommes bien exercés. Quel moment ! ...

M. Vézina a composé pour la circonstance un morceau très original, *Le galop du Carnaval* qui sera exécuté pour la première fois. Vous croirez réellement entendre passer le club de tandem allant au pas, au trot et par moments au galop ; les coups de fouet, les clochettes, tout est parfaitement bien imité.

Enfin il y aura aussi les *tug of war* qui ne seront pas la partie la moins émouvante de ce concert.

Son Excellence le gouverneur-général arrivera à Québec mardi. M. Hough a mis sa plus belle voiture à la disposition du comité pour aller le prendre à la gare. Cependant le club Frontenac tient à ce que son Excellence monte de la gare au Château-Frontenac sur le char qu'il a préparé à cet effet. Ce char représente une immense taboggan avec sièges élevés et robes, etc.

Ceux qui voudront voir la grande procession dans tous ses détails feront bien de s'y prendre un peu à l'avance, car il y aura du monde sur la rue ce jour-là, et les étrangers ne seront point les derniers à se presser sur le parcours. Cette procession mérite d'être vue. Nous avons déjà dit qu'elle comprendra au moins 60 chars allégoriques, et de tous ces chars pas un ne sera semblable, chacun représentant une scène différente. Nous verrons probablement comment se fait la distribution des malles dans toutes les parties du pays, sur les traîneaux à chiens, par les diligences dans nos campagnes, etc. Le club Emerald aura pour char allégorique un gros navire en glace et le Québec, un gros mocassin. Celui du club Montagnais représentera un camp de bûcherons canadiens. Un autre char représentera un parti de canadiens travaillant aux foins.

Mais il y a mieux que tout cela, il y a quelque chose qui attirera tous les regards, surtout ceux des étrangers. C'est le char dans lequel on verra un groupe représentant une noce d'autrefois au village, revenant de la campagne. Marié et mariée, vieux parents, garçon et fille d'honneur y seront et on y verra aussi des joueurs de clarinette.

Le char des Hurons de Lorette représentera un *tepee* avec quarante guerriers en procession. L'hon. M. Joly de Lotbinière et M. Walter Ray, sont allés visiter les Hurons de Lorette en raquettes, dimanche, et ils rapportent que les anciens amis des français sont très enthousiastes du carnaval.

Une dizaine de familles camperont sur les terrains de l'ancien parlement, sous tentes couvertes en peaux de biche et accompagnées de tous leurs ouvrages de fantaisie. Leur char allégorique portera plusieurs bannières sur lesquelles seront inscrites les dates mémorables de leur histoire, le nom de leurs missionnaires.

On verra encore une vieille berline et une ancienne calèche et une voiture à distribuer de l'eau dont nos rues étaient plaines avant l'aqueduc. Quelqu'un suggère de mettre sur cette voiture l'inscription suivante : *après tout c'est encore le meilleur système.*

La procession sera ouverte par un détachement de pompiers représentant la brigade marchant à un incendie ; à la fin de la procession, on verra un autre détachement représentant la brigade revenant d'un incendie. Sept voitures de pompiers feront partie de chaque détachement.

Les canotiers figureront aussi avec un gros canot en manœuvre, traversant un dûde et un habitant.

Plusieurs clubs de raquettes des centres canadiens des Etats-Unis viendront au carnaval. Le comité des logements s'est entendu avec le C. P. R. pour avoir des chars doratoires placés sur des voies d'évitement au palais, afin de fournir des lits aux étrangers qui ne pourraient se loger ailleurs. Un grand nombre pourrout, si cela est nécessaire, trouver à loger à Ste-Anne et à Lévis. Il est donc important que le public sache à quoi s'en tenir au sujet des heures de traversée. C'est pour cela que l'hon. M. Joly et M. Ray doivent interviewer les directeurs aujourd'hui.

Pour les étrangers et les cochers :

Endroits intéressants à visiter à Québec et ses environs ; Bâtisse du Parlement, Citadelle, Jardin du Gouverneur, Terrasse, Grande Batterie, Basilique, Université-Laval, où Montgomery tomba en 1775, Plaines d'Abraham, et monument où tomba Wolfe à la prise de Québec en 1760, Promenade par le chemin St-Louis et Ste-Foye, Châte de Ste-Anne, Châte Montmorency, Châte de la Chaudière, Village des Sauvages à Lorette et Châte, Lac St-Charles et Beauport, Nouvelles Fortifications à Lévis, Nouvelle Salle d'exercices militaires, Palais de Justice, etc.

Son Honneur le maire Frémont a déclaré jeudi de la semaine du Carnaval fête publique.

Le secrétaire M. Dorion a adressé à tous les citoyens une lettre dans laquelle il leur demande de décorer leur maison pour le carnaval. Les glissières des chutes Montmorency sont dans la meilleure condition possible, paraît-il. Nul doute qu'elles seront très fréquentées durant le carnaval, si seulement son propriétaire se donne la peine de les faire annoncer.

On mentionne encore la construction de plusieurs autres arches, rue St-Ursule, en face de la station des pompiers, par MM. Timmons & Fils, rue St-George et D. Brouard, rue du Pont.

Une autre des grandes attractions du carnaval sera le moulin-à-vent construit par les pompiers du poste No 7. C'est un *fac simile* aussi parfait que possible du moulin construit pour l'hôpital-général en 1710 et dont on voyait les ruines encore il y a quelques années, au pied du boulevard Langelier. La construction repose sur un socle en glace de 9 pieds carres sur 4 pieds de hauteur. Elle est faite de blocs de glace ronds et atteint une hauteur de 30 pieds. La couverture faite de neige presque en glace est couleur transparente et produit un effet magnifique lorsque l'intérieur est illuminé le soir.

A la réunion du comité de patinage hier il a été finalement décidé de canceller la mascarade des enfants qui devait avoir lieu vendredi le 2 février.

Il est possible que le gouverneur-général descende d'Ottawa ses superbes sleighs pour figurer dans la procession du Tandem Club.

Nouvelles religieuses

Monsieur l'abbé J. Larocque quitte la paroisse St-Jean-Baptiste pour entrer au vicariat de l'évêché de Sherbrooke.

M. l'abbé Larocque est le neveu de Mgr Larocque.

—Le Rév. Père Cahill, O. M. I., part cette semaine pour visiter toutes les missions du Lac Winnipeg. Ce voyage durera plus d'un mois et se fera en traîneau tiré par des chiens. Bon voyage à l'infatigable missionnaire.

UN PAS DE PLUS S. V. P.

Sous ce titre, l'Electeur nous reproche de critiquer les discours de M. Laurier alors que M. Laurier s'attaque de toutes ses forces à l'Association Protestante d'Ontario. Nous l'avons assez répété : nous sommes avec M. Laurier sur cette question. Mais s'ensuit-il que les idées de M. Laurier sur le commerce, sur toutes les questions sociales, politiques, économiques, la navigation, sont absolument correctes ? Nous publions aujourd'hui une nouvelle lettre d'un *Electeur de Québec-Est* : il parle de notre marine marchande. Nous ne voyons pas ce qu'elle peut renfermer de contraire à nos articles contre la "P. P. A." Le nombre des vaisseaux entrés au Canada n'est point une question de race ou de religion.

L'Electeur prétend-il qu'aussi longtemps que M. Laurier dénoncera la "P. P. A." nous devons approuver tout ce qu'il fera, qu'il ne faudra plus discuter avec lui la politique générale du pays. En un mot, parce que M. Laurier a les mêmes opinions que nous relativement à l'Association protestante, serons-nous obligé de ne plus discuter autre chose ?

De Mun élu

Paris, 28.—M. de Mun a été élu dans la circonscription de Morlaix. Les catholiques saluent avec joie sa rentrée en chambre.

L'hon. M. Blake doit parler sur la question du home rule, le 29 du courant au Windsor, à Montréal.

COMITE DES FINANCES

La question de l'emprunt

Détails donnés par le maire

Le comité des finances a siégé hier soir pour décider si l'on doit couvrir le déficit de \$21,000 pour une taxe spéciale ou un emprunt temporaire. Après discussion il a été décidé de faire un emprunt temporaire, vu que le montant à couvrir n'est pas très considérable, à moins cependant que les avocats de la corporation soient d'opinion que le conseil n'a pas le droit de faire cet emprunt. Si la décision est contre l'emprunt le comité se réunira de nouveau jeudi pour décider ce qu'il y a à faire.

M. Fitzpatrick a demandé s'il n'était pas vrai, qu'il avait été émis, 331 débetures de chacune £100, par le maire et les délégués lors de leur voyage à Londres. M. le maire a répondu qu'il en a été émis un plus grand nombre, savoir, 3,133, divisées en deux classes dont 2,331 pour le rachat de la dette échue, qui ont été vendues à Coates, Son & Co. La balance de 802 représente les bons à être émis en vertu d'un acte spécial. Les délégués étaient autorisés à s'occuper de ces deux questions. Quelques-unes de ces débetures, soit 67, furent estampillées et comme nous étions autorisés à les vendre et que l'estampillage aurait été perdu si on avait repris les débetures, elles ont été placées dans les voutes de la banque British linen qui n'a cependant aucune réclamation sur elle. Ne valant dès lors que le papier sur lequel elles étaient écrites, elles furent renvoyées à Québec par fret, et quelques-unes ont été signées et déposées à la caisse d'économie comme sécurité collatérale. M. le maire ajoute qu'il produira un état de compte détaillé.

M. Fitzpatrick prend occasion pour dire qu'il a pleine confiance dans le maire et le trésorier.

M. C. N. Armstrong est actuellement à Ottawa, travaillant à l'établissement d'une ligne de steamers rapides entre l'Angleterre et le Canada. Le subside sera probablement porté à 750,000 par année.

M. Armstrong dit que si les conditions du contrat sont satisfaisantes, la compagnie qu'il représente n'aura pas de peine à trouver le capital nécessaire.

L'école obligatoire

Il ne saurait nous être agréable de voir la question des résultats de l'instruction obligatoire agitée entre les journaux libéraux. Il y a quatorze ans, on ne doutait guère, de ce côté là, de l'excellence du système d'enseignement inauguré dans nos lois. Tout ce qu'il y avait de libéral croyait à la vertu de l'école. Le parti républicain avait apporté avec lui au pouvoir le principe de l'enseignement universel. Il le mit tout de suite dans la loi. L'instruction obligatoire devint un dogme de la République. Il fallut bien y croire, sous peine d'amende et de prison.

Les journaux proclamaient à l'envie, avec les pouvoirs publics, que là était la vérité et le salut. La France allait être régénérée par l'école. On allait voir enfin, sous l'influence de l'esprit nouveau, les vieilles superstitions, la vieille morale disparaître pour faire place à la science, au progrès. Le programme des Loges et de la Ligue de l'enseignement fut réalisé. La République institua une éducation nationale sans Dieu. Elle promettait merveille du nouveau système.

Les résultats n'ont pas répondu aux espérances. Il a bien fallu constater, au bout de quelque temps, que les progrès de la criminalité marchaient de pair avec ceux de l'instruction. D'année en année, le chiffre croissant des délits et des crimes venait montrer que l'école n'avait pas toutes les vertus qu'on lui supposait ; car c'était précisément chez la jeunesse que le nombre des méfaits d'ordre pénal augmentait.

Les gens de quelque bon sens commencent donc à se demander si le petit écolier sans Dieu, qui a toutes les vertus des images laïques, l'amour du travail, la docilité, l'ordre, la propreté, l'économie qui doit être, par l'effet de son brevet, le modèle du bon citoyen par le fait électeur, existe autre part que dans les manuels d'instruction civique. On s'aperçoit que la diffusion de l'enseignement n'a pas donné, au point de vue social, les résultats heureux que les partisans de l'obligation s'en promettaient.

Elle devait servir, au sein de la classe ouvrière à augmenter l'habileté professionnelle, à occuper agréablement les heures de loisir, à resserrer les liens de famille, à accroître le bien-être général. Son effet le plus certain est de créer une multitude de déclassés et de mécontents, qui viennent compliquer les embarras de la situation économique et grossir les rangs du parti du désordre. Le *Temps* le constate, et la *Petite République* n'y contredit pas. Le *Figaro* avoue même que "cette instruction est presque toujours inutile et très souvent nuisible."

C'est ce que disaient les gens sensés au début de l'expérience de l'instruction gratuite et obligatoire. Mais alors personne ne les croyait. Aujourd'hui les Ravachol, les Vaillants, les Moore ont donné à réfléchir. Ceux-là sont d'incorruptibles produits de la diffusion de l'instruction. Plût à Dieu qu'ils n'eussent jamais appris l'alphabet ni la chimie.

Mais que faire donc ? Faut-il détruire les écoles, abroger la loi sur l'instruction obligatoire ? Nul n'y songe dans le parti libéral.

Les socialistes proposent une solution violente. Ils accusent l'état de société actuel des mauvais effets de l'enseignement primaire. Celui-ci aiguise les facultés de l'enfant, de l'homme ; mais en même temps il exaspère leurs besoins. L'ancien écolier ne devient un déclassé que par la comparaison et l'infériorité de sa situation et de la supériorité de son mérite. La *Petite République* en conclut que seul le socialisme réussirait à mettre d'accord l'idéal individuel et la réalité sociale. La question de l'école devient ainsi la question du socialisme.

Ne peut-elle donc pas être résolue par elle-même ? Oui, affirme le *Temps* qui propose de remédier aux inconvénients de l'enseignement primaire, par le prolongement de l'instruction à la sortie de l'école. Il demande à l'initiative privée, à la bonne volonté de tous la création de sociétés de lecture, d'éducation mutuelle de conférences populaires qui fournissent au peuple à l'ouvrier, un supplément d'éducation.

Aux yeux du *Temps*, ce n'est pas l'école qui est mauvaise, c'est l'inter-ruption de l'école. Chez lui l'illusion de l'instruction universelle persiste. Tou-

tes ces œuvres ou institutions d'enseignement complémentaire qu'il propose, à quoi aboutiront-elles, sinon à prolonger la cause du mal ? Evidemment, le mal n'est point dans l'instruction elle-même ; il est dans son esprit, dans la manière dont elle est donnée. Le *Temps* ne fait que reculer la question. Il ajoute l'école à l'école, l'enseignement à l'enseignement. Son remède est vain. La vraie question est celle-ci : quelles sont les conditions que l'enseignement primaire doit avoir chez un peuple, pour produire les bons résultats que l'on peut en attendre ? Le *Temps* veut-il l'examiner à ce point de vue ? Il y trouvera la solution qu'il chercherait vainement ailleurs.

Arthur Loth.

UN DRAME EN MER

Marins victimes de leur dévouement

Une goélette engloutie par les flots

Avec 14 hommes d'équipage

New-York, 20.—La traversée du steamer de la ligne néerlandaise *Amsterdam*, qui vient d'arriver de Rotterdam à New-York, a été marquée en plein océan par un drame poignant.

"Dimanche dernier, vers onze heures du matin, par une forte brise du nord-ouest et une grosse mer, dit en substance le commandant de l'*Amsterdam*, le capitaine Stenger, dans son rapport officiel, nous avons aperçu les signaux de détresse d'une goélette américaine. Nous nous sommes dirigés aussitôt vers le navire désemparé et nous avons constaté que le pont en était constamment balayé par les vagues, et que c'était seulement à force de pomper, que ces hommes d'équipage, au nombre de quatorze, réussissaient à le maintenir à flot. Les hommes de la goélette nous ont signalé alors que leur navire était en danger imminent de couler et qu'ils désiraient l'abandonner le plus tôt possible. Nous les avons vus en même temps jeter à l'eau des débris de leurs embarcations de sauvetage, comme pour nous faire comprendre qu'elles avaient été toutes détruites.

"J'appelai alors mes hommes d'équipage sur le pont et je leur expliquai la position dans laquelle se trouvait la goélette. Le premier officier de l'*Amsterdam*, M. J. Meyer, et six matelots se sont offerts aussitôt pour aller au secours des hommes de la goélette. Vers midi, les volontaires sont descendus dans une embarcation et se sont dirigés vers le navire désemparé. Tout d'abord bien marché ; mais au moment même où l'embarcation allait toucher au but, il s'est produit une violente bourrasque de neige. L'embarcation a chaviré et les sept occupants ont été précipités à l'eau. Trois de ces infortunés ont disparu immédiatement ; mais les quatre autres sont parvenus à s'accrocher à l'embarcation renversée sans dessus dessous. J'ai dirigé aussitôt le steamer vers l'endroit où se trouvait l'embarcation et des cordes ont été lancées à ceux qui y étaient accrochés. Mais ils étaient déjà épuisés, et probablement paralysés par le froid. Un seul, un matelot, a eu la force de saisir la corde que nous lui lançions, et a été sauvé. Mais les trois autres ont péri sous nos yeux sans qu'il nous fût possible de ne rien faire pour eux."

Six autres hommes de l'*Amsterdam* se sont encore offerts sur ces entrefaites pour aller au secours des hommes de la goélette. Mais le temps était si mauvais que le capitaine Stenger a jugé prudent de recommencer la tentative de sauvetage, avant que la tempête se fût un peu calmée. L'*Amsterdam* est resté ainsi pendant toute la nuit du dimanche attendant une occasion favorable pour sauver les hommes. Mais lorsque le jour s'est levé, la goélette, qui était, croit-on la goélette de pêche *Maggie E. Welles*, avait disparu et l'on a tout lieu de croire qu'elle avait sombré pendant la nuit avec ses quatorze hommes.

La Mairie

L'hon. M. Joly dit qu'il ne pourra noner aucune raison, accepter d'être candidat à la mairie.

M. Châteaufort exprime la même opinion quant à la candidature à l'échevinat.

Retraite à Rimouski

Une grande retraite aura lieu à Rimouski au commencement du carême. Elle sera prêchée par M. le curé Gauvreau de Lévis.

HUITIEME LETTRE

d'un électeur de Québec-Est

L'HONORABLE M. LAURIER

" Voyez ce qui s'est passé aux États-Unis. En 1860, avant l'adoption du système protecteur, la marine marchande des États-Unis était de 2,300,000 tonneaux, et en 1883, sous l'effet du tarif protecteur cette marine était tombée au chiffre de huit cent et quelque mille tonneaux seulement.

Je n'ai pas sous la main les chiffres du Canada, mais les chiffres du Canada accusent un résultat semblable. Aussi longtemps que le tarif actuel restera en force, notre ville de Québec ne peut jamais espérer revoir l'ère de prospérité qui réjouissait le cœur de tous les citoyens."

Le passage de votre discours que je viens de citer doit attirer tout particulièrement notre attention. Le chef d'un grand parti politique, qui aspire à présider aux destinées de notre jeune nationalité, parlant en présence d'une nombreuse assemblée réunie pour l'acclamer, après avoir invoqué la mémoire de Frontenac, aurait-il pu induire en erreur son auditoire sur une question de commerce et de marine ! aurait-il pu pousser l'erreur (j'adoucis les termes) jusqu'au point de faire croire à une diminution de deux tiers, lorsqu'en réalité il y a augmentation ! C'est absurde, dira-t-on, c'est impossible M. Laurier n'aurait jamais osé !

Eh bien, j'ai à la main les chiffres du Canada, et c'est avec ces chiffres que je vais ramener M. Laurier sur le terrain solide des faits, dont il s'éloigne trop volontiers et trop souvent.

Examinons bien ce que M. Laurier a dit, et ce qu'il a voulu faire entendre. Aux États-Unis, sous l'influence du tarif protecteur, en 1883, la marine marchande était tombée de 2,300,000 tonneaux à huit cent mille tonneaux. Ne vous paraît-il pas singulier que l'on aille chercher aux États-Unis, à dix ans en arrière, des statistiques applicables au Canada. Les événements commerciaux et maritimes de l'Amérique du nord dans les dix dernières années sont-ils complètement inconnus de notre illustre député, ou plutôt ne sont-ils pas contraires à ses théories ? Est-ce désir de tromper ou est-ce inattention ? Nous n'en savons rien. Mais un moment d'examen va prouver, plus clair que le jour, que les pauvres auditeurs du Château Frontenac ont rapporté du banquet autre chose que des réalités.

Vous avez affirmé, M. Laurier, que notre marine marchande, par suite des effets désastreux de la protection était réduite de plus de moitié, et comme conséquence, vos auditeurs ont compris que le commerce maritime était réduit dans la même proportion. Si vous étiez de bonne foi, la médiocrité de vos connaissances politiques ne faire guère honneur au parti que vous dirigez.

Occupons-nous d'abord du commerce en général. Nous en viendrons ensuite au commerce maritime et à la marine marchande. Nous compléterons la démonstration du fait que la confédération a été pour nous une ère de progrès, et nous détruirons vos erreurs sur notre marine marchande. Comme vous le dites en anglais, nous tuerons deux oiseaux d'une seule pierre.

" Le but d'un tarif de protection, dites-vous, est de décourager l'échange d'un pays à l'autre, d'envelopper un pays dans une muraille de Chine."

Faisons donc un tableau succinct des importations et des exportations :

Année.	Exportations.	Importations.
1868	\$ 55,567,888	73,459,644
1874	89,351,928	129,213,582
1878	79,323,667	93,081,787
1892	113,963,375	127,406,068

La totalité des importations et exportations, qui était en 1868 \$131,027,532, atteint en 1892 241,369,443.

Ce qui forme, en chiffres ronds, une argumentation de cent millions de piastres.

Voyons les résultats de la politique libérale et conservatrice. De 1874 à 1878 il y a diminution sur toute la ligne. Dans les quatre ans que votre parti a administré les affaires du pays, le commerce a diminué de quarante cinq millions de piastres.

Année	Importations	Exportations
1874...	\$128,213,582	\$89,351,928
1878.....	93,081,787	79,323,667

Diminution \$35,131,795 \$10,028,261

Ainsi, dans l'espace de quatre années, le commerce du Canada avait subi une dépression de quarante cinq millions. Les conservateurs, arrivés au pouvoir, avec leur système de protection, vont probablement le réduire à rien. Malgré le désavantage de commencer avec un budget en déficit, malgré les difficultés que le commerce éprouve à se relever d'un état tel que celui où votre parti l'avait mis, il sera aisé de voir la différence entre la première année du régime conservateur et l'état actuel.

Année	Importations	Exportations
1892.....	\$127,406,068	\$113,963,375
1879.....	81,964,427	71,491,255

Augmentation en faveur de 1892..... \$45,441,641 \$42,472,120

Importations.....	\$45,441,641
Exportations.....	42,472,120

Augmentation totale \$87,913,761

La différence ne sera que plus sensible si nous ne tenons compte que de la province de Québec :

Année	Exportations	Importations
1892	\$54,329,364	\$56,239,869
1878	37,392,287	32,036,858

Surplus en faveur de l'année 1892... \$16,937,077 \$24,203,011

Exportations..	\$16,937,077
Importations ...	24,203,011

\$41,140,088

La province de Québec, à elle seule, a donc quarante un millions de piastres de commerce de plus qu'en 1878.

Mais, direz-vous : j'ai parlé de la marine marchande, du commerce maritime du Canada. Nous y venons à l'instant même.

Faisons une comparaison entre l'année 1878, où vous étiez ministre et l'année 1892. Voyons d'abord les vaisseaux venant de la mer :

Année	Nombre de vaisseaux	Tonnage enregistré	Quantité de fret	
			Poids	Jauge
1892..	15,072	5,475,999	1,091,052	197,467
1878..	8,836	3,341,465	706,454	131,144

Surplus en faveur de 1892.... 6,836 2,134,534 384,598 36,323

Vaisseaux sortant de nos ports et allant à la mer :

Année	Nombre de vaisseaux	Tonnage enregistré	Quantité de fret	
			Poids	Jauge
1892..	15,289	5,276,975	2,425,783	2,030,090
1878..	8,680	3,342,919	1,188,631	2,451,663

Aug. 6,609 1,934,056 1,237,152

Dim. \$371,573

Faisons la même comparaison pour la navigation intérieure entre Ontario, Québec, et les États-Unis.

Année	Nombre de vaisseaux	Tonnage enregistré	Quantité de fret	
			Poids	Jauge
1892..	34,382	7,959,491	2,268,398	522,564
1878..	30,511	5,370,506	461,306	777,340

Aug. 3,871 2,568,975 867,892 254,776

Dim.

Venons enfin au tableau des navires engagés dans le cabotage entre les divers ports du Canada, et nous avons le tableau complet du mouvement de la navigation.

année	nomb. de vaisseaux	tonneaux
1892	122,436	25,109,929
1878	61,046	11,047,661

Augmentation 61,390 14,062,269

Réunissons ce tableau en un seul.

Navires	1878		1892	
	Nombre	Tonneaux	Nombre	Tonneaux
Venant de la mer...	8,836	3,341,465	15,072	5,475,999
Sortant... Sur les lacs.....	6,880	3,342,919	15,289	5,276,975
Cabotage	30,511	5,370,506	34,382	7,959,491
	61,046	11,047,661	122,436	25,109,929

année	nomb. de vaisseaux	tonneaux
1892	187,770	33,802,384
1878	109,073	23,102,551

Augmentation. 78,706 10,699,833

En présence de ces chiffres qui sont les chiffres du Canada, est-il aisé de dire que la protection a diminué notre commerce maritime ? Où est la proportion de 230 à 80 que vous vouliez établir entre les jours du libre-échange et les jours de la protection ? Pouvez-vous tromper votre auditoire plus que vous ne l'avez fait ?

Mais parmi ces vaisseaux, il en est de canadiens, il en est britanniques, il en est d'étranger. Distinguons soigneusement ceux qui nous appartiennent et faisons la comparaison entre les mêmes années pour les seuls vaisseaux canadiens.

Vaisseaux	1878		1892	
	Nombre	Tonneaux	Nombre	Tonneaux
Venant de la mer...	2,900	496,105	6,862	2,568,406
Sortant... Sur les lacs.....	4,239	922,607	6,158	1,125,539
	9,246	1,534,135	19,224	5,546,243
	16,374	2,952,847	22,944	9,240,188

année	nomb. de vaisseaux	tonneaux
1892	22,944	9,240,188
1878	16,374	2,952,847

Augmentation. 6,670 6,287,341

Est-il possible, en présence de ces chiffres officiels, de dire que la protection a diminué notre marine marchande des deux tiers ? Est-il possible d'affirmer que la politique de protection a eu des effets désastreux sur notre commerce maritime ? Comment pouvez-vous affirmer que le commerce libre ramènerait la prospérité dans notre port de Québec ? Montréal a-t-il le commerce libre ? Cette ville est-elle à l'abri de la protection ? Pourtant le commerce maritime n'y a point diminué.

Comparons le nombre des vaisseaux entrés à Montréal ou qui en sont sortis dans les années 1878 et 1892 :

Année	Vaisseaux arrivés		Vaisseaux partis	
	Nombre	Tonneaux	Nombre	Tonneaux
1892	379	709,151	427	738,330
1878	325	309,261	438	368,925

Aug. 54 392,890 11 369,405

Diminution

Il y a donc augmentation considérable pour le port de Montréal : sept cent cinquante mille tonneaux.

Vous direz peut-être que dans ces divers états les vaisseaux qui rentrent sont les mêmes que ceux qui sortent. Votre remarque est exacte, mais, comme elle s'applique aussi bien aux chiffres de 1878 qu'à ceux de 1892, il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

Si Montréal a vu doubler son commerce maritime sous l'impire de la protection, il faut donc admettre que la protection n'est pas nuisible de sa nature, et que la désertion de notre port ne tient pas tant à la politique générale du pays, qu'à des causes locales, qu'il

appartient aux habitants de notre ville de faire disparaître. Le commerce libre ne ferait donc pas autant de miracles pour nous que vous l'avez prétendu : il n'enrichirait pas notre ville. Il ne nous donnerait pas l'industrie des navires en fer. Mais ce sujet nous entraînerait trop loin : réservons le pour une prochaine lettre.

En attendant, je crois devoir avertir les journaux de votre parti que leurs injures ne m'affectent point. Qu'ils discutent raisonnablement, je pourrai leur répondre : autrement, je ne m'occuperai point de leurs murmures. Qu'ils savent le conseil d'un grand publiciste anglais "Réfutez mes arguments, ou cessez vos injures."

"Refute my arguments, or away with your abuse."

J'ai l'honneur d'être
Honorables Messieurs
Votre humble serviteur
UN ELECTEUR DE QUÉBEC-EST.

La Liberté, journal rouge de Sainte-Scholastique, défend Papineau d'avoir refusé les derniers sacrements sur son lit de mort et justifie son fils de son apostasie entre les mains de Chiniquy. Bien entendu que le Witness ne se possède pas de joie. Quel patriote !

Il y a eu ces jours-ci à la Grande Chartreuse, une cérémonie rare. Mgr Fava évêque de Grenoble, a conféré la prêtrise à un chartreux qui est depuis plusieurs années déjà dans ce monastère, et qui est âgé de plus de soixante-dix ans, dom Félix Faure. Dom Faure est le fils de M. Félix Faure, premier président de la cour de Grenoble et pair de France sous Louis Philippe. Il a été lui-même maître des requêtes au conseil d'Etat, et a publié plusieurs ouvrages de mérite, entre autres une Histoire de Saint Louis. C'est après la mort de sa femme qu'il s'est retiré à la Grande Chartreuse, où il vient de terminer ses études théologiques et son noviciat, et où il a célébré sa première messe. Il a plusieurs enfants et petits-enfants. Quand ils vont le voir, il lui faut une permission spéciale pour les embrasser, mais ses supérieurs ne la lui refusent pas.

LES PIRATES AU TONQUIN

20 hommes d'un détachement de troupes françaises tués dans une embuscade

Paris, 22—Des rapport d'Hanoi, capitale du Tonquin, disent qu'un détachement de troupes françaises commandé par le capitaine Delaunay a subi des pertes sensibles dans une rencontre avec des pirates, le 8 décembre dernier, près de Caihuli.

Delaunay et ses hommes poursuivaient une troupe de pirates dans les broussailles, quand tout à coup ils furent attaqués par d'autres pirates embusqués. Avant que les troupes indigènes aient pu riposter à la fusillade des pirates, Delaunay était tué et un lieutenant grièvement blessé. Le nombre des tués du côté des Français est de vingt.

Pris peur

Un cheval attelé à une voiture chargée de neige, a pris l'épouvante hier soir, au haut de la côte Lamontagne, descendant avec une vitesse vertigineuse et allant s'abattre en face du Chronicle. Beaucoup de monde passait sur la rue à ce moment, mais heureusement personne n'a été blessé. Cependant, il arrivera malheur quelqu'un de ces jours. Nous voyons souvent des charretiers conduire leur attelage trop vite en prenant la côte Lamontagne. Si les règlements municipaux défendent d'aller à une trop grande vitesse sur le terrain plat, à plus forte raison ces règlements doivent-ils être obéis quand il s'agit de côte à pente aussi raide que la côte Lamontagne.

LES ELECTIONS MUNICIPALES A ST-PAMPHILE

M. le rédacteur,

Soyez donc assez bon d'insérer dans votre vaillant et toujours si intéressant journal le compte-rendu des élections municipales, dans la paroisse de St-Pamphile, comté de l'Islet. J'ai vu un grand nombre de braves gens de cette paroisse, et je suis certain d'être parfaitement informé. Les petits cliquards de St-Pamphile sont tous aussi déchainés que la célèbre clique de Québec. Ils ont voulu faire élire des conseillers à leur image et ressemblance (ce qui n'est pas beau à voir). En tête, mais sans se montrer, se trouvait notre gentil petit député local. Il avait fait organiser l'affaire par son frère Arthur, grand maître de la bande.

On disait d'avance qu'il y aurait bien du sang versé, mais M. le président de l'assemblée, M. Ludaire Anctil, a forcé tous ces Pierrots d'occasions à rengainer leur petite couteaux. Les gens de St-Pamphile se rappellent que les déchainés viennent de soulager leurs bourses de la bagatelle de mille piastres \$1000.00 en leur faisant payer les frais d'un injuste procès qui est leur œuvre. Les déchainés espéraient bien trouver leur compte dans ces difficultés et ils comptaient encore sur un grand succès dans cette élection.

Les bons citoyens viennent de leur prouver que leur règne néfaste est dépassé dans St Pamphile. Tous les déchainés grands et petits ont été aplatis sans merci. Pas un de leur trois candidats n'a pu passer et leurs adversaires ont été élus par de fortes majorités.

Que les deux frères le comprennent donc enfin ; ils sont battus, foulés, reniés, par leur plus chauds amis d'autrefois. Que voulez-vous. On est écœuré du socialisme des déchainés. Jusqu'à ces derniers temps, les déchainés faisaient des bêtises et les gens de St Pamphile les payaient ; mais aujourd'hui du socialisme de cette façon, on n'en veut plus, on connaît trop leurs blagues et leurs hypocrisies.

St-Pamphile a compris son devoir et l'a rempli, en choisissant comme conseillers MM. Elzear Dubé, Maxime Pelletier et Pierre Gagnon et déclarant non confiance en MM. Jérémie Lételier, Prudent Gauvin et Michel Blanchet. Espérons que les bons citoyens continueront à s'unir pour anéantir le reste de l'influence des déchainés toujours si pernicieuse et si contraire aux progrès de la colonisation.

COMMUNIQUÉ.

Combats en Afrique

Londres, 22—Le ministère de la guerre a reçu de Free Town, Sierra Leone des dépêches du colonel A. B. Ellis, commandant des troupes anglaises qui opèrent contre les Sofas, dans l'intérieur de la colonie.

Un combat a eu lieu à Kerray-Emna, que les Sofas avaient pillé et brûlé, et emmené les habitants comme esclaves. Les troupes anglaises avaient campé dans les bois, la veille, et le lendemain, à quatre heures du matin, l'attaque avait lieu. Les Sofas, surpris, n'opposèrent qu'une faible résistance. Un quart d'heure suffit aux Anglais pour s'emparer de la position que les Sofas avaient mise en état de défense.

Deux cents Sofas ont été tués et 70 faits prisonniers. Environ 400 esclaves. La horde des commerçants d'esclaves a été dispersée. Les Anglais n'ont eu que deux hommes blessés, le lieutenant Gwynn et un soldat.

Bruxelles, 20 — Des dépêches du Congo annoncent que de nombreuses troupes d'indigènes ont attaqué dernièrement un détachement belge, commandé par le capitaine Ponthier, qui était retranché à Kassongo. Ponthier et un grand nombre de ses hommes ont été tués, d'autres sont blessés. Les dernières nouvelles annoncent que le détachement belge est dans une situation précaire.

L'ouverture de l'exposition à San Francisco a été définitivement fixée au 17 février.

Le correspondant du Standard à Paris dit que sans aucun doute l'exécution de Vaillant fournira aux révolutionnaires un nouveau motif pour combattre les opportunistes.

Où doit parler le Prêtre ?

Sous ce titre : "Le Prêtre et le peuple" nous parlons ailleurs du caractère qui, d'après une expérience constante renouvelée de nos jours, semble le mieux convenir à la prédication qui veut atteindre et convertir le peuple. Mais une autre question se pose : où doit parler le prêtre ?

Cette question ressort tout naturellement des divers comptes rendus qui, depuis deux jours, nous apportent le récit de réunions publiques, où plusieurs prêtres sont intervenus plus ou moins heureusement dans les débats contradictoires. En dehors de la conférence de Tarbes, où l'on nous a fait voir — nous voulons espérer que c'est inexacte... un vicaire général amené à tirer la barbe de son adversaire, nous avons eu deux discours de M. l'abbé Naudet, l'un à Orléans, l'autre à Amiens (Meuse), où un prêtre, M. l'abbé Gayraud, paraît être intervenu avec succès. A Blois, c'est mieux encore, car dans une réunion publique contradictoire, on on a entendu successivement deux prêtres. M. l'abbé Develle et M. l'abbé Rabier, convoqués à ces débats par affiches publiques de leurs adversaires.

Faut-il s'en réjouir ? Pour répondre, nous écartons tout d'abord deux points de vue : celui du droit des prêtres de prendre part à ces discussions, et celui des idées qu'ils y soutiennent.

Quant au droit, il est incontestable, et, en ce qui regarde chacun des orateurs dont nous venons de parler, la question pratique est tranchée par l'autorisation ou la tolérance de l'autorité religieuse.

Quant à la nature des idées que soutiennent certains orateurs ecclésiastiques nous ne renouons pas à en dire un mot selon les circonstances, car la chose est d'importance, et déjà nous avons dû protester contre certaines thèses qui, par condescendance pour un auditoire qui se fait leur juge, font subir à la vérité doctrinale des amoindrissements regrettables ; mais ce n'est pas sur quoi nous voulons insister aujourd'hui.

Ce qui nous préoccupe — et nous ne sommes pas les seuls —, c'est l'impression que produit sur le public cette entrée du prêtre dans les clubs, avec les meilleures intentions du monde.

A cet égard, voici ce que dit *l'Avenir de Blois* en rendant compte de la réunion dont nous parlons plus haut :

"Si M. Rozier et ses amis se sont montrés fort courtois envers M. l'abbé Develle et M. l'abbé Rabier, si la discussion a été réellement contradictoire, si on a laissé à toutes les opinions (nous le reconnaissons loyalement) la liberté de se produire, les socialistes n'ont rien abandonné de leur programme et de leurs doctrines.

M. Rozier et surtout M. Blondeau ont répudié nettement, catégoriquement la solution chrétienne de la question sociale.

M. l'abbé Develle, professeur de philosophie au grand séminaire de Blois, qui montait pour la seconde fois sur la scène du théâtre et a été mieux inspiré que lors de la réunion provoquée par la loge maçonnique. Il a dit de belles et grandes vérités sur la mission de l'Eglise.

Son talent, son érudition ont été appréciés et goûtés : mais il a émis certaines formules qui appellent de formelles réserves.

On n'a pas eu à déplorer de scène fâcheuse.

Nous ne serons pas des derniers à nous réjouir que la matinée, nous ne disons pas la représentation, se soit bien terminée.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut se défendre d'une émotion pénible et d'une sorte d'angoisse en voyant un prêtre monter sur la scène d'un théâtre dans une réunion publique et contradictoire.

Est-il bien, est-il désirable qu'un orateur socialiste puisse remercier, à tort mais publiquement, un abbé de n'avoir pas affirmé que "l'absence de religion entraîne l'absence de morale" ?

En dehors de tout autre point de vue, la place d'un prêtre est-elle sur une scène de spectacle.

Le prêtre revêtu de la soutane n'est-il pas comme le soldat de l'uniforme ?

Ne représente-t-il pas le clergé, comme le soldat représente le régiment et l'armée ?

Et si un scandale se produit, si le prêtre est insulté, l'insulte ne rejait-elle pas sur l'Eglise tout entière ?

Le bien (à supposer qu'il y en ait un) le bien que la religion peut retirer de l'intervention du prêtre dans les réunions publiques, soit sociales, soit politiques, peut-il entrer en ligne de compte avec le mal qui peut en résulter ?

Les inconvénients ne sont-ils pas de beaucoup supérieurs aux avantages ?

Et la dignité du sacerdoce n'est-elle pas exposée aux atteintes les plus graves ?

Ces craintes, ces inquiétudes ne sont-elles pas ceales de l'immense majorité des catholiques.

A ces questions de M. Henry de Caronne nous croyons pouvoir répondre avec la conviction d'exprimer le sentiment général de ceux qui défendent énergiquement de tous les droits du prêtre, n'entendent pas du tout le confiner à la sacristie. Oui, ces craintes et ces inquiétudes sont celles de l'immense majorité des catholiques.

Auguste Roussel.

VOL AVEC EFFRACTION

Chez un bijoutier de la rue St-Laurent

UN PRISONNIER

Montréal 19.—Un vol avec effraction vient d'être commis chez le bijoutier Lavigne, de la rue Saint-Laurent, et la police a arrêté, sous soupçon un jeune homme de la rue Iberville.

C'est dans la nuit du mercredi que le vol a été commis. Après avoir brisé les vitres au moyen d'une cheville de fer qu'on a ensuite trouvée sur la fenêtre, les voleurs se sont emparés de tout ce qu'il y avait dans la vitrine, anneaux d'or, montres, chaînes, articles de fantaisie, etc., etc., le tout formant une valeur d'environ \$400. En apprenant ce vol nos détectives se sont mis à l'œuvre immédiatement. La cause avait été confiée à M. Lafontaine, mais hier, le détective Barrette se trouvant dans l'établissement de M. Hart, marchand de bric-à-brac, y a remarqué un jeune homme essayant à vendre pour 40c un anneau estimé à \$5. Après avoir interrogé quelque peu le jeune homme, qui ne répondait que d'une manière évasive, M. Barrette a cru devoir l'arrêter. On a ensuite trouvé dans les poches du prisonnier, plusieurs anneaux d'or que M. Lavigne a reconnu comme étant sa propriété. Le jeune homme appartient, dit-on, à une brave famille. Il se dit innocent. On l'a cité, ce matin, devant le juge Desnoyers, qui a remis le procès à huit jours.

Quant il a été reconduit dans sa cellule, après sa comparution, il était entouré de parents alarmés. Il reviendra vendredi prochain devant le magistrat de police. On s'attend à d'autres arrestations.

DOUBLE ASSASSINAT

Une femme poignardée et une fillette étranglée par des inconnus

Paris, 19.—Un double assassinat a été commis dans le village de Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), chez Mme Dutray, veuve Delahaye, âgée de 58 ans, épicière, rue du Mail. Elle vivait seule, bien qu'ayant trois fils, mais elle avait pris depuis quelque temps deux petites filles en pension, l'une âgée de sept ans et l'autre de deux ans.

Or, un matin, Mme Delahaye était trouvée assassinée derrière le comptoir de sa boutique. Elle portait à la gorge une profonde blessure, dans laquelle se trouvait un énorme couteau semblable à ceux dont se servent les bouchers. Au premier étage de la maison, la fillette de sept ans avait été étranglée.

On n'a aucun indice sur les coupables. Le vol paraît avoir été le mobile du crime.

N'Attendez pas

que la maladie vienne avant d'acheter une bouteille de

PAIN-KILLER

Vous pouvez en avoir besoin cette nuit.

"L'UNIVERS" ET M. MERCIER

L'Univers vient de publier, sur l'Indépendance et M. Mercier, deux articles que nous ne saurions laisser passer inaperçus.

Ces articles sont une mensongère apologie de M. Mercier, et une suite de fausses représentations, de calomnies à l'adresse des meilleurs amis de *l'Univers* au Canada.

Heureusement que le rédacteur en chef du grand journal catholique, M. Eugène Veillot, n'accepte pas absolument la responsabilité de ces écrits qui lui sont transmis par un correspondant ! Sans cela ce serait de la part de *l'Univers* une odieuse provocation et une insulte intolérable à ceux qui, de tout temps, ont été ici les champions de *l'Univers*, les admirateurs, les disciples et les défenseurs de Louis Veillot.

Voici les réserves de M. Eugène Veillot :

"Il semble que de graves événements se préparent au Canada. M. H. Mercier, l'ancien premier ministre du gouvernement de Québec qui fut si brillamment accueilli à Paris il y a deux ou trois ans, après avoir subi un grave procès dont il est sorti vainqueur, fait une ardente campagne pour conquérir l'indépendance complète de son pays. L'indépendance du Canada, une indépendance assurée durable, voilà qui nous plairait sans réserve en France ; mais il en serait autrement, surtout pour les catholiques, si ce mouvement qui veut arriver à l'indépendance aboutissait à l'annexion aux Etats Unis.

L'annexion ne serait-elle pas promptement suivie de l'absorption ? Le Canadien resté Français sous la domination anglaise ne serait-il pas américanisé ? Puis, malgré la liberté dont le catholicisme jouit aux Etats-Unis, la foi de la population canadienne ne serait-elle pas en péril ? Nous sommes de ceux qui ne peuvent tenir la liberté de l'Eglise entendue à l'américaine comme le meilleur régime du monde au point de vue des intérêts et des principes religieux.

Voilà un aperçu de nos craintes.

Un de nos amis, catholique dévoué, très attaché aux bonnes doctrines et connaissant bien les choses du Canada, loin de partager de telles craintes, dit que nous devons nous rassurer. Sa vive sympathie pour M. Mercier ne le porte-t-elle pas à trop de confiance ? Nous posons cette question comme avis au lecteur, et nous donnons la parole à notre correspondant."

Ces réserves faites, M. Veillot laisse libre carrière à son correspondant qui signe *France*.

Ce correspondant s'en donne à cœur joie. Il s'élève jusqu'au lyrisme pour exalter les vertus de M. Mercier, il le représente comme un martyr de la cause catholique et de la cause française, il insulte ceux qui l'ont combattu, il essaie de les déshonorer dans l'opinion des lecteurs de *l'Univers*.

Nous avons maintes fois réfuté ces accusations, et fait justice de cette légende du martyre de M. Mercier. Cet homme public a été renversé du pouvoir parce que son administration avait conduit la province de Québec à deux doigts de la ruine, et parce qu'elle avait donné naissance à une série de scandales capables de tuer dix gouvernements.

Le correspondant de *l'Univers* parle du fanatisme anglais et anti-catholique qui aurait été la cause de la chute de M. Mercier. Ignore-t-il que ce sont des journaux catholiques, ultramontains, comme *l'Etendard*, *la Vérité*, *le Courrier du Canada*, qui ont fait contre M. Mercier la campagne la plus ardente. M. Eugène Veillot connaît M. Tardivel, il sait que cet écrivain n'est pas un orangiste, ni un franc-maçon, ni un anglophile, ni un journaliste de parti. Et cependant M. Tardivel a combattu de toutes ses forces M. Mercier et la horde de spéculateurs dont il était entouré. Tous les amis de *l'Univers* au Canada

étaient du même côté, contre M. Mercier et en faveur de M. de Boucherville. Cela ne dit-il rien aux écrivains de *l'Univers* ? Ne pourront-ils pas faire à leurs amis canadiens, à ceux qui partagent leurs principes, qui ont été leurs défenseurs et leurs admirateurs, ne pourront-ils leur faire l'honneur de croire qu'ils ont eu quelque raison de combattre le gouvernement Mercier, appuyé et défendu par tous nos radicaux, par tous ceux qui, dans notre pays, n'ont jamais cessé de vilipender et d'injurier Louis Veillot, notre maître à tous, et son œuvre de prédilection, *l'Univers* ? Nous demandons aux écrivains de *l'Univers* : pourquoi cette prédilection pour vos ennemis et cette injustice pour vos amis ?

Nous ne voulons pas entrer dans le détail de toutes les bévues commises par le correspondant *France*. Ce serait à n'en plus finir. Il écrit par exemple : "On profite de son absence du pouvoir pour abolir la langue française au Manitoba et supprimer les écoles libres."

Or c'est en 1889, lorsque M. Mercier était au pouvoir, que ces actes odieux ont été perpétrés ! Voilà comment M. *France* est informé.

Mais nous tenons à relever un passage de son second article. Ecrivain dans *l'Univers* il a senti le besoin de prouver que M. Mercier n'est pas libéral. Il s'y emploie de son mieux :

"Mais c'est un libéral... Si en même temps que libéral il eût été Anglais et protestant, il n'eût pas soulevé les passions sauvages qui l'ont précipité du pouvoir et traîné sur la claie pendant plus de quatorze mois. C'est l'évidence même. Libéral signifie surtout là-bas partisan de l'autonomie provinciale et des libertés canadiennes. M. Mercier n'est pas ce qu'on appelle un catholique libéral, et je l'en félicite. Il est catholique et libéral, catholique en religion et libéral au point de vue purement politique."

Est-ce bien *l'Univers* qui publie ces distinctions subtiles et suspectes ? Que diraient Louis Veillot, l'abbé Morel, le chanoine Maynard, s'ils lisaient ces lignes dans le journal qui a publié tant de pages étincelantes contre ces *distinguo* de l'école libérale catholique ? Que pense M. Eugène Veillot lui-même de cette tirade, écho lointain d'un fameux discours prononcé jadis à Malines ?

Dans tous les cas, nous allons citer deux extraits de discours de M. Mercier qui feront comprendre au correspondant de *l'Univers* quel est le libéralisme de son fétiche. Voici le premier :

"La révolution de 1789, qui a fait tant de grandes choses que les horreurs de 93 n'ont pu faire oublier, a cru nécessaire pour relever l'homme de la dégradation dans laquelle une tyrannie onze fois séculaire l'avait plongé, de lui ouvrir à deux battants les portes du temple de l'instruction."

M. Mercier est donc un admirateur de la révolution de 1789. Nous garantissons absolument l'authenticité de la citation.

Passons au second extrait :

"C'était un libéral convaincu, et un catholique sincère pratiquant sa religion avec une piété remarquable. Il appartenait à l'école de Montalembert, qui avait déjà répandu dans le monde les vrais principes du libéralisme politique que tous les chefs canadiens avaient acceptés, qui représentaient et représentent encore le véritable sentiment du pays, et qui n'ont été répudiés plus tard par Cartier que pour servir les besoins de cette école politico-religieuse fondée en opposition au sentiment national."

C'était dans une conférence sur un homme politique canadien que M. Mercier prononçait ces paroles.

Sera-t-on maintenant édifié, à *l'Univers*, sur le libéralisme de M. Mercier ?

Nous n'irons pas plus loin dans ce travail de citations qu'il nous serait facile d'étendre. Bornons-nous à ajouter

que M. Mercier s'est écrié un jour : "dans cette école des ultramontains on est lâche," et qu'il a traîné récemment devant les tribunaux civils Sa Grandeur Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, en s'appuyant sur les principes du plus détestable gallicanisme.

Voilà le héros catholique du correspondant de *l'Univers* !

Quand donc certains de nos amis de France s'apercevront-ils qu'ils ont été dupés par un comédien ?

UNE BALLE DANS LA TÊTE

Un Allemand se tue à la Washington House

Il n'avait pas d'ouvrage et était découragé

Toute une sensation a été créée à la Washington House, encoignure des rues Central et Church, vers les 5.30 heures, hier après-midi, par la fin tragique d'un jeune homme que le découragement, causé par le manque d'ouvrage avait poussé au suicide.

Il y a environ trois ans Max Clemax arrivait en cette ville de Philadelphie, où résidait sa famille et se trouvait aussitôt de l'ouvrage comme cigarier à la manufacture de W. H. I. Hayes.

Il y travailla jusqu'au printemps dernier quand, se trouvant sans emploi, il se rendit à Boston.

Il n'y fut guère plus chanceux qu'ici et il revint à Lowell, il y a une couple de jours, dans l'intention de retourner dans sa famille à Philadelphie.

De fait il était décidé à prendre le train de 4.30 heures, hier après-midi mais par une étrange fatalité, il manqua ses chars et se rendit à l'hôtel plus haut nommé.

Il prit quelque verres de boisson mais ceux qui l'ont vu à cette heure disent qu'il paraissait peu excité.

Tout à coup, à 5.30 hrs, au moment où il se tenait debout avec plusieurs autres près de la fenêtre, du coin, il sortit un pistolet de sa poche et se logea une balle derrière l'oreille.

Les témoins de ce crime trop promptement exécuté pour qu'ils pussent intervenir à temps se précipitèrent au secours du malheureux qui s'était affaissé sur le plancher.

Comme il donnait signe de vie, on téléphonia aussitôt pour l'ambulance de l'hôtel St-Jean. Celle-ci fut bientôt sur les lieux et transporta Clemax à l'hôpital où il expira en moins d'une heure.

Un des amis du défunt, M. Albert Scholz, de 209 rue Central, dit que Clemax avait travaillé avec lui chez Hayes et qu'ils étaient en bon termes.

Hier, midi, défunt était allé prendre le dîner chez lui. Le repas fini, il parla longuement avec Mme Scholz et lui dit qu'il était découragé.

La brave femme fit ce qu'elle put pour le consoler et lui conseilla de s'en retourner à Philadelphie dans sa famille où il serait bien reçu et où sa mère prendrait soin de lui jusqu'à ce que les temps devinssent meilleurs.

Il répondit : "Vous ne sauriez vous imaginer dans quel état je suis. Cela me coûte de retourner chez nous et je ne sais ce que je devrais faire."

Il partit et quelques heures plus tard M. Scholz et sa femme étaient informés du triste événement.

Scholz téléphonia aussitôt à Philadelphie et l'on croit que quelque parent du défunt viendra chercher la dépouille mortelle.

Clemax est né à Brezluu, dans la Silésie prussienne, en 1864. Il avait suivi ses parents dans ce pays, il y a une dizaine d'années.

LE CRIME ATROCE DE PORT CREDIT

Commencement de l'enquête

Brampton, 19.—L'enquête au sujet du double meurtre dont les époux Williams ont été les victimes est commencé hier. Jusqu'à présent on n'a pas encore établi aucune preuve de culpabilité contre M. McWhirrell, et l'on ignore même si le crime a été commis le jeudi ou le vendredi soir. M. Goldthrop a juré que le traîneau appartenant aux victimes avait dû être volé le vendredi après-midi et, cependant, on a constaté que le véhicule avait passé sur le fil télégraphique qui est tombé pendant la tempête du jour précédent. L'affaire reste entourée de mystères.

LE CARNAVAL

L'attaque et la défense du château de glace

60 CHARS ALLEGORIQUES

Le bal des citoyens

Les visiteurs étrangers

NOTES DIVERSES

A la réunion du comité exécutif du carnaval, tenue hier soir, on a lu une lettre suggérant au comité d'inviter les représentants de la presse de New-York et autres villes avant le carnaval afin qu'ils puissent raconter tous les préparatifs qui se font, et, par là, décider un plus grand nombre de personnes à visiter Québec.

Lors de l'attaque, le palais de glace sera défendu par 150 hommes de l'artillerie et deux canons de campagne. L'escouade d'attaque partira du manège vers 8 heures et descendra par la Grande Allée deux de front. L'attaque durera une demi-heure et pendant ce court espace de temps on lancera pour \$2,000 de fusées. Puis les clubs de raquettes feront leur procession aux flambeaux, parcourant les rues de la Haute-Ville et de St-Roch, et revenant sur la terrasse.

Tout fait espérer que cette procession sera grandiose.

Pas moins de 60 chars allégoriques figureront dans la grande procession du carnaval.

Le char allégorique du club Aberdeen représentera une grande glissoire sur laquelle les enfants s'amuseront durant le trajet de la procession.

Le char allégorique du huitième bataillon représentera une scène de campement; il aura 42 pieds de long.

Le club de raquettes de Sherbrooke espère venir à Québec avec un char allégorique qui sera tiré par six chevaux.

Afin de faire de la réclame au carnaval, on suggère d'envoyer quelques hommes en costume de raquetteurs à New-York et à Boston, qui se promèneront avec leur costume dans ces villes, comme les montréalais ont fait lors de leur dernier carnaval.

L'ouverture officielle de la glissoire Aberdeen sur le terrain Q. A. A. aura lieu ce soir.

Les militaires font actuellement des marches forcées à la raquette, afin de s'exercer pour le temps du carnaval.

On nous prie de faire remarquer aux clubs de raquettes qui sont à préparer des chars allégoriques devant figurer dans la grande procession du carnaval, que ces chars ne devront pas avoir plus de 22 pieds de hauteur, car la porte St-Louis ne permet pas le passage d'un char plus élevé.

Le club Curling Caledonian, de Buffalo, prépare deux joutes, qui auront lieu en cette ville pendant le carnaval.

Des membres du Victoria Rifles, Montréal, du M. A. A. A., du Q. A. A. A. et de l'Association athlétique de St-Roch prendront part au concours de quilles.

On a commencé au pied de la rue St-Nicolas la construction d'un superbe arc de triomphe. On en commencera un autre au pied de la côte de la Montagne.

M. Lapointe, hôtelier, du marché Montcalm, est à construire tout une affaire en face de son établissement, entre autres une cabane d'Esquimaux en glace, où une fanfare sera en permanence durant le carnaval. On y servira aussi des rafraîchissements.

George Hough, maître charretier, de cette ville, a mis à la disposition du gouverneur-général Lord Aberdeen une voiture à quatre chevaux.

Les personnes qui pensaient que la température si douce que nous avons depuis quelques jours pouvait faire dommage aux travaux en glace préparatoires au carnaval, sont dans l'erreur. Au contraire, cela hâte l'ouvrage. Le palais de glace, en effet, est à peu près terminé ainsi que les deux tours aux coins nord et sud des remparts, et on peut aller les admirer. Quelques personnes croient qu'un nouveau mur en glace en face du Château est nécessaire pour bien cacher les échafauds de bois

érigés à l'intérieur pour faciliter la défense lors de l'attaque. Cela ne ferait pas de mal assurément, mais il faudra de l'argent. A ceux qui tiennent à ce que rien ne cloche d'agir en conséquence.

Les constructions en glace ou en neige qui menaçaient d'être rares au commencement seront très nombreuses sur tout le parcours de la grande procession. Chacun tient à avoir son arche, sa tour ou autre originalité, en glace ou en neige. Déjà ces constructions donnent un aspect d'originalité et de gaieté aux rues qu'elles ornent et nous pouvons assurer aux visiteurs qu'ils auront des surprises en tout genre.

M. T. Chouinard, contre-maître de la corporation à glace la pyramide construite au-dessus de la fontaine en face de la Basilique ce qui lui donne l'apparence d'un mai.

Sur la place du rond de chaîne, on a commencé à élever une tour à laquelle aboutissent quatre ruelles, quatre avenues, ce qui forme un superbe rond point. Si la corporation fournit les argents nécessaires on élèvera des arcs de triomphe à chacune des avenues.

La terrasse a aussi été préparée pour la circonstance.

A St-Sauveur, en face de la station, les pompiers ont élevé une magnifique tour parsemée de meurtrières. Une lampe électrique illuminera l'intérieur.

M. Charles Trudel est à faire élever un magasin dans la neige, en face de sa résidence, rue Ste-Anne.

M. le conseiller Gignac élèvera en face de sa maison rue de la Couronne, une tour en glace avec remparts en neige.

Chez plusieurs citoyens on est actuellement à faire des travaux en vue du carnaval.

Vous voyez donc qu'il y en aura pour tous les goûts.

Les clubs de raquettes font leur devoir. Ils ont commencé à s'exercer afin de figurer avec honneur dans la procession. La première grande marche a eu lieu hier soir, et pas moins de 400 raquetteurs, dont 40 à 50 de Lévis, ont défilé dans nos rues. Les clubs représentés étaient l'Union Commerciale, le Canadien, le Montagnais, le Lévis, le Huron et le Voltigeur. Le départ a eu lieu du manège, Grande Allée. Les clubs étaient accompagnés de plusieurs instrumentistes qui battaient la mesure. Après la marche, il y a eu souper au Gymnase offert par le club Québec.

Que fera la ville pour le succès du carnaval. Souscrira-t-elle \$1,000 ou \$500? On ne sait pas encore, il faut que la question soit étudiée. L'hon. M. Joly s'est rendu à la séance du comité des finances, hier après-midi, et il a parlé longuement en faveur de cette demande. L'échevin Robitaille qui présidait en l'absence de l'hon. John Hearn, a répondu, que les sympathies ne faisaient point défaut, mais que la difficulté était la situation financière de la ville. La décision définitive du comité sera connue dans quelques jours.

La corporation, dans tous les cas, se propose d'illuminer tous les édifices municipaux et la terrasse.

On propose aussi de former le mot Carnaval avec des becs de gaz qui seront illuminés le soir.

Voici les dernières souscriptions reçues: L. A. Wilson, \$50; Quebec S. S. Company, \$25; Archer & Co, \$10; Reid, Craig & Co, \$10; Jos. Archer, snr, \$5; C. J. Lafrance, \$5; M. Gauvin, \$15.

Les insignes pour les charretiers sont prêtes et depuis hier, on s'occupe de les distribuer. Elles sont faites d'un ruban rouge sur lequel est représenté le château de glace. Elles coûtent \$1, et les charretiers qui les porteront durant le carnaval seront tout spécialement encouragés par les visiteurs.

Le plan d'attaque du château de glace, est définitivement arrêté.

Les clubs de raquettes partiront du manège descendront deux de front, la Grande Allée jusqu'aux terrains en face du parlement, et, là ils se diviseront en deux détachements, l'un attaquant la tour de gauche, l'autre attaquant celle de droite. Lorsque les deux tours seront prises, ils marcheront vers le château de glace. Elles coûtent \$1, et les charretiers qui les porteront durant le carnaval seront tout spécialement encouragés par les visiteurs.

La garnison du fort sera de 150 hommes de l'artillerie et d'un détachement du huitième, armés de chandelles romaines.

Le New York Sun s'occupe du carnaval dans un article spécial.

Toutes les personnes désireuses de prendre part à la grande procession du carnaval doivent s'adresser au secrétaire M. Wm Foran au Pavillon des Patineurs, et tous ceux qui veulent prendre part à la promenade du tandem, au secrétaire du club, le capt. Fages, à la citadelle.

L'EMPRUNT MUNICIPAL

UNE ENTREVUE IMPORTANTE

Réponse du maire Frémont

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'entrevue suivante, qui a eu lieu entre un de nos reporters et le maire de Québec, au sujet de la dette municipale, et de l'emprunt en Angleterre:

REPORTER.—

M. le Maire, je désirerais savoir si vous avez lu les articles de l'Événement au sujet du dernier emprunt fait en Angleterre et des remarques faites par le conseiller Fitzpatrick au comité des Finances?

LE MAIRE.—

Oui j'ai lu l'article de "l'Événement" et j'étais présent, au Comité des Finances, lorsque M. Fitzpatrick a fait ces remarques, j'ai demandé à ce Monsieur de me donner par écrit ses chiffres afin de les examiner car ils me paraissent bien extraordinaires; je ne les ai pas encore obtenus, mais je vois par l'Événement que sa prétention est que nous avons obtenu comme produit de l'emprunt la somme de £223,014 pour payer une dette de £215,000, et que par conséquent nous devons rendre compte d'une différence de £8014.—

REPORTER.—

Ces chiffres sont-ils exacts?

LE MAIRE.—

Je dois dire que ces chiffres sont tout à fait faux.—

Avant d'entrer dans le détail qu'il me soit permis de rappeler la transaction que nous avons faite.

Le marché à cette époque était très mauvais et après avoir consulté des banquiers compétents nous avons obtenu des la British Linen Company Bank un renouvellement pour six mois de l'emprunt de la somme de £100,000—qui lui était due.

Pour reconstruire les £115,000 payables au public porteur de débetures domiciliés au London County Bank, nous avons fait un emprunt temporaire pour le même laps de temps; la Cité se réservant, dans chaque cas, le privilège de rembourser avant l'échéance.

Cet emprunt était fait à condition d'une commission de 1/2 de 1 0/0 et d'un intérêt de 4 1/2 pour cent. Subséquentment le marché s'étant amélioré nous avons vendu nos débetures au taux de 94 moins 10/0 de commission c'est-à-dire 93 net.

REPORTER.—

Combien de débetures, Mr. le Maire, avez-vous vendues?

LE MAIRE.—

Nous avons vendu 2331 débetures qui, ont produit, à 93, £216,783, et non pas £223,014 tel que l'affirme Mr. Fitzpatrick.

Nous n'avons pas eu en mains £8014 mais £1783—dont nous rendons compte bien facilement par l'état suivant:

Montant des débetures vendues à MM. Coates Son & Co 2331 débetures à 93 net.....	£216,783
Le produit de ces débetures a été payé comme suit:—	
Payé à La London & County Bank le 20 juin pour reconstruire les échelles domiciliées à cette Banque.....	£115,000
Payé pour timbres du gouvernement.....	1,199
Commission pour prêt temporaire de £115,000 de 1/2 de 1 0/0.....	575
Payé à la British Linen Company Bank pour débetures échues.....	100,000
Divers.....	9
	£216,783

REPORTER.—

Voulez-vous dire ce que vous pensez du résultat de la transaction?

LE MAIRE.—

Maintenant que j'ai rendu compte du produit de l'emprunt, je puis ajouter que cette transaction est très avantageuse à la Cité, elle met fin aux emprunts temporaires en Angleterre et dispose de débetures à 4 0/0 à un prix correspondant plus élevé que celui obtenu jusqu'à présent.

Les chiffres qui suivent laissent voir le résultat de la transaction et du montant sauvé annuellement sur le service des intérêts

Ancienne dette de £215,000.	
à 6 0/0 Intérêt Annuel.....	£12,900
Nouvelles débetures £233,100	
4 0/0 Int. Annuel.....	9,324

Diminution du service des Intérêts..... £3576

Si la Cité mettait de côté £323 annuellement, pendant 30 ans, la durée de l'emprunt, sur ce qui est gagné dans le service des intérêts, cette somme à 4 0/0 payerait l'augmentation du capital £18,100. La Cité fait donc un bénéfice net sur les intérêts de £3,253 annuellement, ce qui serait suffisant pour payer un capital de £81325.

REPORTER.—

Pourriez-vous expliquer comment il se fait que certaines personnes semblent avoir des renseignements si erronés?

LE MAIRE.—

Ce qui a pu donner cours à ces racontars est probablement une erreur cléricale du Trésorier de la Cité qui, pour reconstruire les intérêts payables chez la British Linen Company Bank a envoyé une somme plus considérable que celle que nous devons payer.

Aussitôt l'erreur constatée la British Linen Company Bank a été notifiée et ce montant est déposé au crédit de la Cité dans cette institution, s'il n'est pas déjà en chemin pour revenir.—

REPORTER.—

Dans l'état que vous avez donné je vois que vous ne mentionnez pas vos frais de voyage?

LE MAIRE.—

Quant aux dépenses de voyage des délégués elles se sont élevées à \$172,92, et je ne crois pas que personne puisse trouver à redire à ce montant. J'ajouterais de plus que les délégués ont avancé personnellement ce montant pour sauver le crédit de la Ville qui était en danger.

L'Événement traite les membres du Conseil-de-ville actuel d'incapables; il a raison, nous sommes incapables de faire des transactions malhonnêtes et que nous ne croyons pas conformes à l'intérêt de la Cité. Avec les ressources limitées que nous avons eues à notre disposition, nous avons essayé de faire face aux obligations de la Cité et satisfaire aux besoins les plus urgents. Nous laissons à nos successeurs la tâche de faire mieux.

CONTRE LA GRIPPE

Dans un temps où tout le monde parle de la grippe si tous n'en souffrent pas, il n'est pas hors de propos d'attirer l'attention sur le fait suivant. Tandis que l'épidémie de grippe sévit à Boston on a fait la remarque que pas un des employés de la manufacture d'allumettes de Byam à 50 filles et 10 hommes travaillant n'avaient éprouvé la moindre indisposition, et que le teneur de livres était le seul membre d'une famille de onze personnes, qui n'avait pas été atteint par la maladie. D'où on conclut que le souffre doit être un excellent préservatif contre la grippe.

On conseille de mettre un peu de souffre en poudre dans ses bas, et ce qui serait peut-être mieux, de prendre, de temps à autre une cuillerée à thé dont faisaient souvent usage nos pères, un mélange de souffre, de crème de tartre et de melasse. On assure que ce remède excellent, est pris par dose d'une cuillerée à thé, tous les deux jours, le soir en se couchant.

Enfin, puisque nous sommes à indiquer, à nos lecteurs, des remèdes qui ont toujours l'avantage de ne pas être dispendieux, ajoutons que le crème de tartre dissous dans l'eau dans la proportion d'une once par 1 chopine d'eau chaude, forme un breuvage qui peut guérir le pire cas de picote dans l'espace de trois jours. C'est du moins ce que prétend le Post de Boston.

C'EST TROP FORT

On lit dans le Monde de samedi:

Nous soutenons que la résignation de M. Taillon est devant le lieutenant-gouverneur. Nous savons de plus que M. Taillon sera sénateur en attendant que le juge Plamondon (comme tout se tient) soit mis à la retraite.

Vraiment c'est trop d'audace!

Cette nouvelle à sensation, lancée par le Witness, croyons-nous, est fautive, absolument fautive, radicalement fautive. Elle a reçu les démentis les plus autorisés. M. Taillon lui-même, dont ses adversaires sont les premiers à reconnaître la loyauté et la franchise, a coupé les ailes à ce canard.

Et le Monde s'en vient dire avec une sereine effronterie: "Nous soutenons que la résignation de M. Taillon est devant le lieutenant-gouverneur"!!

Franchement cela dépasse toutes les limites des libertés permises au journalisme à sensation!

INCENDIAIRES A NEW-YORK

Sont-ce les anarchistes?

New-York, 20—Un nouvel incendie, dont l'origine est des plus suspectes et accompagné d'une forte explosion, s'est produit dans le quartier Est.

Le feu a éclaté pendant l'après-midi au No 183 avenue C, dans une grande maison habitée par huit familles, formant un total de 35 personnes, et c'est par un hasard tenant vraiment du prodige qu'aucun des locataires n'a été tué ou blessé. C'est dans un logement du troisième étage, occupé par un nommé Gottlieb et sa famille, que le feu a pris et que s'est produite une explosion qui a tellement ébranlé la maison qu'il a fallu la faire évacuer et qu'il faudra l'abattre. Les pompiers cependant n'ont plus tardé à se rendre maîtres du feu, et l'on a constaté que dans le logement de la famille Gottlieb les planchers avaient été inondés de pétrole.

Tous les membres de la famille Gottlieb étaient absents lorsque le feu a pris, et l'on a prétendu d'abord que l'explosion avait été causée par une lampe à pétrole. Mais il résulte des constatations qui ont été faites depuis, que jamais l'explosion d'une lampe à pétrole, si grave fût-elle, n'aurait pu endommager si considérablement la maison. En outre, on a découvert que Gottlieb était assuré pour \$1,000, tandis que tout son mobilier ne valait pas \$300.

Cet incendie étant le troisième du même genre qui s'est produit depuis quelques semaines dans le même quartier, non seulement, une enquête a été ouverte, comme d'habitude, par l'administration des pompes à l'incendie; mais aussi par la police. On dit que c'est le surintendant, M. Byrnes, qui dirige personnellement l'enquête de la police, et l'on s'attend à d'importantes arrestations. L'opinion de la police est que les explosions qui ont eu lieu dans les incendies en question avaient été préparées par les incendiaires, pour faire croire à des attentats anarchistes, et détourner ainsi les soupçons. Mais la police de New-York sait parfaitement à quoi s'en tenir aussi bien sur les anarchistes que sur les individus qui font métier de frauder les compagnies d'assurance contre l'incendie, et les incendiaires du quartier Est, quels qu'ils soient, ne tarderont pas être mis sous les verrous.

IL A AVALE QUATORZE SABRES

Dangereux exploit d'un Canadien-Français

New-York, 20—M. Cliquot, un avaleur de sabres canadien-français, a avalé, hier soir quatorze sabres de vingt-deux pouces en une seule séance. Quelque temps après il tombait sans connaissance et il est maintenant à l'hôtel Union Square, souffrant de blessures internes. Après avoir avalé toutes sortes de sabres, il s'était enfilé dans la gorge un long sabre de cavalerie, puis avait avalé ensuite, d'un seul coup, quatorze armes du même genre. Un certain Dr Hope, au lieu d'ôter les sabres un par un, les arracha tous ensemble, coupant la gorge du pauvre Cliquot. Le malheureux en mourra probablement.

A PROPOS D'ONTARIO

La Patrie n'est pas contente de notre article contre la "P. P. A.", dans lequel nous proclamions si nettement nos sympathies pour sir Oliver Mowat dans sa lutte contre le fanatisme.

L'organe libéral, qui paraît incapable de comprendre une situation politique et la signification des événements l'organe libéral nous dit des injures parce que nous avons loyalement rendu justice à M. Mowat. Le *Courrier du Canada* est un journal conservateur bien tranché dans ses opinions ; il se prononce pour le gouvernement libéral d'Ontario ; et la *Patrie*, journal libéral, lui répond par des gros mots.

Nous citons :

Le *Courrier du Canada* qui est en arrière de la *Gazette* fait aujourd'hui sa déclaration ; elle est bien tardive.

Voici ce qu'il dit :

"Aux élections locales de 1890, nous avons manifesté hautement nos sympathies pour la cause du gouvernement provincial d'Ontario, précisément à cause du chaînemet des *equal rightistes* contre lui. Cette année, c'est la *Protestant Protective Association* qui descend dans l'arène, et elle est encore plus détestable que l'association des *Equalrights* de 1890. Sir Oliver Mowat devra donc avoir pour lui tous ceux qui aiment l'équité, le *fair play*, et la paix sociale.

"Justice égale pour tous les citoyens, tel devrait être le mot d'ordre des hommes d'Etat dignes de ce nom. C'est ce que la majorité catholiques de la province de Québec pratique depuis que nous gouvernons nous-mêmes. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans les autres provinces de la Puissance ?"

Eh bien, il n'y pas un mot de vrai dans ce que dit le *Courrier*.

Ah ! il n'y a pas un mot de vrai dans ce que nous disons, lorsque nous affirmions que nous avons soutenu M. Mowat en 1890.

Eh bien voici notre preuve. Le 9 avril 1890, il y a quatre ans, au moment des élections locales d'Ontario, le *Courrier du Canada* publiait l'article suivant, en premier-Québec :

Nous lisons dans la *Presse* :

"Occupons nous un peu de ce qui se passe aujourd'hui dans la province d'Ontario. Ce n'est pas sans à propos, car les deux cent et peut être trois mille compatriotes que nous y avons, sont actuellement à lutter pour la défense de leurs droits et la conservation de leur langue.

"Là aussi, il y a les fanatiques qui semblent se faire un devoir de suivre McCarthy, et même, si c'est possible, de le dépasser.

"Sile Canada a cet énergumène et le Manitoba son Martin, la province d'Ontario possède aussi son agitateur : elle a Meredith.

A l'exemple de son digne émule des Prairies, ce bourreau de notre nationalité, demande d'abord l'abolition des écoles séparées.

"Sa campagne est commencée depuis plusieurs mois. Durant quelques semaines, il l'a faite dans la presse où il n'a cessé de villipender Mgr Cleary qui a eu le tort de dénoncer le programme, comme un attentat des plus odieux aux droits de la minorité catholique.

"Malheureusement, les ennemis de notre nationalité sont nombreux dans la province d'Ontario. Qu'ont-ils à gagner à cette hostilité ?"

Nous ne pouvons que faire écho du cœur à ces protestations.

Oui, M. Meredith, M. Craig, et à leur suite toute l'opposition d'Ontario se sont engagés dans une voie néfaste, et ont entrepris une exécrable campagne.

Nous ne saurions les dénoncer avec trop de violence à l'opinion publique. Ils méritent la réprobation de tous ceux qui ont à cœur le progrès et le bonheur de la confédération canadienne.

Il est bon et il est temps de le dire hautement, M. Meredith et ses amis ne doivent plus compter sur les sympathies conservatrices en dehors d'Ontario. Pour ce qui est de Québec, il est impos-

sible au parti conservateur de notre province d'aider en quoi que ce soit au succès d'une cause qui, dans la province, est synonyme d'intolérance et de persécution pour nos coréligionnaires et nos compatriotes. Nous en sommes réduits plutôt à faire des vœux pour que les Meredith et les Craig disparaissent de la scène politique.

Les élections générales d'Ontario vont avoir lieu incessamment. Nous avons hâte de voir quel fruits M. Meredith va recueillir de ses appels au fanatisme et à l'esprit sectaire.

Dans tous les cas, le devoir des catholiques et des Canadiens français est tout tracé.

Voilà quelle était notre attitude il y a quatre ans.

Aujourd'hui que Sir Oliver Mowat est en butte aux attaques non des *equal-rightistes*, mais de la *Protestant Protective Association*, nous accentuons encore cette attitude, et nous déclarons que nos amis à Ontario doivent appuyer carrément Sir Oliver aux prochaines élections provinciales. Et les injures avec lesquelles la presse libérale accueille si généreusement nos déclarations ne nous ferons pas dévier de cette ligne de conduite, parce que nous la croyons juste et dictée par le patriotisme le plus éclairé.

Libre à la *Patrie* de nous accuser d'hypocrisie. Nous écrivons pour faire notre devoir et non pour mériter les compliments de la presse libérale.

UN CAS D'HYDROPHOBIE

A New-York

New-York, 23—Un cas d'hydrophobie vient d'être constaté en cette ville. La victime est un Michael Fitzpatrick charretier, demeurant au No 600, 48e rue ouest. Fitzpatrick était un homme d'une forte constitution et jouissant d'une bonne santé. Il a une femme et enfants.

Un matin vers la fin de novembre, se trouvant sans ouvrage, il s'est rendu aux entrepôts de la Sicilian Asphalt Paving Co., où on lui avait promis un emploi. Pendant qu'il s'était baissé pour ramasser une pelle un chien se précipita vers lui et le mordit sur le revers de la main gauche et aux doigts. L'animal fut tué peu de temps après par des ouvriers de la compagnie. Les blessures de Fitzpatrick étaient sérieuses. Après avoir été mordu, il s'est rendu immédiatement à l'hôpital Roosevelt où ses blessures furent cautérisées.

Il ressentit dans la suite de graves indispositions, mais, depuis quelque temps il paraissait complètement guéri. Il y a environ une semaine, il se plaignait de vives douleurs qu'il ressentait dans les membres et de nausées.

Samedi, il se décida à aller voir un médecin, lequel le crut seulement atteint d'indigestion nerveuse. Et revenant chez lui, Fitzpatrick se mit au lit, et son état ne fit qu'empirer. La famille ayant fait mander en toute hâte un médecin, ce dernier, le docteur Kelly, reconnut tous les symptômes de l'hydrophobie. Le docteur Kelly fit avertir un de ses confrères, le docteur H. F. Robinson, avec lequel il eut une consultation. Les deux médecins reconnurent qu'il était trop tard pour essayer de sauver le malade et que sa mort n'était plus qu'une question d'heures.

LE CŒUR PERCE

Par une punaise. Incroyable histoire rapportée par le télégraphe

Le télégraphe nous apporte l'incroyable dépêche qu'on va lire :

Muncie, Indiana, 23—Il y a quelques jours mourait Samuel, fils de John Lennox.

Il avait sept ans. Les symptômes de la maladie causèrent beaucoup de surprise aux médecins qui y perdirent leur latin.

On résolut de faire l'autopsie après le décès. On trouva que le cœur avait été rongé par une punaise.

On dit qu'il y a un an, l'enfant avala cet insecte pendant qu'il était à Hartford City avec ses parents.

Les médecins disent que la punaise s'est fait un chemin à travers les parois du cœur, causant une hémorragie fatale. Si non e vero, e bene trovato ! !

HUIT JOURS

Sur un navire désespéré

Un sauvetage par la "Bretagne"

New-York, 23—Le paquebot de la compagnie générale transatlantique la "Bretagne," commandant Rupé, arrivé hier à New-York, a amené le capitaine William Harmon et les quinze hommes d'équipage de la goélette de pêche américaine "Susan L. Hodge," qu'il a sauvés vendredi dernier en mer.

La "Susan L. Hodge," était partie de Gloucester Massachusetts, le 18 décembre dernier pour une expédition de pêche.

Le 13 janvier, la goélette s'est trouvée prise au milieu d'une effroyable tempête. Au début, le navire a fort bien résisté. Mais bientôt les hommes d'équipage, qui se trouvaient presque tous sur le pont, ont été obligés de s'attacher solidement pour n'être pas emportés par les vagues qui le balayaient incessamment. Bien leur en a pris, car peu après la goélette essayait un effroyable coup de mer, qui brisait les mâts presque au ras du pont et les emportant avec tout ce qui pouvait s'enlever, y compris les ancres elles-mêmes.

Les matelots ont tous été trempés jusqu'aux os, et la goélette elle-même, jetée sur le flanc était en danger imminent de chavirer, en même temps des cris perçants retentissaient dans la cale. Le coup de mer ayant été si violent, que du fer enroulé, servant de lest, avait été déplacé, et l'un des matelots, Edward Stevens, avait été pris sous une tonne de ce fer. Cet infortuné perdait des flots de sang par les yeux, le nez, la bouche et les oreilles, lorsque le capitaine et deux hommes se sont précipités à son secours. Toutefois, quoique très douloureuses, ses blessures n'étaient pas mortelles.

Il a été impossible de remettre le lest en place de manière à faire reprendre son équilibre au navire, qui pouvait sombrer d'un moment à l'autre. Il n'y avait qu'à attendre le passage de quelque steamer pour se faire sauver. Mais du samedi au mercredi, pas un navire n'est passé en vue de la "Susan L. Hodge." Dans la nuit du mercredi, on aperçut dans le lointain les feux d'un steamer, des lanternes ont été aussitôt allumées, et les hommes de la goélette ont fait tout ce qu'il était possible pour attirer l'attention de ceux du steamer. Mais le steamer inconnu a passé sans ralentir sa marche, comme si les signaux de l'équipage de la goélette n'avaient pas été aperçus.

Le vendredi après-midi, les hommes de la goélette ont aperçu de nouveau à l'horizon la fumée d'un autre steamer ; mais il est passé trop loin pour que ses hommes pussent apercevoir les signaux de la *Susan L. Hodge*. Cependant, la situation devenait de plus en plus critique, et cette nouvelle déception avait beaucoup découragé les marins, lorsque enfin le soir même, vers neuf heures, on a vu les feux d'un steamer qui venait cette fois droit sur la goélette. C'était la *Bretagne*, à bord de laquelle on avait aperçu les signaux de détresse de la *Susan L. Hodge*. Peu après, la *Bretagne* s'arrêta et une embarcation était envoyée au secours de hommes de la goélette. Le sauvetage a été fort difficile et l'embarcation a dû faire deux fois le voyage du steamer à la goélette pour pouvoir sauver tout le monde.

Le capitaine Harmon et tous ses hommes font les plus grands éloges du dévouement et de l'énergie montrés par le commandant Rupé et les officiers et hommes de la *Bretagne*, auxquels ils doivent la vie. Stevens, le matelot blessé de la goélette, quoique encore très faible, est en bonne voie de guérison.

Onguent et pilules d'Holloway

Plus précieux que l'or. — La diarrhée, la dysenterie et le choléra, durant les chaleurs d'été moissonnent les jeunes, comme les froids de l'hiver emportent les vieux. Dans les cas les plus difficiles, où les médecines internes ne peuvent rien, on ressentira le plus grand soulagement en frottant l'abdomen avec le célèbre Onguent Holloway. Les frictions devront être fréquentes et vives, afin que l'Onguent pénètre bien. Cet Onguent calme les excitations et adoucit la douleur. Il s'en suit des vomissements et quand la maladie a été causée par les fruits ou les légumes, il est bon d'ajouter des boyaux toutes les matières indigestes par une dose raisonnable des Pilules Holloway avant de servir de l'Onguent.

Les élèves des Jésuites ?

Vaillant, pour quelques heures, encore, occupe et domine l'actualité ainsi que les anarchistes, ses camarades et ses associés.

Parmi ces anarchistes, se trouve un avocat du nom de Sébastien Faure, qui nous vaut une question posée par le journal le *Siècle*.

Le *Siècle* désire savoir si Sébastien Faure n'a pas été élevé au collège Saint-Michel, à Saint-Etienne collège dirigé par les Jésuites ?

Et il ajoute, avec une finesse lourde qu'enverrait un mulet : "Est-ce que certains des socialistes de la *Petite République* ne sont pas des élèves de Stanislas ?"

J'ignore si Sébastien Faure fut élevé par les Jésuites de Saint-Etienne et s'il y a d'anciens élèves de Stanislas à la *Petite République*.

Mais ce que je sais, c'est qu'il est difficile d'être plus bête que l'auteur de ces deux questions.

A moins, toutefois, qu'il n'en veuille conclure que les Jésuites n'élèvent que des anarchistes, et qu'ils n'ont pas d'autre objectif dans la direction de leurs études ?

Si c'est cela que le *Siècle* veut établir je m'inclinerai volontiers devant une aussi stupéfiante théorie.

Il en découlerait que tous les élèves des Jésuites sont destinés à l'anarchie et au socialisme, et que c'est l'exception lorsqu'ils prennent par hasard, une autre voie politique.

Une pareille affirmation ne saurait venir que d'un idiot, et je n'insiste pas, n'imaginant point que le rédacteur du *Siècle* tout bête qu'il est, le soit à ce point.

Peut-être, alors, veut-il dire tout simplement qu'il y a des élèves des Jésuites et des prêtres qui ont mal tourné ?

Ca, c'est possible de même qu'il y a des élèves de l'Université qui, par hasard, tournent bien, — et j'en connais.

Mais alors, qu'est-ce que cela prouve si ce n'est qu'il y a de mauvais élèves, des natures ingrates et refractaires sur lesquelles l'éducation ne peut rien ?

Luther, Renan, ont aussi été élevés par des prêtres, tous les renégats pareillement, et tous les apostats.

Il ne saurait même y avoir de reniement et d'apostasie, que lorsqu'il y a eu primitivement la Foi.

La plupart des francs-maçons ont été baptisés, ont fait leur première communion, se sont même mariés à l'église. Quelques-uns allèrent jusqu'à se faire marguilliers, comme Laguerre et d'autres.

Mais ce serait donc une rareté, que de voir la meilleure semence tomber sur la pierre sur une terre inculte, et rester stérile ?

C'est l'histoire ordinaire, courante, dans la nature, qu'il s'agisse du froment, du gland ou de l'âme humaine.

Et il faudrait une grande stupidité ou une terrible mauvaise foi, — ce qui peut d'ailleurs s'allier admirablement, — pour reprocher au maître vénéré l'impénitence finale de l'élève, la sécheresse de son cœur et ses mauvais instincts.

Le maître, Jésuite ou prêtre, fait ce qu'il doit, et l'élève ce qu'il veut.

Rendre donc le maître quel qu'il soit responsable de la déviation morale que subit plus tard l'élève, livré à ses passions et à ses appétits, est une prodigieuse ânerie dont le *Siècle* devrait avoir honte.

D'autant qu'à ce journal-là, plus que partout ailleurs, on ne saurait être trop indulgent pour ceux qui ne demeurent pas fidèles à leur passé.

Il s'y trouve un monsieur qui fut naguère socialiste enragé, presque communiste ; qui, sous le nom du "Vieux petit Employé", faisait une guerre acharnée à l'autorité, à la police, à tout et qui depuis est devenu le modèle des réactionnaires opportunistes.

C'est M. Yves Guyot, directeur du *Siècle*.

Il est la preuve vivante du changement radical qui peut s'opérer dans un homme.

Et pourtant les Jésuites et les prêtres ne sont pour rien dans sa première ni dans sa deuxième manière, si différentes l'une de l'autre.

Ce qui démontre qu'il est un âge dans la vie, où chacun devient personnellement responsable de ses modifica-

tions intellectuelles, et qu'il est absurde d'en adresser le reproche à ceux qui ont peut-être tout fait pour conserver, chez eux leurs disciples, l'unité dans les principes et dans les doctrines.

Paul de Cassagnac.

CHAMPAGNE ET DYNAMITE

Terrible vengeance d'un Russe

St-Petersbourg, 20—La ville de Wilna vient d'être le théâtre d'un horrible drame.

Un employé des douanes, Ivan Klakwitz, a, vaît perdu, il y a quelque temps, un procès intenté à un voisin. Il en conçut contre ce dernier un vif ressentiment. Sa colère ne connut plus de bornes quand il apprit, quelques temps après, que sa femme et le voisin avaient été de connivence pour lui faire essayer cet échec ; le coup était trop fort pour lui, et il résolut de se venger.

Il invita à souper le voisin et la femme de ce dernier. Le repas fut assez gai. Ivan Klakwitz faisait des efforts pour amuser son monde. Au dessert, il sortit un instant et revint avec un coffret, disant que ce dernier contenait quelque chose de précieux qu'il tenait à faire voir à ses invités. Il leva alors un verre plein de champagne et prononça ces mots : "A votre avenir le plus prochain." Puis il ouvrit le coffre.

A ce moment, une explosion formidable se produisit ; les quatre personnes assises à table furent tuées sur le coup ; les meubles et les vitres volèrent en éclat, un domestique qui se trouvait dans une chambre voisine reçut de graves blessures.

C'est par ce dernier, qui entendit les dernières paroles d'Ivan Klakwitz que la police apprit les circonstances du terrible drame.

Le coffret contenait de la dynamite.

EMEUTE DANS UNE PRISON

Gardiens et prisonniers tués

Vienne, 20.—Les détenus d'une prison d'Etat à Iglan, en Moravie, se sont révoltés hier et ont attaqué les gardiens. Un détachement de soldats a été appelé au secours, mais avant leur arrivée, l'un des gardiens a été tué par les prisonniers de rentrer dans leurs cellules, et sur leur refus, on a tiré sur eux. Plusieurs ont été tués et les autres, effrayés, se sont rendus sans plus de résistance.

MORT VIVANT

Il l'a échappé belle

Londres, 20—Des milliers de personnes se sont réunies, hier, au cimetière de Burton-on-Trent, pour assister aux funérailles d'un conseiller de ville, Charles Wilman.

Lorsque les membres de la famille furent appelés pour jeter un dernier regard sur la figure du défunt, le couvercle du cercueil remua et deux personnes assurèrent que le corps avait donné des signes de vie.

Des médecins, mandés en toute hâte, déclarèrent que Wilman était encore vivant.

La cérémonie fut suspendue, la foule se dispersa, et l'on retira Wilman, de son cercueil pour lui faire suivre les traitements que son état cataleptique exige.

Vol sacrilège

Omaha, Neb., 20—La police de South Omaha recherche activement les malfaiteurs inconnus qui se sont introduits pendant la nuit dans l'église catholique de Saint-Agnès, où ils ont volé des vases sacrés en argent représentant une valeur de plusieurs centaines de piastres, se sont amusés à détruire à coup de hache l'orgue et la sainte table, et à déchirer les ornements.

Vengeance d'ouvriers

Salem, O., 20—Une tentative mystérieuse pour détruire avec de la dynamite, les bureaux de M. John Evans, un riche propriétaire de mines de charbon, qui a eu, dit-on, des difficultés avec ses ouvriers vient d'être découverte.

En entrant dans son bureau, le matin, M. Evans a trouvé contre la porte une bombe fabriquée avec un morceau de tuyau de fer, de deux pouces et demie de diamètre et de dix pouces de long et remplie de dynamite et de poudre de mine. A la bombe était attachée une mèche, qui avait été allumée ; mais qui s'était aussi éteinte avant que la foule eût gagné la poudre de mine.

La candidature de M. de Mun

Les nouvelles qui nous arrivent de la deuxième circonscription de Morlaix nous disent avec quel enthousiasme est acceptée la candidature de M. de Mun, dit l'Univers du 8 janvier.

Toute la presse s'occupe de cette élection :

" Nous nous réjouissons vivement, dit le monde, de cet heureux choix qui va faire rentrer au Parlement le grand orateur catholique et le courageux défenseur des intérêts populaires; nous ne voulons point penser, même un instant, qu'il se trouvera un seul chrétien breton capable de faire défection le jour du vote; nous avons au contraire la conviction que le scrutin du 21 janvier sera, grâce à l'union de tous les catholiques de Morlaix, un nouveau triomphe pour la cause de l'Eglise et du peuple.

D'ailleurs les dépêches que nous recevons nous apprennent que la décision de l'assemblée de Plouvorn est partout très chaleureusement accueillie. Déjà nos excellents confrères le Courrier de Finistère, à Brest et la Résistance, à Morlaix, partent une souscription pour subvenir aux frais de la campagne électorale."

Sous ce titre : M. de Mun candidat malgré lui, le Figaro, après avoir rendu compte de la réunion, ajoute :

" M. de Mun a donc été proclamé candidat. On a dû lui télégraphier le résultat aussitôt en lui demandant son acceptation qui est probable. M. de Mun partira alors de suite pour Saint-Pol de Léon. Son élection est assurée. Il aura peut-être contre lui un paysan sans instruction, M. Caill, maire de Plouzévédic. C'est une quantité absolument négligeable."

Nous lisons, d'autre part, dans la Libre Parole :

" M. de Mun a été proclamé candidat. Il est donc à prévoir que nous reverrons d'ici peu à la Chambre la haute personnalité et le grand talent dont la tribune française ne pouvait que déplorer la perte."

D'autre part, les journaux du Finistère nous apportent les détails les plus intéressants. Nous lisons notamment dans le Courrier de Finistère, rendant compte de la réunion :

" Plusieurs personnes présentes ayant prononcé le nom de M. E. Alain de Guébriand, ce dernier demande à son tour la parole.

Il a prononcé une excellente allocution et exposé la situation dans les meilleurs termes. Comme l'écrivait, avec beaucoup d'à propos, un de nos amis, le maire de Saint-Pol est un administrateur habile et un " élégant disert." La réunion lui a fait le plus grand accueil et le cri : de Guébriand ! de Guébriand ! se sont fait entendre de tous les points de la salle.

" Je vous supplie, messieurs, a dit M. de Guébriand, de ne pas insister. J'ai des motifs de refuser la candidature, des motifs d'un ordre le plus élevé, que je ne puis exposer dans une réunion aussi nombreuse. Il y a en ce moment deux candidatures qui vous sont proposées. Discutons-les; que chacun défende le candidat de son choix; nous voterons ensuite.

" J'ai la confiance la plus absolue dans nos amis qui sont ici. La réunion terminée, tout le monde se ralliera au candidat choisi, et les partisans de celui qui aura la minorité feront, je n'en doute pas, le sacrifice de leurs préférences. Moi aussi, s'il le faut, je ferai ces sacrifices, et nous marcherons unis le 21 janvier."

On a applaudi d'enthousiasme ces bonnes paroles.

M. de Kerdel a alors déclaré qu'il posait sa candidature : il n'a agi ainsi qu'après avoir appris le refus de M. de Guébriand et parce qu'il ne veut pas, dit-il, céder la place à un candidat étranger à la circonscription.

Un des électeurs présents propose alors la candidature de M. Albert de Mun. Ce nom, aussitôt prononcé, soulève de chaleureux applaudissements.

Il montre l'intérêt supérieur qu'il y a pour la France catholique à choisir pour député un orateur de talent comme M. de Mun qui pourra, non pas seulement par ces votes, mais par sa parole défendre notre foi religieuse et l'Eglise notre mère. Ce sera un bonheur pour la circonscription d'être représentée par M. de Mun qui a reçu les plus vives félicitations du Saint Père.

Quelques-uns des partisans de M. de Kerdel déclarent qu'ils ne peuvent se rallier à la candidature de M. de Mun.

M. Soubigou termine alors la discussion en faisant ap el une dernière fois à l'union de tous. Il dit que toutes les personnes présentes doivent s'engager à soutenir de toutes leurs forces le candidat qui va être élu et que la vote qui va être émis constitue, pour ceux qui y prendront part, un engagement d'honneur de s'incliner devant la décision de la réunion. Les applaudissements qui ont salué cette allocution de M. Soubigou ont montré que la très grande majorité de l'assistance pensait comme lui.

C'est après cette allocution qu'a eu lieu le vote, devant lequel les électeurs qui avaient voté pour M. de Kerdel se sont inclinés en masse.

La Vérité, de Paris, dit de son côté :

" Nous ne partageons pas toutes les idées de M. de Mun, sur la question sociale spécialement, mais comme nous ne doutons pas que, sur la question religieuse, l'éloquent orateur catholique saura faire entendre de nouveau les accents de protestation indignée que lui inspirait jadis l'attentat de Châteauvillain, nous ne saurions être indifférents au succès de sa candidature."

HOOPER

SE DIT PERSECUTE

Un nouveau procès

Québec, 21 — John R. Hooper que le jury de Joliette vient de blanchir de l'accusation d'avoir empoisonné sa femme, ne sera pas encore remis en liberté. M. McMaster, l'un des avocats de la poursuite, vient d'avoir une entrevue avec le procureur-général auquel il a soumis la preuve que la Couronne peut faire dans le second procès que l'on veut faire à Hooper. Ce dernier sera cette fois accusé d'avoir tenté de tuer sa femme en la jetant dans la rivière de Louisville. Comme le théâtre de cette tentative se trouve dans le district de Trois-Rivières, Hooper sera conduit dans la prison de Trois-Rivières dans quelques jours, car le procureur-général a décidé de faire subir à l'accusé un nouveau procès.

Joliette, 22 — J'ai eu une entrevue dans la prison avec Hooper en compagnie de sa sœur, madame Baulch. Le prisonnier semble beaucoup ressentir ce qu'il appelle la persécution qui lui font subir les autorités. Il m'a dit qu'il était certain d'être acquitté sur le chef d'accusation principal, l'empoisonnement à Terrebonne, et qu'il ne croyait pas que le gouvernement lui fit subir un nouveau procès. Il a aussi ajouté que les trois derniers jours l'avaient fait plus souffrir que tous ceux de son incarcération dans la prison de Joliette. Il n'a qu'à se louer des bons procédés du geôlier à son égard. Ce dernier dit qu'il n'a pas encore reçu de dépêche officielle lui ordonnant de détenir Hooper.

M. Renaud dit qu'il ne sait pas s'il agira de nouveau comme défenseur du prisonnier. Il attend des instructions de la famille Hooper.

L'hotel Victoria

OUVERT AU PUBLIC

M. Benjamin Trudel avait invité plusieurs personnes appartenant à toutes les classes de la société à l'inauguration de son nouvel hôtel, le Victoria, hier soir.

M. Trudel a fait les choses comme toujours, d'une façon somptueuse.

Un dîner des plus recherchés a été servi aux invités, après quoi M. Trudel et le gérant M. Shallow, nous ont fait visiter le Victoria qui est réellement un hôtel de première classe. On y trouve toutes les améliorations modernes, les chambres sont spacieuses, les salles meublées et décorées avec goût et le salon très riche. C'est un second Florence, ce qui n'est pas peu dire.

Cependant M. Trudel ne s'en tiendra pas là, et tout de suite après le carnaval il agrandira considérablement l'hôtel qui deviendra un des plus beaux de Québec.

AFFAIRES MANITOBAINES

La session provinciale

Winipeg 22 — Le programme du gouvernement Greenway durant la prochaine session se trouve dans ce paragraphe du discours du trône :

L'on vous demendera de prendre en considération un acte concernant la constitution et la pratique de la Cour du Banc de la Reine, un acte concernant les compagnies d'assurances, un acte pour amender l'acte, des Ecoles publiques un acte pour rappeler l'acte de la cancellation des plans, un acte pour amender l'acte de mariage, un acte pour amender l'acte des terres provinciales, et d'autres mesures."

L'opposition a élu comme son chef M. J. A. Davidson, député de Beautiful Plains. Le président de ses assemblées est M. R. G. O'Malley, député de Lorne, et le whip, M. D. H. McFadden, député d'Emerson

Winipeg demandera à la législature le pouvoir de soumettre aux contribuables des règlements pour l'octroi au gouvernement fédéral, d'un bonus de \$100,000 pour améliorer la navigation de la Rivière Rouge; aussi pour la construction de quatre ponts, deux sur l'Assiniboine à la rue Principale et à la rue Osborne, devant coûter \$80,000 un au-dessus des cours du C. P. R., à l'ouest de la rue Princesse, devant coûter \$30,000; un autre au nord du pont Louise, devant coûter \$80,000. La cité demande aussi d'être autorisée d'accorder à St-Basile un bonus de \$10,000 quand nous aurons bâti un pont en fer avec piliers en pierre, sur la Rivière Rouge, vis-à-vis la rue du Marché.

DEVOUEMENT MATERNEL

La mère et l'enfant brûlés vifs

Milwaukee, Wis., 23 — Une femme du nom de Lancaster travaillait dans sa cuisine, lorsque son enfant, âgé de deux ans, a renversé en jouant une table sur laquelle se trouvait une lampe allumée. Les vêtements du pauvre enfant ont été inondés de pétrole enflammé. Mme Lancaster s'est précipitée aussitôt au secours de son enfant et a essayé d'éteindre le feu qui avait pris à ses vêtements.

Elle n'a pas pu y réussir, et la pauvre femme affolée, prenant l'enfant dans ses bras s'est sauvée dans la rue en poussant des cris désespérés. Pendant ce temps, le feu s'était communiqué aux vêtements de Mme Lancaster, et elle a été affreusement brûlée avant que les voisins, accourus à ses cris, aient pu se procurer des couvertures et éteindre enfin les flammes.

La mère et l'enfant sont morts quelques instants plus tard en dépit de tous les soins qui ont pu leur être prodigués.

SUICIDE

D'un vieux canadien à Lowell

Lowell, Mass., 22 — La population, d'ordinaire si paisible du Petit Canada, a été jetée dans le plus vif émoi hier matin, en apprenant que M. Isaac St-Amand, un veillard de 66 ans avait mis fin à ses jours en se pendant dans sa cave. Il paraîtrait que depuis quelques semaines, le malheureux avait l'esprit dérangé par des troubles de ménage. Il vivait avec sa famille une femme et trois enfants et son gendre sur la rue Hull dans la corporation de Lawrence. Ceux-ci s'apercevaient bien que sa conduite était étrange, mais ils en prenaient grand soin. La semaine dernière l'agent le menaçait de le mettre hors de son logis s'il n'allait pas se faire vacciner. Il se rendit à l'hôtel de ville pour obéir à cet ordre, mais il en revint en fureur. Depuis lors il resta sombre et taciturne. Samedi soir, vers les dix heures, il descendit dans sa cave, une lampe à la main disant qu'il allait chercher du bois. Les gens de la maison n'y pensèrent plus.

Vers minuit, une de ses filles, Mme Mathias Bélanger, remarqua son absence et demanda à son mari de le chercher. Il réveilla sa belle-mère et tous deux descendirent dans la cave. Ils trouvèrent le cadavre du veillard suspendu par un bout de corde à un des soliveaux.

La police fut avertie et le suicide constaté. Le corps a été confié à M. Joseph Albert qui aura soin des funérailles.

M. Joseph Labonté, agent d'assurance dit que le défunt avait deux polices à la Métropolitain depuis cinq ans, et que la compagnie paiera.

IL SERA PENDU

Le 20 avril prochain

Fredericton, N. B., 23 — Un nommé Wheary a été condamné à mort hier. Il sera pendu le 20 avril prochain. Un certain nombre de personnes essayent d'obtenir la commutation de sa sentence.

Incendie mystérieux

Les pompiers ont été appelés hier vers deux heures du matin pour éteindre un incendie dans l'entrepôt de M. Michel Lefavre, coin des rues St-Pierre et Sous le Fort. Pendant 3 heures, ils ont lancé sur le feu plusieurs jets d'eau sans pouvoir localiser complètement le feu.

En apparence, il y avait trois ou quatre quarts de vinaigre brûlé causant une colonne de fumée qui empêchait les pompiers de voir. Des dommages considérables ont été causés par l'eau et la fumée.

Un fin voleur

Un nommé Lambert vient d'opérer à St Roch au détriment d'un de ses amis, un vol d'une habileté consommée. Sachant que personne autre que la servante n'était à la maison, il entra sans cérémonie chez M. Sanfaçon et demanda la permission d'entrer dans la chambre à coucher pour changer de vêtements. Comme il était habitué de la maison, la servante n'osa pas lui refuser. Il entra donc dans la chambre, et ressortit quelques minutes après, portant sous le bras un paquet de la même grosseur que lorsqu'il était entré. La servante n'y pensa plus jusqu'à ce que M. Sanfaçon revint; alors elle lui raconta la visite de Lambert. M. Sanfaçon eut des doutes aussitôt, et entrant dans sa chambre il constata qu'une boîte contenant de bijoux et de l'argent pour un montant de \$300, était disparue. Il confia aussitôt l'affaire à la police qui est à la recherche de Lambert.

St-Roch et les élections municipales

On mentionne les noms suivants en rapport avec les élections municipales : Pour le quartier Jacques-Cartier : MM. J. B. Laliberté, Gaspard Rochette, Dion, secrétaire de la corporation des pilotes, Bélanger de Fortin et Bélanger et autres; pour le quartier St-Roch : MM. Boily, N. P., Charles Parent et Gauthier.

Elections municipales

M. Ferdinand Plamondon, a été élu maire et M. James McKee, pro-maire de Stoneham et Tewkesbury.

Notes d'argent du R. P. S. Desjardins, S. J.

Jeudi était le 25ème anniversaire en religion du R. P. S. Desjardins, J. S. A 8 1/2 heures, la grand-messe de Riga a été chantée solennellement à l'église du Gesù, par un chœur de chant de 50 voix, sous la direction de M. Clark.

Le R. P. Desjardins officiait; R. P. Prieur, comme diacre, et R. P. Contant, comme sous-diacre. Après la messe, plusieurs membres du clergé ainsi que toute une famille se sont rendus chez M. S. L'Archevêque, marchand-épicer, coin des rues Visitation et Logan, où un magnifique banquet attendait les convives.

On remarquait Sa Grandeur Mgr Clut, Rév. P. Lefebvre, Pro. O. M. I., R. P. Guillet, O. M. I., P. Côté, I. S. R. R. M. Thérien, R. M. Vézina, R. M. Vézina, R. M. Contant, M. Desjardins, Dr Huot, Dr Lefebvre, M. Carmel, M. S. Desjardins, Dr Huot, Dr Lefebvre, Dr Renaud, M. Carmel, puis ensuite toute la famille. Plusieurs santés a été proposées et plusieurs adresses ont été lues; la table était décorée de fleurs naturelles-offertes par les amis du R. P. Desjardins, J. S. Enfin la fête s'est prolongée jusqu'à une heure avancée et tous sont retirés enchantés emportant dans leurs cœurs un doux souvenir de cette belle fête de famille.

L'asthme guéri

par la cure de l'asthme dite Schiffmann's. Résultats immédiats. Son action est prompt, directe et certaine. Prix : 50 cts et \$1 des droguistes ou par la malle Un paquet d'essai convaincra les plus sceptiques. Adresse : Dr R. Schiffmann St-Paul, Minnesota. 2m

Pour plus de 50 ans

Le sirop nutritif de Mme Winslow a été employé pour la dentition. Il plaît au goût, amolli les gencives soulage de toute douleur, guérit les coliques, gazuses, et c'est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt cinq centins la bouteille. Vendu par tous les droguistes du monde. 1 juin 1893.—1 an.

Pour le bal

M. A. J. Turcotte, vient d'avoir le contrat de la fourniture du vin de champagne, Gold Laek, crû 1889, pour le bal des citoyens donné au gouverneur-général, à l'occasion des fêtes du carnaval.

Marché de Québec

FARINES ET GRAINS

Québec, 25 janvier 1894.

FARINE. — Sup. extra, baril, 196	\$3 75 a 4 00
Extra.....	3 15 a 3 30
Forte pour boulanger.	3 80 a 4 00
Extra du printemps.....	3 00 a 3 10
Superfine.....	2 90 a 3 00
Fine.....	2 75 a 2 90
Farine de famille en	
poches de 100 liv.....	1 75 a 1 85
Patente amer, qrts.....	5 25 a 5 50
Blé du Manitoba.....	0 90 a 0
Blé d'Inde jaune.....	0 65 a 0 65
" " blanc.....	0 70 a 0 80
Pois.....	0 85 a 0 90
Avoine.....	0 38 a 0 0
Orge.....	0 55 a 0 60

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 25 janvier 1894.

Porc frais, par 100 livres.....	\$7 10 a 7 85
" " par livre.....	0 10 a 0 11
" " Salé, par livre.....	0 11 a 0 12
" " par baril.....	21 00 a 22 50
Jambons frais, par livre.....	0 10 a 0 12
" " fumés par livre.....	0 12 a 0 13

BOEUF, MOUTONS, ETC.

Québec, 25 janvier 1894.

BOEUF—1ère qualité par 100 liv. \$	8 00 a 9 00
" 2ème " " "	7 00 a 8 00
" 3ème " " "	5 50 a 7 00
" par livre.....	0 07 a 0 10
Mouton par livre.....	0 08 a 0 10
" du printemps, chaque.....	3 00 a 4 00

PROVISIONS ETC., ETC

Québec, 25 janvier 1894.

Beurre frais par livre.....	\$0 20 a 0 24
Bouillon salé par livre.....	0 20 a 0 22
Patates par minot.....	0 60 a 0 65
Gufs par douzaine.....	0 25 a 0 30
Sucre d'érable par livre.....	0 10 a 0 11
Fromage par livre.....	0 12 a 0 14
Oignon par baril.....	3 00 a 3 50
Pommes par baril.....	4 00 a 5 00
Orange boîte Floride.....	5 00 a 6 00
" Valence, caisse.....	5 50 a 5 00
" Jamaïque, Bris.....	5 50 a 6 00
Citrons, par boîte.....	2 50 a 3 00
Tabac Canadien en feuille par lb.	15 a 0 30
Pois par minot.....	90 a 1 00

VOLAILLES

Québec, 25 janvier 1894.

Volailles, par couple.....	\$0 60 a 0 80
Poulets, " " " " " "	0 40 a 0 50
Oies, " " " " " "	1 25 a 1 75
Canards " " " " " "	1 00 a 1 75
Dindes " " " " " "	2 00 a 2 50

POISSONS

Québec, 25 janvier 1894.

POISSONS—Séché le quintal.....	\$4 25 a 4 75
Morue verte le baril.....	4 60 a 4 75
Saumon, No 1.....	14 50 a 15 00
Hareng du Labrador.....	5 00 a 6 50
Hareng C. B.....	6 00 a 6 00
Traite par quart.....	10 00 a 11 00
Morue No 1, grd bris.....	5 00 a 5 00
Huitres.....	4 25 a 4 50

PRIX DU BOIS

SUR LES QAIS RENAUD

25 janvier 1894.

Erable 3 pieds.....	\$4 50 a \$5 00
" 2 1/2 " " " " " "	4 00 a 4 25
Merisier 3 " " " " " "	4 00 a 4 50
" 2 1/2 " " " " " "	3 50 a 4 00
Bouleau 3 " " " " " "	3 25 a 3 50
" 2 1/2 " " " " " "	2 50 a 2 80
Epinette rouge 3 pieds.....	3 40
" " 2 1/2 " " " " "	3 00
Cyprés 3 " " " " " "	3 00
Epinette grise 3 " " " " "	3 00

Téléphone 1053.

Eug. TRUDEL, Marchand de bois.

SI VOUS Avez un mauvais rhume, Souffrez de troubles des Poumons, Avez maigri par la maladie, Menacez de tomber en consommation.

Souvenez-vous que le **"D.L." Emulsion.**

EST CE DONT VOUS AVEZ BESOIN.

ANARCHISTES ET NIHILISTES

Recherches et nombreuses arrestations

Berlin, 17—Des dépêches reçues de Saint-Petersbourg annoncent que la police russe, après les renseignements qui lui ont été fournis par les autorités françaises, a opéré récemment plusieurs perquisitions dans les maisons des anarchistes en cette ville.

Les indications recueillies par la police française dans les recherches auxquelles elle s'est livrée dernièrement à Paris et aux environs ont amené la découverte de plusieurs papiers montrant que les anarchistes de la capitale française et les nihilistes de Saint-Petersbourg sont en correspondance suivie. Ces documents ont été remis immédiatement au gouvernement russe. Les recherches opérées à Saint-Petersbourg ont amené l'arrestation de plusieurs individus. La police surveille étroitement les suspects. On n'a aucun doute que le programme des fêtes du jour de l'An n'a pas été suivi au palais d'Hiver par crainte d'un complot nihiliste. La police de la capitale russe et celle des villes de province exercent une surveillance rigoureuse.

Paris, 17—Les anarchistes Faure, Robineau et Malassin ont été arrêtés à Bordeaux pour avoir collé sur les murs des affiches révolutionnaires.

DRAME A L'ECOLE

Un enfant de 7 ans se suicide

Washington, 16—Un drame poignant s'est déroulé pendant la matinée dans une école publique de Washington située au coin de la 12e rue et E. street, au moment où les écoliers entraient en classe.

Un enfant de sept ans, Grover Hammer, a brandi un revolver de gros calibre qu'il avait apporté de chez lui à l'insu de ses parents. Il a dit en riant à quelques-uns de ses camarades qu'il se proposait de tuer quelqu'un. Puis se plaçant le canon du revolver à la tempe, il s'est brûlé la cervelle.

Il s'en est suivi une panique dans l'école, et la plupart des enfants se sont sauvés dans la rue en poussant des cris de terreur. Aucun ne cependant n'a été blessé dans la panique. Mais il a fallu plus d'une heure pour faire rentrer les écoliers et rétablir l'ordre parmi eux.

MEURTRE SENSATIONNEL

Le meurtrier condamné à être pendu

Ottawa, 18—Le département de la justice a reçu, hier, le rapport du juge, sur le procès de Stroebel, un boîtier, trouvé coupable du meurtre d'un nommé Marshall, dans la colonie Dumas, Colombie Anglaise.

Stroebel a subi un premier procès, mais les jurés ne se sont pas accordés. Dans un second procès, il a été trouvé coupable et condamné à être pendu le 30 janvier.

Stroebel dit qu'il s'était arrêté chez Marshall pour y passer la nuit. Une discussion s'est élevée entre eux. De la discussion on en vint aux coups. Stroebel avait une chaise. Marshall sortit de la maison et revint bientôt avec une hache. Stroebel tira alors son pistolet et fit feu sur son compagnon le blessant au-dessous de l'œil. En tombant Marshall se fractura le nez.

La preuve et le rapport du juge constituent un document très volumineux.

LA DEFENSE DU CANADA

Ce qu'en pense sir G. Chesney

Londres, 18—Sir Georges Chesney en ouvrant la discussion, au Junior Constitutional Club, sur la question de la défense impériale, a déclaré que l'armée de l'Angleterre est le point le plus faible, du service. Toutes les colonies pourraient devenir invulnérables en mettant en œuvre des troupes expéditionnaires, à l'exception du Canada, dont la défense contre les Etats-Unis, dans le cas d'une guerre entre cette nation et la Grande-Bretagne, serait impossible. Heureusement les Etats-Unis sont essentiellement pacifiques et pour tout autres pouvoirs, le Canada est absolument imprenable.

La fille de Vaillant vient d'écrire à Mme Carnot, implorant le pardon de son père.

A WINDSOR

LE BANQUET CASGRAIN

Mardi soir, à Windsor, l'honorable T. C. Casgrain a été l'objet de la plus flatteuse démonstration. Ses concitoyens lui ont offert un banquet, auquel assistaient une centaine des premiers citoyens de cette ville.

Le maire de Windsor M. Beattie, présidait ce banquet. Parmi les convives on remarquait l'honorable M. Patterson, ministre de la milice, l'honorable sénateur Casgrain, père de notre procureur-général, la plupart des membres du barreau et de la profession médicale, les hommes d'affaires les plus importants de l'endroit.

L'honorable M. Casgrain a répondu à la santé de "notre hôte," dans un discours très heureux et qui a été beaucoup applaudi.

L'honorable M. Patterson a répondu à la santé de la Chambre des Communes. Il n'a prononcé aucune des paroles que l'Electeur lui met dans la bouche. Au contraire il a protesté contre le fanatisme et les fanatiques, et a exprimé l'espoir qu'on ne verrait pas naître, en ce pays, des guerres de race et de religion. Voilà comment M. Patterson a endossé le programme de la "P. P. A."

Comme question de fait, le président du banquet, le maire Beattie, vient de battre à plates coutures le candidat de la "P. P. A." qui a été écrasée sur toute la ligne dans les élections municipales de Windsor.

Les meuniers ont représenté au gouvernement fédéral que le commerce de grain et de fleur avec les Etats-Unis, même d'après le nouveau tarif Wilson, serait désastreux aux meuniers comme aux cultivateurs.

Les démocrates proposent d'augmenter le revenu en portant à \$1.00 par gallons les droits d'accise sur le whiskey. Bien que les fabricants canadiens paient \$1.50 par gallon, ils le vendent aussi bon marché que les américains, sans compter qu'ils le font beaucoup meilleur.

Le Westminster Gazette de Londres, commentant sur sentence portée contre les petits dynamitards, dit qu'au point de vue de loi, la chose est finie, mais que les jeunes étourdis doivent être boycottés de la milice.

M. Shaughnessy vient de déclarer au comité du conseil municipal de Montréal, chargé de s'occuper de la question, qu'au printemps, il améliorerait beaucoup le service des trains entre Québec et Montréal et sur les embranchements.

Les agents des moulins Pepperell et Laconia de Biddford, Maine ont effectué une réduction de salaires de 10 par 100 à commencer le 29 janvier courant. Ces deux manufactures emploient 3,400 tonnes, (Pepperell, 1,800 et Laconia 1,600), la liste de paie des Pepperell est de \$50,000 et celle de Laconia mill-\$40,000 par mois.

Comme nos lecteurs le verront c'est là une réduction qui va priver Biddford de \$9,000 par mois.

Singerie

Un singe, propriété d'un résident de St-Sauveur, a failli incendier une maison ces jours derniers. Dans le même appartement où était enchaîné l'animal, se trouvait une fournaise et à côté un réservoir de pétrole.

Le singe ayant vu les gens de la maison prendre de l'huile au moyen d'une pompe, crut devoir imiter et ne réussit qu'à lancer l'huile dans la fournaise. Il s'en est suivi un commencement d'incendie qui a été promptement éteint.

Nouvelles locales

Affaires de faillite

M. L. H. Bégin, de Lévis, a fait cession à la demande de M. L. E. Couture. Actif, \$2,200 ; passif, \$3,560.59. M. Alfred Lemieux a été nommé gardien provisoire, en attendant la réunion des créanciers fixée au 27 du courant.

A la réunion des créanciers de MM. Dumas, Dumas & Cie, qui a eu lieu hier, M. George Darveau a été nommé curateur et MM. Nap. Lavoie, Gaspard Rochette, Chs. E. Roy, Jérémie Pouliot et John McCormick, inspecteurs.

Travaux d'églises

L'établissement de menuiserie Gosselin, établi depuis peu à l'ancien poste Lavoie, rue Shaw, Lévis est très occupé de ce temps-ci. On y prépare le bois pour les travaux d'intérieur de l'église de St-Pierre de la Rivière du Sud, et la construction du presbytère de Restigouche.

L'assailant de Johnson

Le père du jeune Johnson, la victime de l'assaut meurtrier de Goodfellow, poursuit ce dernier en dommages et lui réclame mille piastres pour avoir assailli son fils de cette manière brutale. Une motion a été faite de la part du défendeur pour arrêter les procédures jusqu'à ce que le procès criminel soit décidé.

St. Grégoire de Nicolet

Nous sommes ici en pleine retraite spirituelle. Les exercices sont dirigés par deux Révérends Pères Oblats, le Père Prétôt, français, et le Père Dozoi, canadien, et élève du Séminaire des Trois-Rivières. Il sont tous deux de puissants ouvriers de la vigne du Seigneur, ayant, avec des nuances diverses une éloquence touchante et persuasive.

Rechûte

Nous regrettons d'apprendre que M. Brunelle du département du Télégraphe d'alarme a eu une rechûte ces jours derniers de sa bronchite de l'automne dernier avec forte complication de grippe qui pourraient bien le retenir à la maison encore pour plusieurs jours.

Réouverture du Bon Pasteur à Fraserville

Le couvent du Bon Pasteur de Fraserville doit ouvrir ses classes le quinze, après avoir été fermé durant trois semaines à cause d'un cas de diphtérie.

Contrairement à ce qui a été dit dans les journaux, l'Académie Commerciale n'a jamais fermé ses portes, et il n'y a pas eu un seul cas de scarlatine dans la ville. Quant à la diphtérie, il y en a eu cinq cas dont deux fatal. La condition sanitaire de la ville est parfaite.

Les œufs au Canada.

Les poules canadiennes pondent annuellement 152,000,000 d'œufs. Le commerce des œufs et des volailles, si profitable à la France, est malheureusement négligé dans notre pays. Il nous serait si facile pourtant d'égalier nos frères d'outre-mer.

Conseil des Métiers et du Travail

La dernière séance du Conseil des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, a été presque entièrement consacrée aux affaires municipales, M. D. A. Rodier, maître ouvrier de Montréal a parlé longuement sur la nécessité d'avoir au conseil-de-ville des représentants ouvriers ou tout au moins dévoués à leurs intérêts. Il a aussi dénoncé les compagnies de téléphone et de tramways qui volent le public.

Ensuite, on a proposé le choix de M. Delphis Marsan, comme candidat à la charge de conseiller à St-Sauveur, M. W. Guthrie pour le quartier Montcaim et M. J. E. Bouchard pour le quartier St-Pierre.

Vente de propriétés

La propriété de M. Seeberg, no 45 rue d'Artigny vient d'être vendue à M. Campbell, de Brodie et Campbell marchands en gros, rue Dalhousie, pour \$1,800.

Les deux maisons de M. Ls. Turcot, rue St-Jean ont été achetées par M. Oct. Lemieux pour \$6,300, et M. Alfred Tanguay a acheté la maison occupée par ses magasins nos 228 et 232, rue St-Jean, des héritiers Roberge, pour \$10,500.

Mort d'une centenaire

Dame Mary Barne, veuve de Thomas Corcoran, est décédée à St-Raymond, le 15 janvier courant, à l'âge de cent huit ans. Elle était native d'Irlande, dans le comté Kilkenny et c'est dans cette localité qu'elle s'est mariée à l'âge de 19 ans. Elle était veuve depuis plus de cinquante ans. Elle a conservé jusqu'au dernier moment de sa vie toutes ses facultés physiques et intellectuelles. A une retraite donnée ici à St-Raymond par les RR. Pères Rédemptoristes de la Bonne Ste-Anne de Beauport dans le courant de l'automne de 1892, on l'a vue assister régulièrement à tous les exercices de la retraite malgré ses cent six ans alors. Elle a eu neuf enfants dont quatre sont encore vivants. Mlle Nancy, sa fille, âgée de 83 ans est encore aussi agie que la plupart de nos jeunes filles de 15 à 18 ans.

Mme Corcoran laisse pour la recréation ses quatre enfants encore vivants avec un nombre difficile à calculer de petits-enfants et d'arrière petits-enfants.

Ses obsèques ont eu lieu ce matin, le 17, à l'église de la paroisse en présence d'un grand nombre de parents et d'amis.

R. I. P.

(Communiqué).

Profession religieuse

Mlle Rose Anna Chicoyne, fille de M. Marc Chicoyne de Jefferson, a fait profession le 1er janvier au couvent du Sacré-Cœur de Yankton, Dakota sud. Mlle Chicoyne a pris en religion, le nom de Sœur Elisabeth de Jefferson.

Petites nouvelles

Une femme du nom de Paradis, est morte subitement à St-Raymond.

—L'affaire de Charlesbourg a été plaidée hier en cour supérieure.

—Le comité des finances du conseil municipal siège cet après-midi et le conseil siégera demain.

—Nathalie Beurivage, la servante qui a été arrêtée sous l'accusation de vol a plaidé coupable. Comme on la soupçonne d'avoir volé ailleurs que chez M. Desbarats, la sentence a été suspendue en attendant d'autres renseignements.

Disparition mystérieuse

Un boucher de St-Sauveur du nom de Benjamain Côté, est disparu mystérieusement depuis lundi midi, dans les circonstances suivantes : Depuis quelque temps, il se sentait indisposé. Dimanche il était dans le délire et lundi il sortit comme d'habitude. Il a été vu pour la dernière fois ce jour-là sur les quais de Lévis. Voici à peu près son signalement : Taille, 5 pds Spouces, cheveux blonds, moustaches blondes, habit brun caracaté, chemise brune, casque en mouton de Perse. Des informations à son sujet seront reçues avec reconnaissance aux stations de police.

Les servantes voleuses

L'enquête sur l'accusation de vol contre Nathalie Beurivage servante, a conduit à l'arrestation d'une de ses compagnes, Alexina Lamothe, qu'elle a dénoncée comme l'ayant engagée, alors qu'elles étaient chez le juge Chauveau, à s'emparer du contenu d'une valise. Alexina Lamothe a été arrêtée, et les perquisitions faites chez sa sœur, ont amené la découverte du linge disparu.

Mairie

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que M. Honoré Robitaille vient d'être réélu maire de l'Ancienne Lorette. Cette marque de confiance prouve combien notre ami est estimé dans sa paroisse, à laquelle, d'ailleurs, il porte tant d'intérêt. M. Robitaille voudra bien accepter nos félicitations.

Noces d'or

M. Isidore Valin, cultivateur de la paroisse de St-Augustin, comté de Portneuf, célébrera prochainement ses noces d'or dans cette paroisse. Cet heureux ménage a le bonheur de compter un nombre de ses enfants trois religieuses et un prêtre. M. l'abbé Valin, leur fils, se rendra pour la circonstance à St-Augustin, pour bénir le cinquantième anniversaire du mariage de son vieux père.

Pour l'Europe

M. F. Simard, marchand, partira le 26 janvier pour l'Europe, dans l'intérêt de son commerce. Il prendra passage sur le s. s. Labrador à Halifax, samedi prochain.

Voleuses condamnées

Nathalie Beurivage et Alexina Lamothe, les deux servantes convaincues de vol au préjudice de MM. Desbarats Chauveau et autres ont été condamnées par le greffier Brunet à 6 mois de prison chacune. Un frère de la jeune Lamothe est impliqué dans l'affaire pour avoir gardé les objets volés, mais la sentence a été suspendue jusqu'au 10 avril.

Statistiques de la police à Lévis

L'année dernière, la police de Lévis a fait 975 visites sanitaires aux cours abattoirs, dont 682 ont été trouvés en bon ordre, et les autres, nettoyés suivant les instructions données par la police. On a opéré 87 arrestations, surtout parmi les étrangers et 71 personnes ont obtenu logis durant la nuit. La brigade du feu a été appelée 8 fois pour des incendies et 9 fois pour des commencentements d'incendies. Les pertes causées par le feu ont été \$12,005 couvertes par \$10,775 d'assurances.

La première fois

L'Electeur annonce que les voleurs et les tramps nous visiteront en amateurs durant la semaine du carnaval.

Ce sera bien la première fois que cela arrive.

Obituaire

Nous regrettons d'apprendre la mort de Mme T. J. Lamontagne, de Ste Anne des Monts Comté de Gaspé. Mme Lamontagne a succombé à une maladie du cœur, avant hier. Mme Lamontagne était bien connue parmi les américains et les canadiens visitant la rivière Ste Anne, en été.

Nos condoléances à la famille.

Municipal

A une réunion des conseillers de Ste-Pétronille, Isle d'Orléans, tenue le 5 courant, M. Joseph Gourdeau a été réélu à l'unanimité maire de cette paroisse.

Meux

Nous apprenons avec plaisir que M. Torangeau, maître de poste, est entré en convalescence. Si rien d'imprévu n'arrive, M. Torangeau, pourra sortir avant longtemps.

St-André de Ham

Les registres accusent pour 1893 : 29 naissances, 10 sépultures dont 4 adultes et 6 enfants, 1 mariage. L'on compte actuellement 86 familles qui donnent 447 âmes dont 276 communions et 171 enfants. Il y a un va-et-vient dans la paroisse : toujours certaines familles sur le qui vive et toujours prêtes à plier bagages et à partir. Elles croient n'avoir rien vu, si elles ne vont pas voir les Etats-Unis : c'est ni plus ni moins la conquête de la toison d'or après laquelle elles courent et soupirent !

Société St Vincent de Paul

Une conférence de la société St Vincent de Paul, établie à St Romuald depuis quelques années, vient de s'aggraver au conseil particulier de Lévis et demande son affiliation au conseil général. Voici quels sont les officiers de cette conférence :

Président, P. E. Lemieux, M. D., vice-président, François Groleau ; secrétaire, J. A. Taylor ; assistant-secrétaire L. A. Lapierre ; trésorier, Arthur Aubert ; assistant-trésorier, Magloire Landry.

Depuis sa fondation, cette conférence a recueilli et dépensé à St Romuald, près de six cents piastres en bonnes œuvres.

Nomination

M. Chs Darveau, avocat de cette ville, a été nommé reviseur pour le comté de Montmagny, en remplacement de M. Hébert, décédé. Vu sa nomination, M. Darveau a cru devoir cesser de faire partie de la compagnie de publication du *Moniteur*, et il a produit au greffe une déclaration à cet effet.

Le saumon en boîtes

Le commerce du saumon en boîtes a doté la Colombie Anglaise de profits enviables. Les 43 établissements employés dans cette branche industrielle ont rempli 576,583 caisses, soit 27,676,000 livres de saumon.

DECES

Le 15 janvier est décédé à St-Roch de Québec, à l'âge de 66 ans et 5 mois, M. Joseph Philippon dit Picard, marchand de bois, époux de dame Lucrèce Fortin.

Talbot—A Montmagny, 15 courant, Sœur Joseph Talbot, ancien cultivateur, à l'âge de 85 ans et 11 mois.

Ses funérailles ont eu lieu samedi dernier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

BLANCHE

(Suite)

II

Le général ne s'était pas déprécié vis-à-vis de sa fille du système d'éducation adopté par son neveu. Il avait en pour les deux enfants la même somme de tendresse, les mêmes exigences, les mêmes faiblesses, mais, avec un prisme de départ identique, le résultat fut différent.

Pour satisfaire un caprice de Blanche son père eut certainement déroché une étoile de la voûte céleste si la chose lui eût été démontrée possible ; mais toutes les larmes de la tremblante fillette n'empêchaient pas le général de jurer à ébranler les vitres et d'être prêt en toute occasion, à pulvériser ses contradicteurs.

Si la petite fille avait eu parfois grand-peur des bruyantes rages paternelles, la jeune fille n'y prenait garde que pour les calmer et surtout en atténuer les conséquences ; car cette enfant, fraîche et pure comme l'églantine des bois, était adorablement bonne.

Seule, au fond de ce grand château isolé, elle n'avait pas connu les joies du premier âge, ni cette gaieté folle des petits qui dilate le cœur et dissipe les pensées ; les grâces et les pudeurs de la femme s'étaient ajoutées sans effort à la naïveté de l'enfant. Toujours occupée des autres, elle n'avait jamais pris le temps de s'analyser elle-même ; elle l'essaya pour la première fois le lendemain de l'arrivée de son cousin au Méri, dans quelques lettres adressées à une amie de pension.

« Le crois-tu, Marguerite, je viens de me regarder dans ma glace, moi ! pendant un grand quart d'heure. Cela est nouveau n'est-ce pas, car tu sais si je suis coquette ! J'ai examiné minutieusement mon physique comme si j'avais été un autre. J'ai vu une tête jeune qui m'a semblé fraîche ; des yeux bleus, assez grands et étonnés ; des tresses blondes. Tout cet ensemble m'aurait plu, je crois, si je l'avais vu passer dans la rue. Suis-je donc jolie ? Vraiment, cela pourrait bien être et j'en serais enchantée.

« Après ce premier examen, je me suis assise tournant le dos à mon miroir (il me donnait des distractions, le flatteur !). Et l'ai voulu regarder "en dedans". Après le physique, le moral... Mais cet examen est plus difficile que l'autre, et je suis mécontente de mon résultat. J'ai scruté le cœur d'abord ; il a toujours été bien tranquille, ce pauvre cœur ! mais j'ai senti qu'il renfermait des trésors de débordante tendresse, tout prêts à se donner, et qui resteront cachés et ignorés, si personne ne les réclame. Ah ! combien il y en a, de la tendresse, dans ce cœur ! J'en reste effrayée ! Pour contre-poids, la tête est bonne. Une solide cervelle de Bretonne. On pourrait encore m'appeler Blanche la Sérieuse. Il est vrai que ce sérieux-là est chez moi le calme un peu triste, la gravité précoce des enfants qu'on amuse pas, et qui, forcés de se suffire, se replient sur eux-mêmes, en prenant l'habitude de réfléchir et d'observer beaucoup plus qu'ils ne parlent. Ce sérieux n'est qu'une gaze légère ; le moindre souffle de franche gaieté peut l'écarter !

« Mais j'oublie que tu ne sais pas pourquoi je me suis ainsi passée en revue, intérieur et extérieur... C'est simple, va. Le comte Paul est revenu

au Méri ; tu sais, mon cousin, mon mari d'autrefois, que j'aimais tant, et... mon Dieu, Marguerite, que je voudrais donc deviner s'il m'aime encore ! Tu connais mon père ; depuis que j'ai pu savoir que les mots faisaient des phrases, que les phrases servaient à lier et à exprimer des idées, et que je devais appliquer à mon esprit à comprendre ces idées, mon père m'a répété : " Tu épouseras Paul, tu dois épouser Paul, rien au monde ne doit t'empêcher d'épouser Paul ! "

« Sortir mon père de là est impossible du reste, je n'ai jamais essayé. " Il n'y a pas longtemps encore, je portais des robes courtes, et cette pensée de mariage restait si vague dans mon esprit, qu'il me semblait très naturel d'épouser mon cousin, et même de l'épouser tout de suite, si mon père le jugeait à propos et si M. le curé voulait nous marier.

« Paul a toujours été un camarade complaisant, un ami dévoué, et, du plus loin que je cherche dans mes souvenirs, je le trouve mêlé à ma vie. Il y a un an encore, la perspective ne m'effrayait pas. C'est alors que mon père s'est avisé, je ne sais pourquoi, d'envoyer " mon mari " à Paris.

« Il faut le dégoûter, m'a-t-il dit gravement ; il est si bon qu'il en est " bête, ce grand garçon. C'est impossible qu'il t'épouse avant d'avoir couru le " monde, et comme un peu la vie. "

« Là-dessus Paul est parti sans enthousiasme, mais sans regret, l'ingrat ! et je crois que j'ai eu le courage de bouder mon père pendant huit jours entiers,

« Le dégoûter ! " quelle singulière idée ! Mais voilà que le comte Paul a pris goût à ce changement, probablement pour faire plaisir à mon père. Il est resté un mois, trois mois, six mois... un an !... promettant sans cesse des visites qu'il ne faisait pas, et le général, qui contenait mal des impatiences de volcan, est parti lundi dernier pour Paris.

« Je vais chercher ce Jeune drôle, m'a-t-il dit pour tout explication ; il doit marcher sans lisières maintenant, ainsi apprête-toi. "

« Ne le trouves-tu pas sublime, mon père ? Il veut que je m'apprête, tout simplement, tout tranquillement. J'aurais envie de rire... si je n'avais envie de pleurer... Je connais bien l'ami cher et charmant qui est parti pour Paris l'an dernier, mais je ne connais plus du tout le " fiancé dégoûter " que Paris va me rendre... "

« Et va-t-il ma le rendre, d'abord ? — Hum !

« Mon père n'en doute pas ; cependant s'il ne veut pas revenir, ce nouveau jeté presque de force hors de son nid et dont les ailes ont poussé loin de nous ?... Ce n'est pas moi qui l'aurais envoyé ainsi... Comme les enfants sont parfois bien plus raisonnable que leurs pères, Marguerite !

« A demain et bonsoir, tâche de dormir mieux que moi. "

Le 14.

« Eh bien ! chère aimée, Paris ne me l'a ni gardé ni gâté, l'avenir est décidément d'une jolie couleur rose. Hier comme je descendais, après t'avoir dit adieu, j'ai entendu la voiture qui rentrait, et je me suis arrêtée, toute émue, tenant la rampe, et voyant de petites lumières tourbillonner en ronde folle devant mes yeux. J'entendais mon père gourmander tout le monde des l'arrivée, sur son ton habituel, mais j'espérais une autre voix ; quand cette voix-là a prononcé mon nom, je suis descendu vite ; puis tout simplement, comme autrefois, j'ai tendu mon front au baiser de mon cousin... Mais lui a reculé, rougi... il m'a semblé qu'il cachait une larme :

c'était l'émotion du retour, n'est-ce pas ? Car enfin, pourquoi serait-il triste, pour quoi me fuirait-il ? Il est revenu... c'est... c'est qu'il m'aime... Il est plus mince, il a pâli, mais cette pâleur lui va bien ; vraiment, petite sœur il est charmant mon... mari... Mon mari ! Je devrais faire des phrases maintenant, te dire que ce mot m'effraie, pleurer mon indépendance, ma liberté, aller avec la fille de Jephthé me lamenter sur la montagne... Non, je n'ai pas l'héroïsme de l'holocauste, moi. Je ne puis pas affecter la mélancolie quand je me sens rempli d'une joyeuse paix. Je me sens capable d'un dévouement persévérant et tranquille, que je pourrai pousser jusqu'à ses dernières limites pour ceux que j'aimerai, mais je ne suis pas sublime du tout, et je reste au-dessus ou au-dessous d'un étalage pompeux de grands sentiments. Seulement je crois que je serais bien aimer, et c'est quelque chose. Je puis bien un peu parler d'amour, n'est-ce pas, puisque je vais me marier ?

« J'ai lu hier dans un vieux livre tout poudreux, dont les rats ont dévoré la moitié pendant les années qu'il a été oublié au grenier, cette phrase m'a frappée : " Le mariage même quand il est heureux, n'est pas un bonheur sans mélange : ce bonheur-là n'existe pas sur terre ; c'est le devoir à deux. Il ne détruit pas la souffrance, il permet de la supporter. " Cette idée me séduit, Marguerite. Comme elle est vraie ! Partager tout, espoirs, chagrins, bonheurs ! Vivre pour un autre, qui se trouve être vous encore !... C'est bon et doux de se dévouer, de faire distraction de soi ; c'est bon d'aimer et d'être aimée... je m'explique mal, mais je sens vivement. Toujours est-il que mon père me tuerait de sa propre main si je refusais d'épouser Paul... Entre nous deux, la victime est parfaitement résignée, et elle chérira vite l'instrument de son supplice. Encore un baiser et adieu. "

Le 15

« Journée très remplie. Marguerite. Pour la première, Paul débute bien. Les pères qui ont des rhumatismes sont de terribles pères surtout les pères comme le mien.

« Il déteste la contradiction, il n'entend pas qu'on lui résiste, et voilà qu'une misérable douleur le ronge, le taquine, le martyrise, ne lui laissant même pas la consolation suprême d'accuser les autres de ses maux. Donc cette nuit, mon père a eu une très forte attaque de rhumatisme ; entre nous, je crois que c'est la goutte ; mais depuis qu'il a failli étrangler de ses propres mains notre médecin qui osait avancer cette opinion, nous ne parlons jamais plus que de rhumatismes.

« En descendant ce matin, il boitait très fort, s'appuyait aux murs, quand on ne le voyait pas ; je n'osais lui offrir sa canne dans la crainte de le mortifier, d'abord, et, pour t'avouer tout, j'aime autant dans ces jours néfastes qu'il n'y ait rien d'offensif entre les mains de mon père. Tu vas voir si j'ai raison. Le déjeuner s'est bien passé ; mon Dieu, oui, à peu près bien, mon père a tout trouvé mauvais, solide et liquide. Il a maudit la cuisinière, m'a dit que je servais en dépit du sens commun à jeté par la fenêtre une bouteille de bordeaux qui ne se laissait pas déboucher assez vite. Il n'y avait personne sous la fenêtre, l'incident n'a même pas été un accident. Mon père n'a pas été trop insinué à Paul que cette recrudescence de maux était son ouvrage, enfin je me rassurais. Quelle paix trompeuse, Marga ! L'orage descendait des monts avec une rapidité vertigineuse.

« Pour t'expliquer bien la cause et les effets de son explosion, je dois te dire que mon père adore les fleurs, surtout les roses. Il en a une collection superbe qui fait sa gloire. Comme notre jardinier n'est plus jeune (sauf moi, tout est respectable ici), j'ai eu la malencontreuse idée de lui adjoindre mon aide, fils d'une de mes clientes préférées. J'ai comme ça un certain nombre de clients et clientes pour lesquels je fais de la médecine d'amateur, de petits sermons d'amateur, aussi, et le pot-au-feu toutes les semaines, comme argument irrésistible pour aider la morale et les tisanes.

« Ma cliente est donc venue, l'autre matin, m'amener son fils :

« Maman, m'a-t-elle dit, " on meurt de faim chez nous. Le Pierrot que v'a est si bête, qu'on ne le peut souffrir nulle part. Je sommes hait à manger sur la journée d'un homme, c'est bien de trop. Si vous ne trouvez moyen de le lui " musser de l'esprit " (muser veut dire donner, glisser, couler, en breton), je n'avons pas qu'à le noyer. "

« Le noyer ! conçois-tu ? c'est un peu rude. J'ai gardé Pierrot, pour éviter cette extrémité, et je me suis efforcée de lui " musser de l'esprit ". — Tâche impossible, chère. Je l'ai reconnu dès l'abord. — Mais en étant bête et très-bête, on peut bêcher, ratissier, arroser. Je l'ai donc installé quand même dans ses fonctions d'aide-jardinier, lui enjoignant de regarder, d'obéir, mais de ne toucher à rien, de son estoc.

« Justement, l'affreux petit misérable, qui avait vu son chef tailler les chers rosiers, s'empare du sécateur, et tranche d'un coup la tête d'un " géant des batailles ", le favori de mon père à cause de sa nuance, de son parfum, un peu aussi de son nom.

« Le général arrivait à cette minute même : il a saisi l'affaire d'un coup d'œil, mais il a saisi également le tuteur dudit rosier et la cassé sur la tête du coupable, qui s'est enfui en hurlant, plus de peur que de mal, et s'est venu cacher derrière mes jupons, comme en un lieu d'asile.

« Paul regardait, stupéfait. Il ne se rappelait plus les colères de son oncle, et je voyais qu'il gardait mal son sérieux entre mon père exaspéré, l'œil flamboyant, le bras levé, très mal équilibré sur ses jambes, et le gamia caché derrière moi, plus bête que jamais, avec les grimaces de frayeur qu'il s'imposait.

« — Paul, je vous en prie, ne riez pas — fis-je suppliante. Vous allez l'achever.

« Il reprenait son sang-froid, quand M. le curé arriva, et M. le curé qui a beaucoup d'esprit et que rien ne trouble est un auxiliaire précieux. Il s'informa d'abord de la santé, des rhumatismes, et fit l'aumône d'une plainte sincère au pauvre souffrant. Puis, ramassant la tête du rosier décapité (après avoir prudemment montré la porte à Pierrot) :

« — Quel dommage ! général, fit-il.

« — Ah ! vous en convenez ? C'est encore heureux, mais cet idiot maudit me paiera sa sottise.

« — Il me semble, père, fis-je timide-ment qu'il l'a déjà payée.

« — Il te semble mal, il n'a pas senti ma correction, il a crié de peur, le stupide enfant. Ne vas-tu pas me supposer maintenant l'intention de l'estropier ?

« — Jamais général, jamais. Vos intentions sont excellentes, seulement, vous savez, l'enfer est pavé.

« — L'enfer est pavé de rhumatismes, curé, voilà. L'avez-vous donc vu quel-fois pour en parler si à votre aise ?

« — Non, mon général, c'est même un voyage que je tiens peu à faire.

« — Eh bien, alors...

« Là-dessus, mon père a repris le bras du curé, qu'il aime et vénère, et la colère s'est envolée sous cette salutaire in-

fluence. Il est onze heures, une heure indue au Méri, mon ami, bonsoir, fais de beaux rêves. "

Le 17.

« Quand je suis rentrée au salon hier au soir, j'ai trouvé le sacrodoce et l'armée en intelligence parfaite, faisant un cent de piquet. J'ai pris un ouvrage, Paul s'est assis tout près de moi et m'a regardé travailler. Je surveillais en même temps mon horrible père qui ne cessait de faire des allusions transparentes et directes, et sa grosse voix restait éclatante, malgré sa prétention d'être baissée de plusieurs tons.

« — Hein, curé, disait-il, quel joli couple ça fera !

« — Quatorze de dix, quatrième à trêfle, trois as — vous êtes compromis, mon vieux curé — c'était écrit, ce mariage. Tout y est — la fortune, l'esprit, la santé. Éducation excellente, sous ta direction exclusive...

« Le curé toussa discrètement.

« — Ainsi, ce mariage est complètement décidé ? reprit-il tout bas.

« — Vingt-huit, vingt-neuf, soixante fit mon père, — Comment, si c'est décidé ! Tout à fait comme si vous y aviez passé.

« — Alors, Monsieur, Paul vous a fait sa demande formelle ?

« — Hein, plaisantez-vous, curé ? il ne m'en a même par parlé ! à quel bon ?

« — Cependant, général...

« Ici, je cessai d'entendre. J'espère que Paul aura eu l'oreille moins fine que moi, et j'ai tant bavardé pour occuper son esprit d'autre chose, qu'il en paraissait surpris. Il ne me connaissait pas si causeuse.

« — C'est joli, cousine, ce que vos doigts travaillent, m'a-t-il dit en regardant la guirlande de myosotis et de marguerites que je termine en ce moment. Que faites-vous donc là ?

« C'est un prie-Dieu, mon cousin.

« — Et vous le destinez ?

« Mon père venait de jeter ses cartes, il écoutait par malheur.

« — A sa chambre, parbleu ! fit-il ; à votre chambre, si tu aimes mieux.

« J'aurais voulu voir la figure de Paul, à cet heureux à-propos. Mais tu devines que je ne l'ai pas regardé. J'ai planté deux points d'un rouge écarlate au milieu de la fleurette couleur du ciel que je traçais... Cher père de mon cœur qu'il me pardonne l'envie que j'ai eue de le battre pendant cinq grandes minutes ! S'il continue ainsi, dans que trou noir vais-je me cacher ?... "

Le 18.

« Le soleil riait ce matin quand j'ai ouvert les yeux, sollicité par un indiscret petit rayon qui est venu me chatouiller les paupières... Il me semblait être entourée de gaieté, respirer la joie et l'espoir en même temps que cette brise tiède du printemps dont chaque souffle est une caresse.

« J'ai rencontré Paul qui humait l'air aussi, tout en me cherchant, et nous sommes partis, à travers la campagne, lestes et joyeux comme des enfants paresseux, en pleine école buissonnière.

« Tu sais que mes fantaisies ne sont pas soumises ici au terrible contrôle des langues méchantes et décevantes. Nos Bretons me connaissent, j'ai toujours vécu parmi eux ; ils aiment tous mon père ; ils ont une si profonde gratitude quand je les soulage en faisant à leur misère la facile aumône de mon superflu que rien ne saurait, de ma part, être matière à critique.

« Nous avons parcouru ainsi, sous un ciel bleu et pur, beaucoup de champs et de prés encore imprégnés de la pluie de la veille. Tout en causant, sautant les fossés, cueillant les violettes et les primevères dans les haies, nous sommes

arrivés au fond d'un petit ravin pittoresque, où quelques cabanes couvertes en chaume se groupaient irrégulièrement.

— J'attendais un filleul nouveau dans ce village, mais la maison était fermée, triste et noire, la cour silencieuse. Pas de ce bourdonnement de ruche que j'entends d'ordinaire autour des portes entrouvertes. Seulement sur la pierre du seuil, deux tout petits étaient assis, pâles et graves, tremblants de froid, retenus au dehors par une sorte de terreur qui se lisait sur leur visage.

— Qu'avez-vous, mes pauvres chers ?

— Je suis effrayé.

— Entrez là-dedans pour voir, dit l'aînée, tout sauvage et sans lever les yeux.

— J'entrai, hésitante, hélas ! le petit enfant était né, la pauvre mère allait mourir. Dans un coin, sur des planches recouvertes, de paille, trois autres petits étaient blottis, comme des oiseaux dans un sillon, cherchant à se cacher, et à se réchauffer, essayant encore de rire pour tromper la faim et l'ennui. La malade ne disait rien, elle supportait cette affreuse mort comme elle avait supporté sa cruelle vie, soumise et résignée. Si une larme montait encore à ses yeux caves en voyant un des enfants soulever sa tête curieuse ou murmurer son nom, c'était bien plutôt le dernier effort de cet amour de mère qui survit à l'agonie, qu'un regret pour ces longues années de misères. Le père, sombre et farouche, se tenait devant le foyer éteint, appuyé sur le manteau de la cheminée, les bras tombants et inertes. Quand nous entrâmes, il releva la tête et fixa sur nous un regard si morne et si désespéré, que le même frisson nous saisit tous deux. Ce regard disait, avec une poignante énergie : Voyez mon malheur, vous qui êtes heureux ! voyez, j'ai pu souffrir, travailler sans repos, courbé sur ce métier qui nous fait tous vivre. J'ai mangé un pain dur et amer, j'ai dormi glacé sur la paille, j'ai prié Dieu quand même, je l'ai béni pour ma misère, remercié pour ma souffrance... Maintenant, il me faut perdre encore la créature dévouée qui me soutenait et m'aidait... c'est trop... c'est trop, je ne puis plus !

— Il disait cela avec un œil désespéré, et nous restions paralysés et impuissants devant une semblable détresse. La femme se souleva.

— J'ai soif, Pierre, dit-elle, à boire.

— Il lui présenta de l'eau dans un pot de terre, de l'eau glacée.

— Ne buvez pas, Mathurine, mé-criai-je ; Pierre, ne lui donnez pas d'eau froide, vous la tuerez !

— Il faut que j'aille voler du bois, alors ; j'ai brûlé hier ma dernière chaise.

— Mais pourquoi, mon pauvre homme, ne demandez-vous pas ? fit Paul, la gorge serrée par une pitié profonde.

— Je suis lassé de demander, et on est lassé de me donner, monsieur. Nous sommes trop loin, voyez-vous, et trop malheureux. Puis, je ne saignère mendier ; le travail, ça me connaît, mais tendre la main... le courage manque. Je les voudrais tous morts... et moi aussi !

— Pauvre Pierre ! pour la première fois, je l'entendais murmurer.

— Tu n'as pas vu comme moi, Marguerite, la poignante misère de ces pauvres intérieurs bêtards. Tu n'as pu admirer leurs croyances robustes et pures comme celles des premiers chrétiens, cette foi qui triomphe des douleurs de chaque jour en se nourrissant des resplendissants espoirs d'une autre vie. Oui il y a des vertus sublimes et ignorées dans ce cadavre... Pourquoi faut-il, hélas ! qu'on y meure de faim ?

— Nous avons fait un feu de joie ; les petits ont été dressés devant l'âtre réchauffé,

et la figure morne de Pierre s'est éclairée d'un furtif rayon. La mère nous suivait des yeux, trop faible pour parler. Comme nous partions, elle m'a appelée d'un geste :

— Mamzelle Blanche, m'a-t-elle dit de sa voix faible et douce comme un dernier soupir, quand je ne serai plus là, n'oubliez pas !

— Non, pauvre mère, pauvre martyre, je n'oublierai pas...

— Et si mon propre bonheur devait jamais me rendre insensible aux souffrances d'autrui, j'aimerais mieux fuir le joyeux avenir qui m'est promis.

— Mon père sort de ma chambre, et tu ne devinerais jamais, chérie, l'ordre qu'il vient de m'intimer. Il veut que je demande mon cousin en mariage ! Je n'exagère rien, il veut cela ; et quand mon père veut quelque chose !

— Ce garçon, m'a-t-il dit, est un incompréhensible fou d'attendre ainsi quand il peut ouvrir la main et la refermer aussitôt sur la plus joyeuse fille de la terre, et une belle fortune, ce qui ne gâte rien. J'ai d'abord songé à tâter adroitement ses intentions. Mais, en y réfléchissant, je préfère que tu t'en charges. C'est ton affaire, tu t'en tireras mieux que moi.

— Mon père, tâtant adroitement un semblable terrain ! Marguerite, j'en ai frémi. Et bien, puisqu'il le faut, je m'expliquerai : cela vaut mieux ainsi, je tremble toujours pour ce pauvre bonheur naissant, qui ressemble à une plante délicate menacée à la fois par tous les vents contraires.

— J'ai écouté mon père, avec un tranquille sourire. Mais je puis te l'avouer, à toi, cette tranquillité est menteuse.

— Paul a quelque chose. Est-ce puéril ? est-ce sérieux ? Je ne sais, mais ce quelque chose, rempli de nuances et d'incertitudes pénibles, arrête chez lui tout élan, paralyse sa langue et son cœur.

— J'ai cru d'abord que Paul aimait ailleurs, et j'étais prête à lui dire, souriant pour ne pas pleurer...

— Amenez-la, cette heureuse qui me vole mon trésor et compose son bonheur avec les débris du mien. Puisqu'elle sera vôtre, je l'aimerai, ne craignez pas, et je n'attristerai jamais votre vie. J'aurai rêvé, voilà tout. Combien de rêves ont ainsi un cruel et décevant lendemain !

— J'aurais parlé ainsi, Marguerite, dans la franchise de mon cœur. Mais c'est bien moi qu'il aime. Je le vois, je le sens, j'en suis sûre... Seulement, il n'ose pas le dire. Pourquoi ?

Blanche avait raison de craindre : avant de s'en rapporter à sa pénétration féminine, le général, tourmenté et impatient, avait tenté une épreuve décisive et malheureuse. Il avait joui sans arrière-pensée du retour de son enfant prodigue, lui pardonnant, à la rigueur de ne pas demander le lendemain de l'arrivée la main de sa cousine. Du reste, comme il l'avait dit au curé, n'était-ce pas chose convenue ? Mais l'attente se prolongeait outre mesure.

— Que lui a-t-on donc appris dans cette misérable ville, grommelait le général en fureur ?... Il est là, il la regarde, il n'est bien que près d'elle et la cherche comme s'il avait perdu son ombre dès qu'elle s'éloigne un instant... et... et c'est tout ?... que diable attend-il ?

Tout d'un coup une idée lumineuse et consolante traversa l'esprit de l'impétueux vieillard.

— Parbleu ! se dit-il, je saisis l'affaire : il s'est ruiné ; il a mangé sa fortune, comment ? je n'en sais rien, et ne le lui demanderai pas ; il n'a plus le sou, probablement. Blanche est riche, il la regarde comme des raisins haut placés, sans pouvoir se figurer que ces

raisins-là sont trop verts, voilà l'histoire. Il voudrait bien... il n'ose pas. Pauvre garçon ! et je lui en voulais !

Intimement convaincu et très satisfait de cette conviction, bien qu'elle fût peu réjouissante en soi, le général se précipita, avec le calme d'un ouragan dans la chambre de son neveu qui réfléchissait assez tristement, appuyé sur son balcon, regardant Blanche cueillir des roses dans le jardin. La jeune fille levait de temps en temps la tête et lui envoyait un sourire, sans se déranger de sa gracieuse occupation.

— Elle est gentille, hein ? fit le général en frappant sur l'épaule de son neveu.

— Charmante, mon oncle, oh ! charmante, répondit Paul avec un soupir.

— Eh bien, mon cher, tu sais... A propos ne pourrais-tu me dire le chiffre exact de la fortune qui te reste ?

Le général n'avait rien trouvé de mieux pour entrer en matière ; cependant il avait cherché... Paul se retourna stupéfait :

— Ce qu'il me reste, mon oncle ? fit-il, mais vous connaissez ma fortune mieux que moi.

— C'est égal, dis tout de même,

Paul s'empressa de satisfaire ce désir au moins bizarre. A mesure qu'il avançait dans l'énumération de ses biens dont la moindre parcelle était respectée, la physionomie de son oncle s'assombrait. On eût dit le soleil se cachant sous un nuage. Eclipse soudaine et complète. Quand ce fut fini, il s'écria, n'y tenant plus :

— Mais tu es riche, mauvais drôle très riche même !

— Oui, mon oncle, mais... ce n'est pas ma faute, balbutia Paul interdit, et convaincu que les rhumatismes de son oncle n'étaient pas loin d'atteindre le cerveau.

— Mais alors, pourquoi ?... Tiens, va au diable ! non, vas où tu voudras, mais laisse-moi tranquille.

C'est alors que le général, appelant sa fille d'une voix tonnante, lui enjoignit d'être plus adroite que lui, sans lui apprendre toutefois qu'il l'envoyait sur le terrain d'une première défaite. Puis il s'enferma dans sa chambre pour s'y tourmenter consciencieusement, jurant et secouant tous les meubles sans pouvoir se prouver à lui-même qu'il n'avait pas été imprudent, et que les jeunes gens de nos jours, envoyés à Paris, n'étaient pas la plus sotte engeance qui se pût voir. Blanche elle-même fut victime de disposition malveillante ; il la mit brusquement à la porte quand elle essaya de le calmer avec les tendresses qui le déridaient toujours.

— Je veux rester en repos, lui cria-t-il, en mettant le verrou. Si tu as la rage de t'occuper de autres, fais causer ce taciturne, comme je te l'ai expliqué tantôt. Tu me rendras service ; marche vite maintenant. Je veux être seul, j'ai mal à la tête, à l'estomac, au pied... où tu voudras.

Ainsi congédiée, Blanche redescendit toute pensive.

— Il ne veut pas venir, dit-elle à Paul avec un demi-sourire. Que lui avez-vous donc fait ?

— Moi, cousine ? mais rien, je vous ure. Comment a-t-il pu vous renvoyer ainsi, vous si patiente et si bonne ?

Il commençait bien ; la vaillante enfant le suivit sur cette route, sans hésiter.

— Vous trouvez que je suis bonne cousin ? dit-elle en s'asseyant près de lui sur le canapé.

— Et qui donc pourrait ne pas le trouver ? Vous faites un paradis enchanté de ce vieux château isolé, tant vous savez répandre autour de vous la gaieté, le charme et la grâce.

— Vraiment ! vous trouvez tout cela ? dit-elle encore de sa voix douce et un peu tremblante.

— Oui, ma cousine chérie, et celui que vous aimez sera bien heureux.

— Je ne sais pas, Paul, ce que sera l'avenir ; mais je sais que, pour le présent, celui que j'aime n'est pas heureux... et je m'en déssole.

Le jeune homme se leva, saisi par une impulsion irrésistible.

— Celui que vous aimez, Blanche, fit-il... Est-ce que... est-ce que ce serait... est-ce que c'est moi ?

La jeune fille leva sur lui son pur et tranquille regard.

— Qui donc serait-ce, mon pauvre cousin, si ce n'était vous ? fit-elle en souriant.

— Vous pleurez ? dit-elle effrayée.

— Non, fit Paul, non ; mais je suis trop heureux, j'ai peur... je voudrais que ce moment durât toujours.

— Eh bien, cousin, vous avez pris ma main, gardez-la... et restons toujours ainsi... Je ne m'y oppose pas moi ; mon père...

Un éternement formidable les fit tressaillir tous deux. Debout, près de la porte, les bras croisés, le général les regardait gravement.

— Père, fit Blanche en retenant son cousin à genoux, vous voyez... j'ai fait ce que j'ai pu.

Les joues enflammées, fou d'émotion, Paul tourna vers son oncle des yeux suppliants :

— Enfin Donnez-la moi !... dit-il.

— Enfin ! c'est heureux, grommela le vieux guerrier. Comment veux-tu que je te la refuse, à présent ?... Elle s'est offerte elle-même, elle méconnaît mon autorité, elle...

— Général, fit Blanche menaçante, c'est de la trahison.

— Viens me punir, alors ; viens vite, et... embrassez-moi, mes enfants...

Et le pauvre père, attirant les deux jeunes gens dans ses bras, les unit dans une même et vigoureuse étreinte.

A ceux qu'étonneront l'inconcevable légèreté de Paul, l'imprévoyance terrible avec laquelle il remettait toujours les tourments du présent aux incertitudes de l'avenir, nous rappellerons qu'il obéissait presque sans avoir conscience au penchant invisible de sa nature, développé encore par cette éducation qui favorisait sa faiblesse. Puis, quand l'heure de la lutte arrivait, — la vie a pour tous de ces heures suprêmes, — le jeune homme était vaincu d'avance par son manque absolu d'énergie, d'indépendance et de virilité : cela aussi sûrement que l'athlète entrant pour la première fois dans l'arène et s'exposant, désarmé, aux coups d'un ennemi expérimenté et bardé de fer. C'est en observant cette malheureuse disposition d'esprit, sous l'empire de ce courage désespéré des poltrons et des timides qui se lancent à corps perdu au milieu du feu et de l'eau pour s'ôter la faculté de réfléchir et de reculer, que Paul s'était engagé d'abord près de Fernande et avait suivi trois mois après son oncle au Ménil.

Après cette dernière décision, le reste était forcé et facile à prévoir. Vivant dans un complète intimité avec sa cousine, s'attachant chaque jour davantage à l'enfant aimante qui ne lui cachait pas sa tendresse, il fut entraîné par le courant sans une velléité de résistance. Et quand une épouvante terrible lui serrait le cœur à la pensée d'une catastrophe évidente, il se cachait les yeux et se bouchait les oreilles pour jouir en paix du bonheur présent, gardant la vague espérance que l'avenir, si fécond en surprises, réservait un miracle pour le sauver... De plus, nous le savons tous, les émotions violentes finissent pas s'éteindre, en vertu de la violence même.

Depuis un mois que cet état de choses durait, Paul avait tant de fois pâli au bruit d'une voiture, tressailli en apercevant la casquette cirée du facteur, cherché l'indice d'un soupçon sur le visage bourru de son oncle ou l'expressive figure de sa cousine, qu'il avait en quelque sorte vidé le calice. Il ne voulait plus penser, il ne voulait pas agir, s'engourdisant dans ce bien-être passager et relatif succédant à de véritables angoisses.

Comme l'édifice élevé trouve sa sécurité dans la frêle pointe d'acier qui le surmonte, Paul cherchait un abri dans l'innocente et tranquille paix de sa cousine. Il ne lui semblait pas juste que l'orage, en le frappant, brisât cette enfant si pure dont il avait l'amour, dont il était le présent et l'avenir, et qui tomberait fatalement atteinte par le coup qui lui était destiné.

On croit ce qu'on veut croire, hélas ! Chez Blanche, au contraire, la vie et la joie débordaient. La confiance revenue lui mettait au front cette lumière intime que donne seule l'espérance du bonheur. Elle souriait à sa joyeuse destinée comme elle souriait à tous : et ce charmant sourire, avec lequel elle semblait demander pardon aux affligés d'être trop heureuse, donnait de la gaieté à tout son entourage.

Ce matin-là, le général, enchanté aussi, mais plus positif, emmena son neveu visiter leur communes propriétés, et la jeune fille resta seule. Accoudée à sa fenêtre dont l'embrasure profonde et remplie de fleurs formait une sorte de chapeau, Blanche considéra longtemps la chère vieille demeure qui lui semblait plus chère, peuplée de riantes visions par son amour satisfait. Elle admirait avec le cœur ces paysages familiers, sur lesquels ses yeux d'enfant s'étaient ouverts pour la première fois, et qui avaient toujours servi de cadre à sa vie. Si le château était un nid, c'était bien un nid d'aigle, ainsi posé sur le plateau pittoresque et sauvage ; masse imposante de pierre, et de ciment réunis par la main de l'homme sur cette autre masse de rochers qu'un caprice divin avait jetée là, au commencement des mondes. Partout la végétation cachait, sous la verdure et les fleurs, la nature un peu rude, formant des contrastes étranges et harmonieux. Partout le sévère et le gai semblaient adroitement disposés pour se faire valoir entre eux ; comme dans l'œuvre d'un maître la note grave fait ressortir la modulation gracieuse et légère.

En descendant, après une heure de méditation contemplative, la jeune fille rencontra sa vieille nourrice. Glissant son bras sous le sien, elle l'entraîna de vive force le long du sentier rapide, et, à faisant tomber doucement sur une haie fleurie, elle lui mit un gros baiser au milieu du front.

— Je veux te punir, ma vieille chérie, dit-elle en riant, de ton air soucieux et fâché. C'est injuste, injuste... regarde comme Paul est bon, comme il m'aime... comme ton enfant va être heureux.

La vieille femme hochait la tête, la regardant en effet, mais sans lui répondre, avec une véritable admiration. La vivacité de la marche avait rosé les joues si blanches de la jeune fille, livré à la brise milles boucles légères, donné de l'éclat à ses yeux. Elle était d'une ravissante beauté blonde et transparente qui semble faite de roses et de soleil.

— Je vois que vous êtes très bonne et très belle, ma fille soupira enfin la nourrice.

— Mon Paul vaut mieux que moi, reprit Blanche impétueusement. Je veux que tu le dises... parce que c'est vrai.

— Je dirai ce que vous voudrez, ma Blanche.

— Je veux que tu le penses, entends-tu, nourrice ?

— Je le penserai, je le pense, enfant de mon cœur, puisque c'est votre volonté, mais...

— Vieille mère, reprit Blanche toute sérieuse, tu n'aimes pas Paul et je ne sais pourquoi : tu es jalouse. ce n'est pas beau.

— J'aime ton cousin, dit la vieille, reprenant insensiblement le tutoiement des jours d'enfance : mais je t'aime mieux encore, vois-tu. Je ne t'ai jamais quittée..... ta mère mourante t'avait donnée à moi..... J'ai presque fait ton âme en nourrissant ton corps..... il se peut que tu te trompes, et il ne faut pas qu'on te trompe..... car une fois ton cœur donné, il ne se reprendra plus, ma fille. Si tu n'es pas heureuse, tu seras bien plus malheureuse qu'une autre... avec toi, ce sera tout ou rien... la vie ou la mort..... Et c'est pour cela que j'ai peur..... grand peur.....

— C'est vrai, ce que tu dis là nourrice, reprit Blanche pensivement. Ma vie serait perdue si Paul me trompait... oh, bien perdue !..... Mais pourquoi veux-tu qu'il me trompe ? Sais-tu donc quelque chose ?

— Je ne sais rien... Je ne crois rien. Mais je voudrais être sûre, plus sûre encore. Ton père, que Dieu bénisse, est le chrétien le moins capable d'étudier et de confesser adroitement un homme. S'il ne fallait que le battre, passe encore hélas ! ma pauvre petite, c'est ta mère qu'il faudrait aujourd'hui près de toi, et je n'ai jamais tant regretté d'être ville et ignorante..... autant que suis dévouée..... je prie le bon Dieu nuit et jour d'être à la fois ton père et ta mère... car le bonheur est l'humone de Dieu ma fille.

— Nem'atriste pas nourrice, laisse-moi mon instant de bonheur. Je sais aussi que les plus grandes joies sont aussi les plus courtes. Et mon jour de souffrir viendra..... oui, reprit la jeune fille, se parlant à elle-même et suivant sa pensée intime, pendant qu'elle levait vers le ciel bleu ses beaux yeux aussi bleus que son azur, oui, j'ai saisi que l'avenir ressemble à ces beaux nuages lumineux qui roulent lentement et contiennent souvent le germe d'affreux orages..... mais que pouvons nous contre le malheur..... sinon courber la tête et prier ?

La jeune fille parlait encore quand un bruit inusité attira son attention. Une voiture, qui arrivait rapidement sur la route ombragée, s'arrêta soudain à quelques pas du bouquet d'arbres où Blanche était assise. Ces vieux chênes plantés là il y a quelques cinquante ans, et dont les rameaux discrets ont vu et entendu tant de choses, formaient là une reiraitte pleine d'ombre et de paix, où la jeune fille passait une partie de sa vie dans les beaux jours d'été. En entendant le roulement de la voiture, Blanche frissonna et son radieux sourire s'éteignit. Elle avait senti, tout au fond du cœur un de ces pressentiments inexplicables et poignants, qui chez certaines femmes, sont rarement trompeurs. La brise tiède lui sembla devenir glacée, le soleil perdit son éolat. Elle inclina sa tête toute pâlie et écouta. Un groupe de paysans qui revenaient des champs leurs outils sur l'épaule, entouraient la voiture, et tous suivaient curieusement la conversation entre l'un de leurs camarades et le voyageur.

— C'est bien le Méric ? disait-il en indiquant le château qu'il voyait devant lui, grandiose et solitaire au milieu des champs et les prés.

— Oui sans doute, Monsieur, c'est un château bien connu par ici allez.

— Et il n'y a toujours que deux habitants, deux maîtres, à ce château, un vieil général et sa fille ?

— Si fait donc, reprit l'autre. Il y a aussi M. Paul, le neveu du général, qui sera bientôt, je crois, autre chose que son neveu.

Les ressorts de la voiture craquèrent, tant le mouvement de celui qu'elle portait fut brusque à cette réponse. Il ouvrit tout à fait la portière, mais sans descendre encore, pendant que le paysan, interdit, le regardait.

— Vous avez dit ?...reprit-il.

— Ma foi, Monsieur, j'ai dit...ce que tout le monde pense. C'est que notre monsieur pourrait bien, sans miracle, faire de son neveu un mari pour sa fille. On n'en a pas donné l'annonce au prône, c'est vrai, mais je crois qu'ils en ont tous l'idée. Les deux petits ont été élevés ensemble, comme des oiseaux pour le même nid, et ça n'a rien d'étonnant, que se retrouvant, riches tous deux, et beaux tous deux...ils s'entr'épousent.

— Non, bien sûr, pas étonnant, reprit les laboureurs, comme un écho fidèle.

— Le bon Dieu les a-t-il pas faits l'un pour l'autre ? Tout le pays les aime...

— Oh ! pour ça, oui ! reprit le chœur.

Ils auraient pu parler longtemps encore. Pâle, les dents serrées, Félix n'écoutait plus. Dépêché par sa mère, dont les inquiétudes redoublaient à mesure que le temps passait, et par sa sœur, qui ne lui ménageait pas les reproches pour son peu de persévérance, il s'était mis en route, décidé à secouer vivement son ami pour le sortir de bien-être possible et de l'apathie heureuse où il le supposait plongé, à la suite des émotions du retour, dans ce milieu rempli de souvenirs et de charme. Une fois sa proie ressaisie, il la conduirait à l'autel, assisterait à son immolation devant le maire et le curé. Puis, complètement en garde, cette fois, il quitterait les nouveaux mariés en leur laissant ses meilleurs et fraternels souhaits de prospérité. Ce voyage était un peu ennuyeux, mais au demeurant très simple, en proportion de ce qu'il avait tenté et réussi déjà. Mais voilà qu'il s'était trompé de point en point. La fable ingénieusement trouvée devenait vérité irréparable. Ce travail de trois mois, où l'imagination, la tête et le corps avaient joué leur rôle tour à tour : mensonges, complaisances...sagesse, tout était réduit à néant par le revirement subit d'un enfant capricieux et gâté. Pour Félix, comme pour beaucoup de ses pareils, la fin justifiait les moyens. Sa sœur mariée—et comtesse—il eût ressenti une profonde admiration pour lui-même. Echouant au port, comme un vulgaire maladroit, il s'écrasait sous son propre mépris. Et sa colère contre Paul devenait plus terrible, alimentée par cette humiliation poignante et secrète.

— Le lâche, le misérable ! m'a-t-il assez joué ! murmurait-il en serrant les poings. J'aurai sa vie...Je veux son sang !

Comme il se relevait sur le marchet pied, sans but arrêté, poussé seulement par un impérieux besoin de mouvement, il aperçut Blanche, qui n'avait rien perdu de cette scène : entourée de verdure, mise en pleine lumière par le soleil couchant, qui l'inondait de rayons, la jeune fille ressemblait à une fée gracieuse. Félix dévina son nom, et perdit le sang-froid qui lui restait en se trouvant ainsi, sans préparation, en face de la cause réelle de ses tourments. La beauté de la jeune fille, sa distinction parfaite, son apparente tranquillité, lui étaient le dernier espoir qu'il avait conservé jusqu'alors de ramener l'infidèle. Il s'élança brusquement hors de la voiture et, saluant à peine la jeune fille, il lui dit :

— Mademoiselle, vous êtes sans nul doute la cousine de Paul de Sina. Il faut que je lui parle sans retard. L'affaire

faire que j'ai avec ce misérable ne peut pas se remettre, et vous savez sans doute où il se cache ? Voulez-vous me le dire ?

Blanche s'était levée, une légère contraction de ses lèvres indiquait seule son étonnement et son angoisse.

— Veuillez d'abord, Monsieur, dit-elle, donner l'ordre à votre cocher d'aller vous attendre plus loin.

Machinalement, Félix obéit.

— Maintenant, reprit la jeune fille, je suis prête à écouter l'explication que vous me devez.

— Que je vous dois ! moi ! à vous, Mademoiselle ?

— Oui, Monsieur, à moi. Vous venez d'appeler Paul misérable et lâche... vous avez parlé ainsi devant sa cousine, sa sœur... Pourquoi le cacherais-je ! sa fiancée... Un homme d'honneur n'est pas insulté ainsi par un homme sans de grands motifs que je dois connaître, pour les juger. Je puis exiger cela, Monsieur, et je l'exige.

Félix était en général bien élevé et même courtois envers les femmes. Mais le nom seul de Paul ranimait sa rage folle, aussi reprit-il sans aucune retenue :

— Ce que j'ai dit, je le maintiens. Paul est un lâche, un misérable, un parjure, et je vais le lui dire en face, ce soir même. Personne ne m'en empêchera, vous moins que toute autre, Mademoiselle ; votre place n'est pas entre nous.

La jeune fille reprit, et jamais sa voix n'avait eu tant de douceur :

— Je n'ai plus de mère, Monsieur, et ce titre d'orpheline, que vous ignorez sans doute, me donne la triste liberté d'agir et de me défendre seule. Je ne désire nullement empêcher l'entrevue que vous exigez ; je puis même, si elle est nécessaire, vous en faciliter les moyens.

— Et qui jugera si elle est nécessaire ? s'écria le jeune homme avec emportement.

— Moi, Monsieur. Je connais Paul mieux peut-être qu'il ne se connaît lui-même ; ma vie et la sienne sont sur le point d'être unies à jamais, je ne dois rien ignorer de son passé.

— Est-il donc possible qu'il ne vous ait rien dit ? balbutia Félix, sous le coup d'une réelle surprise.

— Je n'ai jamais menti, Monsieur, et je vous affirme que je ne sais rien de l'existence de mon cousin pouvant altérer l'estime et l'affection que j'ai pour lui.

— Alors, Mademoiselle, c'est une infamie de plus. Il vous a trompée, comme nous.

Pendant ce dialogue, Félix et Blanche avaient marché lentement, et ils étaient arrivés tout près du château dont les fenêtres s'éclairaient déjà et qui semblait rempli d'un joyeux mouvement. En regardant bien, Blanche eut pu distinguer les silhouettes de son père et de son fiancé. Le bois se continuait, et sur le bord même de la route, les bucherons venaient d'attaquer une châtaigneraie centenaire.

Plusieurs troncs rugueux étaient déjà couchés au milieu des souffes de bruyères roses, comme des guerriers vaincus sur le champ du combat. La jeune fille, à bout de forces, se laissa tomber sur un des plus élevés, pendant que sa vieille nourrice s'agenouillait près d'elle et que Félix restait debout frémissant de colère.

— Parlez, Monsieur, dit-elle enfin, que reprochez-vous à Paul ? Peut-être n'y a-t-il entre vous qu'une méprise, une erreur, cruelle sans doute, mais réparable.

— Une erreur, Mademoiselle ! dites un crime ! Et, bien qu'il y ait un moyen de la réparer, j'ai suis sûr main-ant qu'il ne l'emploiera pas.

(A continuer)

MAL DE DOS
Névrâlgie, Pleurésie, Sciaticque et Rhumatisme **TOUJOURS GUERIS**
QUAND "D. & L." MENTHOL PLASTER EST EMPLOYÉ.

Qu'est-ce que
LA COTTOLENE

?

C'est la nouvelle graisse à frire remplaçant le saindoux ou le beurre de cuisine, ou l'un et l'autre. Elle coûte moins cher, fait plus d'usage et est facilement digérée par tout le monde.

★
EN VENTE CHEZ TOUS LES ÉPICIERIS

★
Préparée seulement par
N. K. Fairbank et Cie.
Rue Wellington et Anne MONTREAL.

HEURES DU BUREAU 8 a. m. à 9 p. m.
A. A. LANTIER, Dentiste,
69 Rue St-Jean, Québec
TELEPHONE BUREAU 1024
RÉSIDENCE 421
On administre le gaz végétal
12 oct. 1893—Jan. 827

George Bellerive
AVOCAT
8, rue St-Pierre, B.-V. Québec
CONSULTATIONS GRATUITES.

Collections de rentes, loyers, dettes. Remise immédiate des argents reçus.
Avances faites sur montants à collecter.
Achats de crédits.
Rédaction de contrats par actes privés.
Règlement de faillites et de successions.
23 novembre 1893—Jan. 895

HOTEL DE BRETAGNE
10 RUE CASSETTE
Faubourg St-Germain PARIS.
Maison de famille
APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS.
Restaurant à la carte et à prix fixe.
CONDITIONS PARTICULIÈRES au mois et à l'Année.

"Le Carnaval"
JOURNAL-SOUVENIR ILLUSTRE
Publié à l'occasion du
CARNAVAL DE QUÉBEC,
Sera expédié aussitôt prêt, à toute personne qui adressera 10 CENTIMS EN TIMBRES-POSTE au soussigné.
R. RENAULT,
Boîte de Poste, 408, QUÉBEC.
923

LE COMMERCE A QUÉBEC

Le correspondant du *Prix courant* écrit :

La présente semaine ne diffère pas sensiblement de la semaine dernière.

Le commerce est tranquille comme d'ordinaire à cette saison de l'année.

J'ai cependant raison de croire que les affaires sont un peu plus actives. Ce qui est certain, c'est qu'il y a beaucoup de va-et-vient dans notre ville, et que l'approche des fêtes du carnaval met tout en mouvement.

Il y a aussi plusieurs travaux à faire, et dans les divers quartiers se dressent des arcs, des tourelles, des forteresses, etc., ce qui occupe heureusement bon nombre d'ouvriers.

Dans les nouveautés en gros les ventes sont peu considérables. Les voyageurs sont sur la route depuis quelque temps et d'après mes informations les commandes rentrent assez bien.

Il est vrai que les affaires ne sont pas très brillantes dans le commerce du cuir et de la chaussure, et, en chroniqueur soucieux de relater les faits tels qu'ils sont, j'ai déjà cru devoir attirer l'attention là-dessus.

Mais il faut rien exagérer. De fait il n'y a pas de crise et quand un journal local imprime que les manufacturiers n'ont pas d'ouvrage et que les patrons diminuent de plus en plus le salaire des employés, il y a lieu de protester contre de telles affirmations qui comportent une calomnie contre notre grande industrie.

Jetons, plutôt, les yeux sur d'autres grands centres manufacturiers—Toronto, par exemple—pour nous rendre un compte exact de ce qui se passe. "L'Evening News" de cette ville jette le cri d'alarme précisément à propos de l'industrie de la chaussure qui va diminuant dans des proportions inquiétantes. Et savez-vous la raison qu'il en donne ?

C'est précisément la concurrence de Québec, où, di-il, la main-d'œuvre est à meilleur marché.

Si donc les transactions dans ce genre d'affaires sont moins nombreuses que d'habitude, ce n'est qu'un mal passager qui ne devrait pas être de nature à inspirer des craintes sérieuses et à faire prévoir des catastrophes.

Avis de sociétés

Nouvelles sociétés.—Ls Eug. Martineau & Cie, marchand de bois ; Louis Eugène Martineau, St-Romuald, marchand et Ls Martineau, charpentier de Québec, associés ; Pierre Dugal, tannier ; Philomène Bédard, de Québec veuve de Pierre Dugal, faisant affaires sous ce nom. Faguy & Lépinay, marchands de Québec ; Henri Cyrille Faguy et Félix Lépinay, associés ; Jacques Alain & Cie, meuniers, Ancienne Lorette ; Jacques Alain, cultivateur, Aurèle Drolet, cultivateur et Joseph Alain, fabricants de voiture, associés ; Mme P. Lizotte & Cie, Québec ; Mme veuve Alphonse Galibois, née Elzire Lizotte, faisant affaire sous ce nom.

Dissolution.—Drolet & Alain, meuniers, Ancienne Lorette Lorette ; Simon Drolet et Jacques Alain, cultivateur, associés.

Le choléra en Belgique

Bruxelles, 17—Le choléra a fait son apparition à Anvelois, près de Charleroi. Hier, il y a eu 12 décès causés par le choléra et plusieurs nouveaux cas. Les autorités font ce qu'elles peuvent pour arrêter les progrès de l'épidémie.

Onguent et pilules d'Holloway

Plus précieux que l'or. — La diarrhée, la dysenterie et le choléra, durant les chaleurs d'été moissonnent les jeunes, comme les froids de l'hiver emportent les vieux. Dans les cas les plus difficiles, où les médecines internes ne peuvent rien, on ressentira le plus grand soulagement en frottant l'abdomen avec le célèbre Onguent Holloway. Les frictions devront être fréquentes et vives, afin que l'Onguent pénètre bien. Cet Onguent calme les excitations et adoucit la douleur. Il s'en suit des vomissements et quand la maladie a été causée par les fruits ou les légumes, il est bon d'enlever des boyaux toutes les matières indigestes par un doux et raisonnable des Pilules Holloway avant de se servir de l'Onguent.

VICTIME DE SON DEVOUEMENT

Jeune Anglais noyé

En sauvant un de nos compatriotes

Fall-River, 16.—Le 14 courant vers 1.10 heures de l'après-midi, dit l'Indépendant, un des plus tristes accidents qui soient jamais arrivés sur les étangs des environs de Fall River, a coûté la vie à un jeune homme du village Glabe.

Depuis le matin de bonne heure, une foule immense de patineurs pressaient leurs ébats sur le lac Laurel. Vers midi, une centaine de personnes se tenait sur le rivage. Vers une heure un jeune Canadien d'une douzaine d'années nommé Gagnon, s'aventura sur la glace plus loin que les autres patineurs. Il fut suivi de près par un jeune homme d'une vingtaine d'années excellent patineur qui semblait le poursuivre en jouant.

Soudain, le jeune Canadien poussa un cri et commença à s'enfoncer sous la glace. L'autre accourut à son secours mais, comme il lui prenait la main et essayait de le tirer, (ce qu'il réussit à faire d'ailleurs) il s'enfonça lui-même dans l'ouverture béante et ne reparut plus. Pendant ce temps le jeune Canadien parvenait à se sauver.

Lorsque le brave jeune homme qui venait ainsi de donner sa vie pour sauver son compagnon, disparut sous la glace, un long cri d'horreur sortit de toutes les poitrines et la nouvelle se répandit comme une traînée de poudre.

Un de nos reporters arriva sur la scène quelques secondes après l'accident et aida à deux ou trois personnes à prendre les moyens de repêcher le malheureux jeune homme. La glace était si mince à cet endroit qu'elle s'enfonçait sous les pieds à chaque pas.

Une jeune fille nommée Furey, qui était venue pour voir où le jeune homme s'était noyé, s'est enfoncée elle-même. On est parvenu à la sauver.

Dans l'intervalle on s'était procuré un canot auquel on attacha une longue corde; un jeune homme nommé Jackson entra dans l'esquif qui fut lancé dans l'eau à l'endroit où le noyé avait disparu.

Le canot était à peine rendu à l'eau lorsque Jackson parvint à saisir par ses habits le noyé qui flottait sous un morceau de glace.

On parvint à trainer la chaloupe et le cadavre à la grève, où on le fouilla pour trouver quelque papier qui pourrait le faire reconnaître, mais ce fut inutile. Il n'avait sur lui qu'un petit memorandum où il n'y avait rien d'écrit, un billet de deux dollars, un roman anglais et quelques papiers inutiles.

Le médecin arriva bientôt, et l'on put enfin reconnaître le cadavre. C'était celui de Charles Lockett, un jeune anglais demeurant dans le bloc Higginson, rue Orswell et âgé de 17 ans.

EFFREUX ACCIDENT

En train de passager déraillé. Seize victimes

Havane, 16.—Un train de voyageurs sur une ligne de chemin de fer dans la province de Matanzas a déraillé à huit milles de Camanayana. Dans les débris on a retrouvé les corps effreusement brisés de seize passagers.

Un des wagons s'est trouvé lancé à 200 pieds hors de la voie. Les corps sont méconnaissables.

Il y a aussi beaucoup de blessés dont plusieurs mortellement.

LES TROUBLES EN SICILE

Le Pape demande aux évêques de l'île d'intervenir pour faire cesser les émeutes

Rome, 16.—Le pape reprend des forces tous les jours. Hier, il s'est promené dans les jardins du Vatican. Sa Sainteté a envoyé confidentiellement à chaque évêque de la Sicile, des instructions séparées, leur prescrivant de prêcher la paix aux populations de l'île et d'intervenir moralement pour faire cesser les troubles, sans cependant prendre officiellement parti pour le gouvernement.

Rome, 15.—L'appel lancé par les socialistes de Livourne, aux travailleurs, leur demandant de commencer aujourd'hui une grève générale comme protestation contre la politique de répression poursuivie par le gouvernement en Sicile, n'a pas été approuvé, excepté, cependant, par les ouvriers employés dans quelques ateliers de constructions navales.



"Quand j'étais enfant,"

Écrit le Directeur des Postes, J. C. Woodson, Forest Hill, W. Va., "j'avais une maladie des bronches d'un caractère si intense et si persistant que le docteur la déclara impossible à guérir par des médecines ordinaires et me conseilla d'essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer. Je suivis son conseil et une bouteille me guérit. Depuis quinze ans, je fais usage de cette préparation avec succès chaque fois que j'attrappe

UN MAUVAIS RHUME,

et je sais que beaucoup de gens en ont toujours à la maison, ne se croyant pas en sûreté sans une certaine provision."

"Je fais usage depuis plus de trente ans, dans ma famille, du Pectoral-Cerise d'Ayer avec les résultats les plus satisfaisants, et je peux le recommander en toute confiance comme particulièrement propre à guérir toutes les affections pulmonaires. Je m'occupe tout spécialement depuis de longues années de toutes les affections pulmonaires, et je suis arrivé à conclure que le Pectoral-Cerise d'Ayer est au premier rang parmi les autres médecines de cette espèce." — CHAS. DAVENPORT, Dover, N.J.

Pectoral-Cerise d'Ayer,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

Prompt à agir, Sûr de guérir

Vu le grand nombre de personnes qui ont encouragé mon établissement durant le mois dernier, nous avons eu plusieurs marchandises légèrement avariées, nous les avons placées de nouveau sur des tablettes dans le centre de nos magasins, et nous les offrons

A MOITIÉ PRIX

Voilà une offre qui ne se verra pas à Québec d'ici à longtemps.

T. J. MORAN & CIE,

148, RUE ST-JEAN 148, QUEBEC.

20 septembre 1893—4mej

Les Gouttes Royales SONT POPULAIRES!



Dans quelque partie que ce soit du Canada ou des Etats-Unis, on trouve des malades qui ont fait usage des GOUTTES ROYALES

J. E. P. RACICOT qui ne sont composées que d'herbes et de racines, et qui guérissent indubitablement la dyspepsie. C'est un remède facile à prendre, agréable au goût, et qui ne peut causer aucun danger. Les enfants peuvent les prendre sans aucune inquiétude. Ces gouttes sont tellement répandues dans le public que des marchands qui ne voulaient tenir aucun remède, ont été contraints de se procurer ses gouttes, à cause des demandes incessantes qu'ils recevoient. Malades, exigez donc que votre marchand se procure de ce remède qui vous serait d'une si grande utilité au temps de la maladie. S'il persiste dans son obstination, n'oubliez pas qu'en vous adressant à Québec, vous pourrez vous le procurer facilement. Sachez pour cela vous adresser à l'Enseigne du Gros Sauvage, chez

J. E. P. RACICOT No. 25 Rue St-Joseph St-Roch Québec.

LE REMEDE TONIQUE ANCHOR

"Anchor Weakness Cure"

CONTRE LA

Faiblesse, Faiblesse d'estomac, Dysspepsie, Faiblesse des Pouvmons, Consommation, Faiblesse du sang, Anémie, Pâleur, Convalescence de toutes les maladies.



C'est une liqueur phosphatique contenant tous les éléments minéraux des tissus et du sang combinés avec les principes actifs des plantes dont les propriétés reconstituantes sont reconnues et utilisées tous les jours par la profession médicale.

LE ANCHOR WEAKNESS CURE est un tonique complet et auquel on peut avoir recours. Voici ce que disent les Dames de la Congrégation du Couvent de St-Roch de Québec:

Québec, 11 novembre 1893. Nous nous sommes servies du remède "Anchor Weakness Cure" depuis plusieurs mois dans notre communauté (maison de St-Roch), et nous avons été très satisfaites des résultats obtenus dans les différentes maladies pour lesquelles nous l'avons employé, savoir: la Dyspepsie, l'Faiblesse des poumons, Epuisement, Débilité, Etc. Nous considérons que ce puissant tonique est appelé à rendre les plus grands services dans les communautés aussi bien qu'à tous ceux qui sont obligés de se livrer au travail pénible de l'enseignement. C'est un remède qui est supporté par les estomacs les plus faibles.

Soeurs de la Congrégation Notre-Dame St-Roch de Québec.

Le plus efficace des Toniques dans le cas de

GRIPPE

Prix: \$1 la grande bouteille

En vente dans toutes les pharmacies ou écrire à la

Anchor Medecine Co.

CHOLERA!

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite

L'ANTICHOLERIQUE de Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.

Mr A. Casavant, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit:

Mr L. ROBITAILLE,

Monsieur et Cher Confrère,

"Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY, que vous êtes, paraît-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence, contre le CHOLÉRA et la DIARRHÉE."

Bien à vous,

A. D. CASAVANT, Pharmacien

(Fall River, Mass. 2 avril 1892.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste, JOLIETTE, P. Q.

EN VENTE PARTOUT A 50 CTS LA BOUTEILLE

Franco par la malle sur réception de 60 centimes.

SANTÉ POUR TOUS!

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS. Elles fortifient et restituent la Santé à Des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

EST UN REMÈDE INFALLIBLE pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme; et pour les Dérangements de la Poitrine. Il est de même sans égal pour les

Maux de Gorge, la Bronchite, les Rhumes, la Toux, Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les Membres Contractés et Jointures Raides, il agit comme un charme.

CES MÉDICAMENTS sont préparés seulement à l'établissement du professeur Holloway 78, New-Oxford Street, auparavant 533, Oxford Street, et se vendent à 1s. 1/4, 2s. 9d., 4s. 6d. 11s. 22, et 23s le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les pharmacies de l'univers. Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification. Québec, 3 septembre 1891.—



CHEMIN DE FER

Québec - Central

SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE QUÉBEC ET LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

Service de trains solides entre Québec et Boston, via Sherbrooke et le chemin de fer Maine Central.

Trains directs pour Portland et tous les points du Maine via Junction Dudswell et le chemin de fer Maine Central.

A commencer LUNDI, le 25 SEPTEMBRE 1893, les trains voyageront comme suit:

EXPRESS quitte Québec (Traverse) 1.30 p. m.
" " Lévis 2.00 p. m.
" " Boston 6.32 p. m.
" " Sherbrooke 7.50 p. m.
" " Boston 8.05 a. m.
" " New-York 11.33 a. m.

Chars palais d'ortoirs directs, de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE quitte Québec (Traverse) 12.30 p. m.
" " Lévis 1.10 p. m.
" " St-François 6.30 p. m.

Allant au Nord

EXPRESS quitte New-York 4.00 p. m.
" " Boston 7.30 p. m.
" " Sherbrooke 8.00 a. m.
Arrive à Lévis 1.55 p. m.
" " Québec (Traverse) 2.00 p. m.

C'est un convoi direct, avec chars palais d'ortoirs de Pringfield et Boston à Québec.

MIXTE quitte St-François 6.00 m.
" " Junction Beauce 7.00 a. m.
Arrive à Lévis 10.00 a. m.
" " Québec (Traverse) 10.1 a. m.

C'est la seule ligne qui voyage avec trains directs entre Québec et les points de la Nouvelle-Angleterre et qui se raccorde avec les chemins de fer Boston et Maine et Maine Central.

On fait tous jours raccourciement à Lévis et à la jonction Harbuka avec tous les trains de l'Intercolonial et le bagage est étiqueté pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, billets, horaires, etc, s'adresser à l'agent général des billets, en face de l'hôtel St-Louis, Québec, et au bureau du Québec Central, qui de la traverse, hameau ville, Québec.

FRANK GRUNDY, J. H. WALSH, Gérant général, Agent général des Passagers et du fret.

5 septembre 1893.

PITUITE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.

Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, et secourus à bien des médecins, sans soulagement appréciable.

Rassurez-vous. Essayez une victime de cette maladie si souffrante.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien, "Je crois de mon devoir de vous faire part de ce bien que j'ai ressenti par l'usage des PILULES ANTICHOLÉRIQUES de Dr NEY."

"J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet au mal de cœur, à la PITUITE, je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant... Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation notable et de plus de 30 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marquants. Je ne pus parvenir à me faire purger suffisamment et la PITUITE continua de me faire souffrir."

"Sur votre avis, j'essayai les PILULES de Dr NEY. L'effet fut immédiat. La PITUITE disparut comme par enchantement et je redevenis un homme nouveau."

"Merci mille fois pour m'avoir fait connaître un médicament aussi précieux."

CUTHBERT JUBINVILLE

St-Thomas, 20 juin 1891.

Les Pilules du Dr Ney sont en vente partout à 25 cts la Boîte.

Franco par la malle sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste JOLIETTE, P. Q.

ABONNEZ-VOUS

— AU —

"JOURNAL DES CAMPAGNES" \$1.00 PAR ANNÉE — SEULEMENT — \$1.00 PAYABLE D'AVANCE.

16 grandes pages par semaines, paraissant tous les Jeudis

LE PLUS GRAND ET LE PLUS POPULAIRE JOURNAL DE LA PUISSANCE.

Aussi vous aurez droit à

2 PETITS VOLUMES

Le mois du Sacre-Cœur et de Ste-Anne s'adresser à

Elzear Bedard

11 & 13, rue BUADE, Québec